

l'Europe
s'engage
à La Réunion



Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RAPPORT ANNUEL D'ÉXECUTION FEDER 2013

Programme Opérationnel FEDER CONVERGENCE 2007 – 2013

CCI 2007 FR 161 PO 044

État membre : France
Région : île de La Réunion
Objectif : Convergence

Approuvé par le Comité National de Suivi par voie de
procédure écrite – Juin 2014



Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. IDENTIFICATION	5
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL	6
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	6
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	6
2.1.2 Informations financières (données financières exprimées en milliers d'euros)	6
2.1.3 Participation allouée par groupes cibles	11
2.1.4 Participation remboursée ou réutilisée	11
2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER	11
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	13
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence	13
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics	17
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	17
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination	18
2.2.4.1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes	18
2.2.4.2 Promotion de la non discrimination	20
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	21
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)	23
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer	23
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »	24
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	29
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer	32
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	34
2.4.6 Loi de modernisation de l'agriculture	36
2.4.7 Loi relative à la régulation économique outre-mer	37
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	38
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	38
2.7. Modalités de suivi	39
2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2013	39
2.7.2 Actions relatives au niveau national	41
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales	41
2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)	60
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	60
3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES	61
3.1 - Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	62
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif	65
3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	76
– 3.2 Axe prioritaire 2 : Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international	77
– 3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	80
3.3. Axe prioritaire 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	97
3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	101
3.3.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y remédier	136
– 3.4 – Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	137
– 3.4.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	142
4. GRANDS PROJETS	161
5. ASSISTANCE TECHNIQUE	169



6. INFORMATION ET PUBLICITE..... 170



Introduction

Approbation du Programme Opérationnel FEDER Convergence de l'île de la Réunion

A l'issue d'une longue année de négociation, le PO FEDER Convergence de l'île de La Réunion (CCI 2007FR161PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 20 Décembre 2007, date symbolique marquant l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage sur l'île. Le PO révisé à l'issue de l'examen à mi-parcours a été approuvé par la Commission Européenne le 30 mars 2012 avant de faire l'objet d'une nouvelle décision de la Commission en date du 25 novembre 2013 suite à l'exercice d'ajustement mené fin 2012.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2013

L'année 2013 constitue la sixième année complète au cours de laquelle la programmation d'opérations au titre de l'objectif convergence est effective. Le niveau de programmation est satisfaisant, tandis que les demandes de remboursement adressées à la Commission progressent en volume.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL

Convergence
Île de La Réunion
2007 – 2013

N° CCI 2007FR161PO004

P.O FEDER Convergence – Ile de La
Réunion

RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION

Année 2013



2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

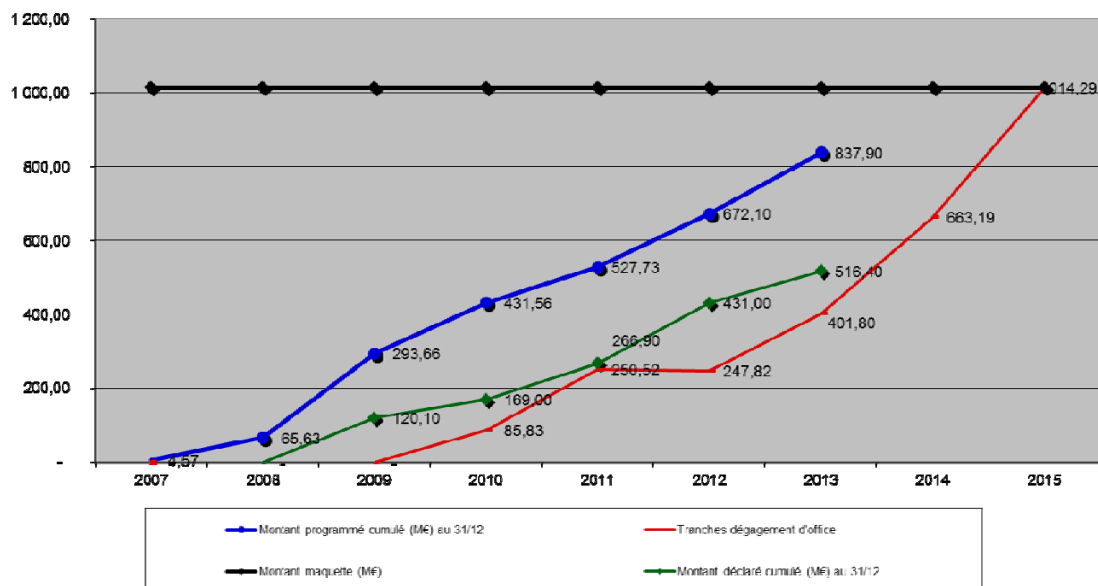
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, 3 et 4.

2.1.2 Informations financières (données financières exprimées en milliers d'euros)

Evolution annuelle de la programmation du FEDER Convergence Ile de la Réunion
au 31 décembre 2013



Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant maquette (M€)	1 014,29	1 014,29	1 014,29	1 014,29	1 014,29	1 014,29	1 014,29
Montant programmé cumulé (M€)	4,57	65,63	293,66	431,56	527,73	672,10	837,90
Montant déclaré cumulé (M€) au 31/12	-	-	120,10	169,00	266,90	431,00	516,40
Avancement de la programmation %	0%	6%	29%	43%	52%	66%	83%
Avancement des montants certifiés déclarés	0%	0%	12%	17%	26%	42%	51%
% Montants déclarés / Montants programmés	0%	0%	41%	39%	51%	64%	62%

Au 31 décembre 2013, il reste près de 177 millions d'euros à programmer sur le FEDER Convergence 2007-2013. Le rythme de programmation n'a cessé d'accélérer avec un taux de 66% en 2012 à 83 % en décembre 2013.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Programmation UE en millions d'Euros	Axe 1. La Compétitivité des hommes	Axe 2. La compétitivité de l'économie	Axe 3. La compétitivité du territoire	Axe 4. Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	Total
Maquette	146,4	136,9	525,1	205,8	1014,2
Programmé	141,9	120,7	466,0	109,4	837,9
Certifié- déclaré	112,3	50,0	320,5	33,6	516,4
Taux de programmation	97%	88%	89%	53%	83%
Taux de certification	77%	37%	61%	16%	51%

- **L'axe 1** : est quasiment entièrement programmé (97 %). Les dépenses déclarées ont bien progressées pour atteindre un niveau de certification de 77%.
- **L'axe 2** : des progressions significatives sont encore observées pendant cette année 2013. Le taux de programmation est enregistré à 88 % soit une progression de 33 % par rapport au CNS précédent. Les certifications déclarées ont progressées de 37 %.
- **L'axe 3** : le bon niveau de programmation (89 %) et de certification (61 %) résultent de la réalisation de la route des tamarins et des équipements publics en matière d'assainissement notamment.
- **L'axe 4** : le retard pris au démarrage, en raison notamment de l'agrément tardif de régimes d'aides, n'a pas été rattrapé. Il est à noter cependant une reprise du dynamisme des entreprises de production.

Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
---	---------------------------------------	------------------	--	---

Axe prioritaire 1 : La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	207 471 135,12	197 729 452,62	9 741 682,50	105 636 949,44	112 033 222,49
Axe prioritaire 2 : La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise	167 950 113,33	123 913 320,55	44 036 792,80	74 101 728,28	49 930 101,20
Axe prioritaire 3 : La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performances	613 889 466,68	569 399 044,75	44 490 421,93	267 095 101,40	319 200 409,17
Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	78 625 578,30	53 407 008,60	25 218 569,70	48 189 644,64	33 538 527,91



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Total général	1 067 936 293,43	944 448 826,52	123 487 466,93	495 023 423,76	514 702 260,77
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	1 067 936 293,43	944 448 826,52	123 487 466,93	495 023 423,76	514 702 260,77

Les remontées de dépenses des bénéficiaires ont permis d'adresser 12 déclarations de dépenses à la Commission. Le montant des remboursements communautaires s'élève à 514 702 260,77 euros.

Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie

N° de référence de la Commission : N° 2007 FR161PO004

Nom du programme : PO Convergence « Ile de La Réunion »

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné : 25/11/2013

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	01 – Agriculture, chasse, sylviculture	Ile de la Réunion	4 114 998,00
			21 – Activités liées à l'environnement		600 000,00
			22 – Autres services non spécifiés		9 410 900,28
			22 – Autres services non spécifiés		13 705 640,00
			22 – Autres services non spécifiés		9 596 546,70
02 – Infrastructures de RDT					
03- Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche					
05 – Service d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises			22 – Autres services non spécifiés		11 258 208,88



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	Montant
06 – Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement			00 – Sans objet		3 766 611,56
08 – Autres investissements dans les entreprises			06 – Industries manufacturières non spécifiées		18 101 029,68
			10 – Postes et télécommunication		3 195 760,61
			14 – Hôtels et restaurants		14 150 325,89
			15 – activités financières		16 872 877,00
09 – Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME			22 – Autres services non spécifiés		8 770 963,46
10 – Infrastructures téléphoniques (y compris réseaux à large bande)			10- Postes et télécommunications		6 474 500,00
13-Services et applications pour le citoyen	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	10- Postes et télécommunications	Ile de la Réunion	3 301 453,28
15 – Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME			10- Postes et télécommunications		832 959,49
20 – Autoroutes			11 - transports		133 000 000,00
23 – Routes régionales / locales			11 - Transports		11 057 663,00
25 – Transports Urbains			11 - Transports		2 726 996,25
26 – Transports multimodaux			11 - Transports		24 931 334,05
29 - Aéroports			11 - Transports		31 739 764,50
30 – Ports			11 - Transports		5 500 000,00
39 – Énergies renouvelables : énergie éolienne			08 – Production et distribution d'électricité		21 343 535,12
44 – Gestion des déchets ménagers et industriels			12 - Construction		33 687 378,68
45 – Eau potable			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		65 373 564,36
46 – Eaux usées			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		105 928 522,74



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	Montant
51 – Promotion de la biodiversité et protection de la nature			21 – autres activités liées à l'environnement		4 283 244,32
53 – Prévention des risques			12 - Construction		14 741 580,59
53 – Prévention des risques			22 – Autres services non spécifiés		1 500 000,00
55 – Promotion des actifs naturels			12 - Construction		15 256 841,94
56 – Protection et valorisation du patrimoine naturel			12 - Construction		8 936 210,05
57 – Autres aides à l'amélioration des services touristiques			14 – Hôtels et restaurants		11 849 221,15
58 – Protection et préservation du patrimoine culturel			22 – Autres services non spécifiés		2 507 176,34
60 – Autres aides à l'amélioration des services culturels			22 – Autres services non spécifiés		800 000,00
61 – Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale			12 - Construction		21 398 803,89
72 – Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation			22 – Autres services non spécifiés		1 298 198,52
75 – Infrastructures pour l'éducation			18 - Éducation		109 006 538,23
76 – Infrastructures pour la santé			19 – Activités pour la santé humaine		15 000 000,00
79 – Autres infrastructures sociales			20 – Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels		10 021 685,00
82 – Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale			01 – Agriculture, chasse, sylviculture		547 800,00
			06 – Industries manufacturières non spécifiées		53 652 217,30
			10 – Postes et télécommunications		
			21 – autres activités liées à l'environnement		3 089 705,29



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

84 - Soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief			21 – autres activités liées à l'environnement		77 250,73
85 – Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle			22 – Autres services non spécifiés		4 523 604,25
				Total	837 931 611,13

2.1.3 Participation allouée par groupes cibles

Sans objet pour l'année 2013.

2.1.4 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2013.

2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER

Le niveau de programmation constaté au 31 décembre 2013 s'établit à 837,9 M€ soit 82,6% contre 66,3% l'année précédente. Ce taux est plutôt satisfaisant en progression de près de 166 M€ par rapport au 31 décembre 2012.

La programmation en 2013 est tirée par des investissements importants dans les domaines :

- Des infrastructures d'enseignement et secondaire avec 3 opérations mobilisant près de 10,4 M€
- Du développement économique en faveur de 70 entreprises de tourisme ou des entreprises industrielles et artisanales, ce sont près de 10,5 M€ qui ont été investis dans la modernisation, l'extension ou la création de ces entreprises. Depuis le début du programme 32,3 M€ de FEDER ont été consacrés à leur financement dont le tiers sur l'année 2013 ce qui atteste la poursuite de la reprise du dynamisme constatée en 2012.
- De la recherche et de l'innovation pour lesquelles 8,7 M€ ont été programmés en 2013 pour les infrastructures de recherche, pour le soutien de programme de recherche ou des entreprises innovantes ;
- Des infrastructures de déplacements pour 61 M€ dont 5 opérations de travaux structurants contribuant à la fluidification des déplacements notamment dans le cadre de TCSP,
- De l'aménagement urbain au travers de la structuration des bourgs et des quartiers urbains sensibles pour lequel, 5,2 M€ ont été consentis en 2013,
- Du développement durable au travers d'opérations soutenues dans les domaines du traitement des eaux usées, de la gestion et du traitement des déchets, de l'environnement, des énergies respectueuses de l'environnement et de la protection contre les risques inondations. Au total ce sont près de 28,5 M€ qui ont été consacrés.

Depuis le début de la programmation, les efforts d'investissement dans le domaine de l'eau demeurent importants près de 171 millions d'euros de FEDER ont été mobilisés (soit 17 % de la maquette totale du FEDER) pour soutenir des opérations d'investissements dans le traitement et le captage d'eau. Il s'agit notamment des projets de traitement d'eaux usées,



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

domaine dans lequel La Réunion présente de nombreux retards que ce soit pour les réseaux de transfert ou pour les stations de traitement.

Durant l'année 2013, les opérations prévues au titre du développement humain ont toutes été quasiment programmées. Le taux s'élève à 97%.

S'agissant de la recherche et l'innovation, environ 38 millions d'euros de fonds communautaires ont été investis depuis le début de la programmation. Pour l'année 2013, près de 36 projets de recherche ou de recherche-développement ont été soutenus.

Parallèlement, le dispositif de compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation du territoire en abaissant le coût des intrants productifs pour les entreprises locales poursuit sa progression, avec près de 23,8 M€ d'engagé contre 15,583 millions d'euros l'année précédente.

Enfin, on constate toujours en 2013, que les activités économiques qui mobilisent le plus de fonds communautaires sont la construction, les transports et le captage, le traitement et la distribution de l'eau, soit près de 64 % des sommes programmées en 2013. Cette situation est bien la traduction de la phase de rattrapage dans laquelle se trouve La Réunion dans ces domaines. En effet, d'importants efforts sont déployés localement afin de développer les services de base pour la population locale.



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

Le programme a fait l'objet d'une adoption formelle par les services de la Commission en date du 20 décembre 2007.

À cette date, aucune modification n'a été apportée au document permettant d'altérer sa conformité au droit communautaire. Par ailleurs, la réglementation n'a pas connu de modification substantielle nécessitant une révision du programme.

La réflexion sur la prise en compte des dépenses relatives aux améliorations de l'efficacité énergétique dans les logements était en cours au sein des services de la Commission en 2008 et elle a abouti à une modification des règlements en 2009. Cependant, lors de la rédaction du programme opérationnel, les dispositifs permettant la prise en compte de ce type de dépenses étaient prévus en mentionnant qu'ils ne pourraient être mis en œuvre qu'à la suite d'une modification de la réglementation.

En 2010, les principales modifications réglementaires ont porté principalement sur les dispositions relatives à la procédure « grand projet » et à l'ingénierie financière.

S'agissant des opérations relevant de la procédure « grand projet », les dossiers de l'annexe XXI ont été modifiés en conséquence pour les projets du transfert des eaux et de la route des tamarins. L'opération de construction du centre de dépollution des eaux de Cambaie d'un coût de 26 millions d'euros, n'a pas fait l'objet d'une procédure « grand projet ».

S'agissant de l'ingénierie financière, les modifications apportées seront prises en compte dans la gestion à venir des dispositifs locaux.

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des procédures pour les aides à l'investissement.

Ainsi, grâce :

- aux règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption (n°XR 61) ;
- à la reconduction de plusieurs régimes d'aides au plan local jusqu'au 31-12-2008 ;

Neuf régimes d'aides à l'investissement privé ont été publiés dès juillet 2007 :

- hôtels classés de tourisme ;
- restaurants classés de tourisme ;
- investissements en matière de TIC ;
- prime régionale à la modernisation des TPE ;
- prime régionale à la création des TPE ;
- appui aux investissements des unités industrielles ;
- aides aux entreprises pour la gestion des déchets ;



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

- aides en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Deux régimes d'aides supplémentaires relatifs aux surcoûts dus aux handicaps liés au caractère ultrapériphérique de La Réunion ont été agréés en 2010, il s'agit :

- de l'aide d'Etat N° 526/2009 relative à l'aide au transport des déchets dangereux approuvée le 24 février 2010,
- de l'aide d'Etat N° 654/2009 relative à l'aménagement de zones d'activités à la Réunion approuvée le 6 juillet 2010.

Par ailleurs, s'agissant du régime d'aide « zone d'activités », il a fait l'objet d'une première transmission par la Préfecture au Secrétariat d'État à l'Outre – Mer (SEOM) pour notification simplifiée dès le 19 juillet 2007. Une nouvelle transmission au SEOM est intervenue le 05 juin 2008 pour une notification par la procédure normale. Au 31 décembre 2008, le régime n'était donc pas encore opérationnel.



Tableau des aides d'état à portée régionale en lien avec le PO FEDER

Intitulé de l'aide	Intitulé de la mesure concernée	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique
			Réglementation nationale et /ou communautaire et/ou régime d'aide
Hôtels classés de tourisme	Mesure 2-08 - Aides aux entreprises touristiques	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Restaurants classés de tourisme			
Produits liés aux loisirs touristiques			
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - volet 1	Mesure 2-12 - Investissements des entreprises TIC	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - volet 2			Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption RDI N° X-60/2009
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - actions collectives	Mesure 2-13 -actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande	Notification	Aide aux actions collectives NN 120/1990 approuvé le 3 juillet 1991 pour une durée illimitée
SCR Réunion Développement	Mesure 2-15 - Ingénierie financière -Capital investissement		Aide d'Etat N 629/2007 "régime cadre d'interventions publiques en capital investissement régional » prolongé et adapté l'aide d'Etat N° 415/2010 du 31 mars 2011
Fonds DOM	Mesure 2-16 - Ingénierie financière -Fonds de garantie		Aides d'Etat N 627/2006 - fonds de garantie "Fonds DOM"
Commission de garantie	Mesure 2-17 - Ingénierie financière Commission de garantie Sofaris	De Minimis	Règlement général "de-minimis" CE N° 1998-2006 du 15 décembre 2006
Réunion Entreprendre	Mesure 2-18 - Ingénierie financière - Prêts		Règlement général "de-minimis" CE N° 1998-2006 du 15 décembre 2006
Encourager des actions collectives ou d'intérêt général	Mesure 2-19 - Consolidation du tissu économique et des réseaux	Notification	Aide aux actions collectives NN 120/1990 approuvé le 3 juillet 1991 pour une durée illimitée
Prime régionale à la création de TPE Prime régionale à la modernisation de TPE Appui aux investissements des unités industrielles	Mesure 2-20 - Aide aux investissements des entreprises industrielles et artisanales	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

PO FEDER			
Intitulé de l'aide	Intitulé de la mesure concernée	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique
Fonds Régional d'Aide au Conseil	Mesure 2-22 - Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE (industrie, artisanat et commerce)	Notification	Aide N 2/99 de la Commission du 5 janvier 2000 pour une durée illimitée
Fournitures d'énergies respectueuses de l'environnement	Mesure 3-17 - Fournitures d'énergies respectueuses de l'environnement	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2009
Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	Mesure 3-18 - Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2010
Acheminement fret - extrants	Mesure 4-01 - Acheminement fret - extrants	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 30 juin 2014
Acheminement fret - intrants industriels	Mesure 4-02 - Acheminement fret - intrants industriels	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 30 juin 2014
Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	Mesure 4-03 - Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 30 juin 2014
Zones d'activités	Mesure 4-13 -Zones d'activités	Notification	Aide N 604/2009 de la Commission du 6 juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2014
Exportation de déchets dangereux	Mesure 4-04 -Exportation de déchets dangereux	Notification	Aide N 526/2009 de la Commission du 24 février 2010 jusqu'au 30 juin 2014



La validité de 14 régimes d'aide a expiré au 31 Décembre 2008. Ainsi, les partenaires, et notamment la Région Réunion, ont lancé une vaste réflexion en lien avec le Conseil Economique, Social et Environnemental sur le dispositif d'aides à destination des acteurs économiques. Il s'agissait, notamment, d'évaluer l'efficacité économique des soutiens financiers.

Cependant, cette étude a été conduite dans un contexte non stabilisé dans l'attente d'une plus grande visibilité sur les orientations de l'État en matière de développement économique pour les DOM. La principale préconisation du bureau d'étude réside dans la majoration des taux d'intervention en fonction du respect des critères suivants :

- L'innovation,
- L'appartenance à un Domaine d'Activités Stratégique (DAS),
- L'ouverture à l'international et l'exposition à la concurrence extérieure,
- La contribution à l'emploi,
- La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Compte – tenu de la nécessité de poursuivre la réflexion en cours, les régimes d'aides ont été prorogés jusqu'au 1^{er} juillet 2010, exceptés les dispositifs existants en faveur des entreprises des filières « déchets » et « énergie » qui ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 2010.

L'ensemble des aides aux entreprises ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2013. La publication des nouvelles lignes directrices des aides à finalités régionales pour la période 2014-2020 (AFR 2014-2020) spécifie leur mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2014. L'Etat a engagé les procédures pour la prorogation des régimes d'aides concernés pour le premier semestre 2014. En conséquence, la validité des cadres d'intervention concernés a été prorogé pour la même période.

2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics et concessions concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

L'autorité de gestion rappelle qu'elle s'est engagée à vérifier que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent.

Ainsi, les services instructeurs vérifient ce point pour chaque dossier dont le bénéficiaire est un organisme public.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

Depuis le début de la programmation, l'autorité de gestion et l'ensemble du partenariat a placé la protection et l'amélioration de l'environnement comme un enjeu majeur de la période 2007 – 2013. Ainsi au titre du PO ce sont près de 256 M€ qui ont été inscrit sur les thématiques de l'eau, (AEP, traitements des eaux usées), de la gestion des déchets, des énergies respectueuses de l'environnement, de la protection contre les risques d'inondations et de la biodiversité.



Globalement, depuis le début du programme ce sont, 249,7 millions d'euros, soit 53,5% des montants FEDER de l'axe 3 programmés qui ont soutenu des opérations ayant un impact positif sur l'environnement. Les crédits communautaires ont été mobilisés de manière importante sur les thématiques relatives à l'eau, le traitement des déchets, le développement des énergies renouvelables et la prévention des inondations. S'agissant des projets en faveur du traitement des eaux usées, une enveloppe de 76 millions d'euros a été investie depuis le début de programme. Il s'agit d'intervenir tant au niveau des infrastructures que des réseaux d'adduction afin de respecter les normes communautaires en vigueur.

L'action en faveur du respect de l'environnement se traduit également par un encouragement en direction du développement des énergies renouvelables. Une enveloppe FEDER de 21,2 millions d'euros a soutenu principalement la production d'électricité à partir d'unité photovoltaïque ou d'aérogénérateur, des opérations visant à réduire ou à maîtriser la consommation d'énergie et, depuis 2010, un soutien appuyé a été engagé pour l'installation de chauffe – eau solaire sur les logements sociaux collectifs ce sont depuis le début du programme près de 5200 logements qui bénéficient de l'eau chaude solaire ; ce qui permet, d'une part, de diminuer le recours aux énergies fossiles, et, d'autre part, de diminuer les rejets de gaz à effet de serre..

Par ailleurs, d'importants efforts sont déployés dans le cadre de la gestion des déchets ménagers et industriels ce sont plus de 33,7 M€ qui ont été engagés dans ce domaine depuis le début du programme. Il s'agit de développer le tri sélectif en multipliant sur le territoire les déchèteries comme les bornes d'apport volontaire. Certaines actions en direction des entreprises concernent également la réduction des déchets à la source ou leur valorisation, permettant ainsi de créer une valeur ajoutée supplémentaire à partir de la même quantité d'intrants.

Enfin, plusieurs projets soutenus au titre du PO FEDER, mobilisant un montant de plus de 4,3 millions d'euros, concernent directement la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit, à titre d'exemple, d'opérations de restauration des milieux sensibles ou de recherche sur les milieux ou la faune. En effet, une meilleure connaissance des biotopes et de leurs habitants constitue un atout majeur pour leur préservation.

2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

2.2.4.1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les interventions prévues dans ce domaine sont principalement inscrites au titre du FSE.

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision ;
- égalité professionnelle ;
- égalité en droit et en dignité ;
- articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.



La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes est appréhendée à un double niveau dans le programme opérationnel FSE :

- de manière transversale ;
- au sein d'actions spécifiques ;

De manière transversale, les actions inscrites au programme opérationnel FSE sont mises en œuvre conformément aux dispositions réglementaires existantes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et font l'objet, si nécessaire, d'une adaptation systématique aux problématiques locales. Aussi, lors de l'instruction des demandes de subvention et notamment lors de l'analyse des critères de sélection, un regard attentif est porté sur la prise en compte de ces dispositions. Une vérification circonstanciée est renouvelée au moment du bilan.

Dans ce sens, tous les cadres d'intervention agréés par le Comité de programmation depuis 2007 font obligation aux porteurs de projets de fournir des indicateurs sexués conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) n°1086/2006. Ces données sont renseignées sur la base des bilans d'actions qui sont pris en compte dans des déclarations de dépenses à la Commission. Ainsi dans le cadre du PO FSE, le programme annuel de la structure Chancegal est soutenu ses principales actions concernent :

- des formations au respect mutuel des deux sexes pour faire reculer à terme les représentations stéréotypées du rôle de l'homme et de la femme dans la société et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- la sensibilisation à la mixité professionnelle pour encourager la parité filles garçons dans les filières porteuses d'avenir ;
- la sensibilisation au développement d'une éducation à la mixité s'appuyant sur la culture des jeunes ;
- la production et la diffusion d'outils de communication ;
- la formation des personnels en matière d'égalité des chances ;
- le développement de la recherche par la réalisation d'une action d'intégration de la démarche égalité dans deux établissements scolaires pilotes ;

En 2013, au titre de la mesure 2-19 et des actions spécifiques, le FSE a soutenu le projet FLO 8 qui est un dispositif d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des femmes très éloignées de l'emploi. Le projet vise à promouvoir l'égalité des chances et lutter contre le processus d'exclusion professionnelle développé ou subi par des femmes ayant un faible niveau d'employabilité. L'opération est organisée en deux phases :

La phase préparatoire visant à l'identification du métier, la vérification de la faisabilité du projet, l'acquisition de compétences de base facilitant l'intégration en milieu professionnel, la guidance dans les démarches afin de conforter la candidate dans son projet.

La phase d'accompagnement et de placement individuel visant à favoriser le plan d'action personnel de la candidate, l'accompagnement, l'orientation et le suivi de l'intégration de la personne, le repérage d'employeurs potentiels ou l'orientation vers d'autres réponses en cas d'impossibilité d'emploi ou de formation.

De même, en 2013, comme chaque année au titre de la mesure 2-19, le FSE a soutenu le programme d'activités transversales de l'association CHANCEGAL dans ses actions de :

- promotion de l'égalité des filles et des garçons dans le système éducatif ;



- communication et de sensibilisation du public, des partenaires associatifs, des entreprises et organismes publics sur la problématique de l'égalité des chances ;
- promotion de l'égalité professionnelle en élargissant le réseau d'entreprises réunionnaises qui s'engagent sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Trois actions nouvelles dont l'émergence a été encouragée par appel à projet ont été soutenues en 2013.

2.2.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ;
- veillant à ce que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : **dont le but est** d'une part, **de** sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, **de** répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes lorsque de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a pu être abordée en 2013 à travers deux actions :

- **Actions visant à accroître la participation des migrants à l'emploi et à renforcer ainsi leur intégration sociale**

Dans le cas de la Réunion, la problématique de l'intégration des populations migrantes se pose dans un contexte différent de celui de l'Europe continentale. Les actions de formation, de lutte contre les exclusions sont destinées à l'ensemble des publics résidant à La Réunion, y compris les publics migrants.

- **Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées**

Conformément à l'annexe XXIII du règlement CE 1086/2006, ont été identifiées au titre du programme opérationnel FSE les minorités suivantes :

- personnes en situation d'illettrisme,



- personnes handicapées.

En lien avec les orientations européennes, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion fait de la lutte contre l'illettrisme, de l'égalité des chances et de l'insertion des personnes handicapées des priorités majeures. A ce titre, ces dispositifs constituent un des objectifs stratégiques de l'axe prioritaire 2 du programme opérationnel.

Le FSE a été mobilisé en 2013 sur des opérations de portée transversale traduites dans la mission d'appui à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Cette mission s'articule autour de trois actions :

- l'animation de la gouvernance et la veille stratégique et technique visant à maintenir la dynamique et la coordination du réseau local ;
- le conseil et l'animation du portail ressources illettrisme consistant à informer, accueillir et accompagner les acteurs du réseau à travers la mise en place d'une base de ressources et d'un espace d'échange ;
- la professionnalisation des acteurs par la coordination des actions de formation des formateurs, l'accompagnement des services d'accueil et d'orientation pour la sensibilisation et le repérage des situations d'illettrisme.

Pour ce qui est des actions en intervention directe auprès des publics concernés par les situations d'illettrisme dans le cadre de la Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme, 4 actions ont été programmées au bénéfice de 251 stagiaires couvrant l'ensemble de l'île. D'autres actions destinées directement aux publics avec des modalités de formation différentes ont été mises en œuvre en dehors de l'intervention du FSE.

2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Dans un contexte de début de programmation avec un P.O adopté tardivement, la principale difficulté rencontrée en 2008 réside dans l'absence de versement de fonds européens pour faire face au commencement des premières opérations, et notamment des programmes d'actions de l'année 2008.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser les porteurs de projets, certaines opérations ont été prises en charge au titre du DOCUP 2000 – 2006, dans la mesure où leurs dates d'achèvement était antérieure au 31 Décembre 2008.

L'année 2008 a été une année de transition entre deux périodes de programmation qui a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs sur la définition des procédures de gestion des programmes 2007-2013. Au titre du DOCUP, elle a été marquée par la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la clôture des interventions 2000-2006 afin d'optimiser les conditions de clôture du programme. De ce fait, les services concernés ont concentré leurs efforts sur le suivi des dossiers déjà programmés afin de maintenir une vigilance sur les dossiers à déprogrammer et d'identifier les difficultés éventuelles de réalisation. Cette situation de chevauchement entre deux programmations explique le retard de démarrage du P.O FEDER 2007 – 2013. En effet, la priorité a été donnée clairement aux services gestionnaires de préparer la clôture du DOCUP avec un objectif clair de ne perdre aucun crédit. Compte tenu de l'avancement des grands projets (Route des Tamarins et Transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest), les perspectives de dépasser le seuil du dégagement d'office en 2009 ont permis de mobiliser pleinement les services sur le solde des opérations programmées sur la période 2000 – 2006.

L'année 2010 a été marquée par la renégociation du Protocole de Matignon. Cette nouvelle donne a impacté l'exercice de révision à mi – parcours des programmes communautaires et



nécessité une réorientation des crédits communautaires sur des opérations dont les débuts de réalisation ne devraient intervenir que dans le dernier tiers de la période de programmation. Les travaux de révision ont été également marqués par une charge de travail importante dans un contexte d'une programmation très dynamique. Les arbitrages financiers ont ainsi été rendus à la suite de choix difficiles.

S'agissant de l'aide au fret, dont le régime d'aide avait été agréé tardivement, il a fallu concilier les règles d'éligibilité temporelle avec le rattrapage nécessaire des opérations réalisées en début de programmation. Des programmations pluriannuelles ont donc été engagées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de construction de la station d'épuration du Grand Prado, une difficulté importante est apparue liée au recours à la procédure de concession publique. Dans ce dispositif, le bénéficiaire ne supporte pas la dépense, et ne peut donc pas présenter de factures acquittées. De nombreux échanges ont eu lieu entre les différents acteurs, les services de l'autorité de gestion et les services de la Commission pour trouver une solution liant le partenaire public et le concessionnaire privé.

Au niveau du soutien au monde économique, l'année 2010 a été marquée par la fragilisation de groupes économiques importants sur la place, dont l'un des effets importants aura été d'entraîner une forte prudence chez les établissements de crédits locaux.

L'année 2011 a été marquée par le croisement de diverses contraintes engendrant un surcroît d'activité pour les services. A l'obligation de répondre à l'audit CICC de mai 2011 s'est conjuguée l'accentuation des efforts pour la remontée des dépenses pour éviter le dégageant d'office. Rappelons que la stratégie de certification des dépenses qui avait présidé aux choix précédents a amené logiquement à une accentuation des efforts en 2011.

L'année 2012 a été une année charnière au cours de laquelle les travaux de préparation des programmes 2014-2020 ont commencé. En effet, un diagnostic territorial stratégique a été réalisé au deuxième semestre 2012, mobilisant les services déjà en surcroît d'activité pour apporter les réponses aux obligations des suites de contrôles et pour augmenter le rythme de la remontée des dépenses dans l'objectif d'éviter le dégageant d'office.

Pour 2013, outre la gestion et le suivi de la gestion du programme 2007-2013 qui a permis d'assurer la dynamique de programmation et de certification afin de dépasser le seuil du dégageant d'office. L'année a largement mobilisé l'ensemble des services sur la préparation des programmes 2014-2020 à la fois sur la veille, le suivi et la contribution pour la préparation de l'accord de partenariat au niveau national et pour la préparation des programmes régionaux. Ainsi le début le premier semestre a été consacré à la réflexion pour l'élaboration de la stratégie intégrée pluri fonds qui a été validé par la réunion de l'instance régionale de concertation d'août 2013. Puis sur le second semestre s'est poursuivi sur l'élaboration et la négociation des projets de programmes. Ces derniers n'ont pu être finalisés à la fin 2013 comme initialement prévu en raison :

- de la rupture du marché avec l'AMO qui a donc imposée une reprise des travaux avec les moyens internes notamment de l'AGILE ;
- de la publication qu'en fin d'année des projets de règlements sur les différents FESI,
- de la connaissance seulement en fin d'année des dotations régionales pour les différents FESI qui n'ont pas permis de conclure la négociation financière sur les différents programmes.



2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existants, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement



- le tourisme

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.



Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**
 - parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
 - développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
 - développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
 - engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
 - adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.



- **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.

- **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**

- mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
- valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
- réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
- mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.

- **dans le domaine de l'eau :**

- inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
- favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

- **dans le domaine des pollutions et de la santé :**

- atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
- assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

- **dans le domaine des transports :**



- mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.
- **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**
- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- Bâtiments et urbanisme,
- Transports,
- Energie,
- Biodiversité,
- Risques, santé, déchets,
- Gouvernance.

En voici les principales avancées par chantier :

➔ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- Engager une rupture technologique dans le neuf accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques



→ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Expérimenter le péage urbain
- Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

→ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plan d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- Etendre les certificats d'économies d'énergie

→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- Elaborer la Trame verte et bleue
- Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- Réforme du CESE et du CESR



- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel

→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes, et en gérant plus durablement les déchets.

- Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)

2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.



- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.
- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme a été publié à la fin de l'année 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.



- Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
- Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
- Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

Sport :

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale.**



- Dans le domaine de **l'excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1^{er} mai 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.

Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 19 juillet 2011, la décision n°448/2011/UE qui modifie la décision 2004/162/CE du 1^{er} février 2004, relative au régime d'exonérations/réductions d'octroi de mer accordées à certains produits dans les départements d'outre-mer.

Cette décision, qui entre en vigueur le 1^{er} février 2012, prévoit :

- 1) le retrait des listes A, B et C des produits figurant à l'annexe de la décision 2004/162/CE pour lesquels il n'existe plus de productions locales ou pour lesquels les différentiels ne sont plus appliqués.



2) une diminution du différentiel maximum de taxation autorisé pour certains produits pour lesquels la Commission constate une sous utilisation.

3) le retrait des produits pour lesquels aucune importation de produits équivalents à la production locale n'est constatée pendant les trois années (2005/2006/2007) analysées par la Commission.

4) l'insertion dans la liste guyanaise d'une cinquantaine de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation

La décision n°448/2011/UE du Conseil fait suite à la proposition et au rapport adoptés en décembre 2010 par la Commission et qui ont été établis sur la base du document de synthèse remis par les autorités françaises en avril 2010.

L'octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d'outre-mer :

Depuis la transmission de ces documents, les régions d'outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d'importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s'est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l'emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l'extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».

Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.

L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer :

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale et les différentiels de taux autorisés par la Commission, malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies domiennes, ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les conseils régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des quatre régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.



2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.



- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.



S'agissant du FEDER, la stratégie s'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.

S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.

2.4.6 Loi de modernisation de l'agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française. L'ensemble des dispositions de cette loi s'applique dans les DOM.

1. Renforcer la sécurité alimentaire

- Par la mise en place d'une politique publique de l'alimentation déclinée en un programme national pour l'alimentation (PNA) comprenant les outils suivants :
- un observatoire de l'alimentation ;
- la mobilisation du fonds de valorisation et de communication pour financer les actions du PNA ;
- l'engagement des industriels agroalimentaires ;
- la possibilité de rendre obligatoire l'indication du pays d'origine ;
- le respect des règles nutritionnelles ;
- l'encadrement de la distribution de l'aide alimentaire

2. Modifier les missions de l'enseignement agricole

Les mesures phares de cet objectif sont :

- une modification des missions de l'enseignement et de la formation agricoles publics,
- une modification des règles portant sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole,
- la création d'un conseil de l'éducation et de la formation,
- l'alignement des missions de l'enseignement et de la formation agricoles privés sur celles de l'enseignement et de la formation professionnelles publics,
- une nouvelle dénomination de l'enseignement et de la formation agricoles : aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

3. Renforcer la compétitivité de l'agriculture

Les enjeux de cet objectif sont :

- le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs en consolidant organisations de producteurs et les interprofessions ;
- le recours aux dispositifs de couverture des risques par la mise en place d'un fonds de gestion à 3 sections (une section pour indemniser les pertes économiques liées à



des aléas sanitaires ou environnementaux, une section pour financer les aides aux primes d'assurance récolte portée à 65 %, une section pour indemniser au titre des calamités agricoles)

- la facilitation du fonctionnement des entreprises agricoles par la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour les élevages, et par la simplification des procédures d'enregistrement en cas de regroupement ou modernisation d'exploitations d'élevage sans augmentation de capacités,
- le lissage des prélèvements pour prendre en compte l'irrégularité des résultats par notamment la possibilité d'acquitter en deux fois, par la possibilité d'affecter les terres utilisées pour l'exercice de l'exploitation au patrimoine personnel, par la révision des indices d'actualisation du prix des fermages.

4. Préserver les terres agricoles

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'observatoire de la consommation des espaces agricoles,
- l'instauration d'une commission départementale,
- une taxation sur les plus values dégagées lors de la vente de terrains nus devenus constructibles,
- un encadrement de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles

5. Mobiliser le bois des forêts et réorganiser les chambres d'agricultures

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'instauration dans chaque région d'un plan pluriannuel régional de développement forestier ;
- la mise en place de stratégies locales de développement forestier ;
- la définition des compétences des chambres d'agricultures en matière forestière, réintroduites et actualisées ;
- l'affectation des moyens des chambres d'agricultures au niveau régional.

2.4.7 Loi relative à la régulation économique outre-mer

Suite aux évènements qu'ont connu les régions d'outre-mer sur la question du coût de la vie dans ces territoires, la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer ouvre la possibilité pour le Gouvernement de remédier aux dysfonctionnements des marchés de gros de biens et services, notamment les marchés de vente à l'exportation vers ces collectivités, d'acheminement, de stockage et de distribution.

Les mesures prises portent sur l'accès à ces marchés, l'absence de discrimination tarifaire, la loyauté des transactions, les marges des opérateurs et la gestion des facilités essentielles, en tenant compte de la protection des intérêts communautaires.



Tous les 6 mois, l'Etat publie un rapport sur l'évolution des tarifs et des différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer et les établissements de la France hexagonale.

2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été décelée en 2011.

2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale seront prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y aura donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les infrastructures haut débit : les interventions en faveur du désenclavement numérique relèveront du PO FEDER convergence alors que le développement des liaisons régionales relèvera du PO FEDER coopération.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements relèvera du PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil sera soutenu au titre du PO Convergence.

D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération font intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal permet d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération soutiendra les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER soutiendra les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération interviendra au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.



S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération se concentrera uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leur thèse ou des stages au sein d'organismes de recherche à la Réunion ;
- Le développement de pôles d'excellence : Le FEDER – Coopération ne prendra en charge que les opérations qui développeront l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone. Il contribuera également au développement d'outils innovants permettant la mise en réseau, le partage de la connaissance et de l'information entre acteurs dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

2.7. Modalités de suivi

2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2013

Comités de programmation tenus en 2013

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2013 année du démarrage de la préparation des prochains programmes communautaires 2014-2020, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 38 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à 11 reprises aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

7 février 2013	2 mai 2013	1 août 2013	7 novembre 2013
7 mars 2013	6 juin 2013	5 septembre 2013	17 décembre 2013
4 avril 2013	4 juillet 2013	3 octobre 2013	

Dans sa configuration restreinte, le CLS s'est réuni à 25 reprises les travaux étant majoritairement consacrés à la préparation des programmes européens 2014-2020.

Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 2 reprises par procédure écrite.



Données indicatives sur la programmation pour l'année 2013 :

Au cours de cette année, 355 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 165,8 millions d'euros programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

Montant FEDER programmé en millions d'euros	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Total	Total Cumulé
2013	18,2	26,3	99,8	21,7	165,8	837,9
%	11%	16%	60%	13%		
2012	29,34	19,98	51,94	43,08	144,3	672,07
%	20%	14%	36%	30%		
2011	9,74	27,40	39,80	23,65	100,58	527,72
%	10%	27%	40%	24%		
2010	56,98	13,83	52,71	14,78	138,30	427,14
%	41%	10%	38%	11%		
2009	22,28	16,74	181,94	3,92	224,89	288,84
%	10%	7%	81%	2%		
2008	5,37	12,76	36,85	2,28	57,26	63,95
%	9%	22%	64%	4%		
2007	0,00	3,72	2,97	0,00	6,69	6,69
%	0%	56%	44%	0%		

Au 31 décembre 2013, un montant cumulé de 837,9 millions d'euros de FEDER a été programmé, soit près de 83 % de l'enveloppe disponible. Après une année 2007 symbolique, la programmation avait réellement pris son envol en 2008 et 2009. La programmation 2013 a permis d'accentuer l'effort de relance de l'activité compte tenu de la crise en vigueur.

Nombre de dossiers FEDER programmé	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Total	Total Cumulé
2013	16	166	103	70	355	1646
%	5 %	47%	29%	19%		
2012	15	109	80	78	282	1291
%	5 %	39 %	28 %	28 %		
2011	14	107	103	86	310	1010
%	5%	35%	33%	28%		
2010	20	95	97	49	261	700
%	8%	36%	37%	19%		
2009	7	108	86	24	225	439
%	3%	48%	38%	11%		
2008	2	107	68	1	178	214
%	1%	60%	38%	1%		
2007	0	33	3	0	36	36
%	0%	92%	8%	0%		

Comités de Suivi tenus en 2013



En accord avec la Commission Européenne, le Comité de suivi prévu fin 2013 a été reporté au début de l'année 2014.

En définitive sur la période 2007-2013, les comités de programmations et de suivi ont été sollicités à 220 reprises.

Nombre de sollicitations des comités	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total période 2007-2013	%
CLS	12	12	11	11	11	11	11	79	36
CLS Restreints	14	23	3	10	9	21	25	105	48
CLS Procédure écrite	0	6	3	5	2	1	2	19	9
CNS	1	1	1	1	1	1	0	6	3
CNS Procédure écrite	0	3	3	1	2	1	1	11	4
Total	27	45	21	28	25	35	39	220	100

2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, l'année a été principalement consacrée à la préparation des programmes 2014-2020.

2 circulaires concernant les programmes 2007-2013 ont néanmoins été élaborées par le Ministère de l'intérieur :

- une circulaire relative aux suites du rapport annuel sur les contrôles 2012 au niveau national, établissant les modalités de correction forfaitaire applicables à tous les PO FEDER français suite à certaines irrégularités constatées en matière de marchés publics et de prise en compte de dépenses internes notamment

- une circulaire relative à la préparation de la clôture des programmes 2007-2013.

2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des



services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de novembre 2012 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 ont été agréées pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

La démarche d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation à la Réunion a été initiée en 2008 sous l'autorité d'un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux ont été menés par une structure partenariale ad hoc – le Comité Régional pour l'Innovation (CRI) – présidé par le Président du CESER et composé de représentants du monde économique et social, du monde de la recherche ainsi que de personnes qualifiées, qui assure également la gouvernance territoriale mise en place pour le management et la mise en œuvre de la SRI.



Les principaux objectifs s'inscrivent dans une volonté de structurer le territoire pour engager La Réunion dans un nouvel acte de développement axé sur la révolution culturelle, industrielle et territoriale de l'innovation et de la recherche-développement, dans le cadre d'un environnement adéquat dynamisant le processus d'innovation.

Une définition de l'innovation a été adoptée par l'ensemble des participants : « **l'innovation, c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique mais aussi social et culturel** ».

Les échanges menés au sein des groupes de travail en 2009 ont permis de formaliser une version provisoire de la Stratégie Régionale d'Innovation de La Réunion qui a fait l'objet d'une première restitution à l'occasion des 1ères assises régionales pour l'innovation qui se sont tenues le 13 octobre 2009.

La SRI a été précisée et finalisée progressivement en 2010.

La poursuite des travaux a donc porté sur les problématiques de la gouvernance et du financement avec une formalisation de la SRI à travers des mesures opérationnelles regroupées autour de huit grandes orientations et déclinées via 17 fiches actions. La version définitive de la SRI a été adoptée par les membres du Comité début novembre 2010 puis immédiatement transmise à la Commission le 10 novembre 2010.

Le document final décline les trois enjeux principaux que le territoire doit relever dans les prochaines années : s'ouvrir sur le monde, s'engager dans l'excellence et considérer le territoire dans de nouvelles dimensions. Dans cette perspective, 8 orientations stratégiques ont été retenues et déclinées en 17 fiches actions.

Les huit orientations de la SRI :

<u>Compétitivité humaine :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Elever le niveau de qualification en correspondance avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des Domaines d'Activité Stratégique- Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme
<u>Compétitivité économique :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils- Mettre les entreprises en situation d'innover- Créer les conditions de réalisation des projets (d'amont en aval)
<u>Compétitivité territoriale :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire- Doter la Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation- Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité



Les 17 fiches-actions de la SRI :

1. Faire connaître et renforcer les capacités de recherche publique réunionnaise
2. Créer une structure de la recherche : cellule technique de réponse aux appels à projets
3. Etablir le concept de « docteur conseil »
4. Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat
5. Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production
6. Organiser et exporter la filière « ingénierie de formation »
7. Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations notamment dans les entreprises
8. Prospector activement toutes les entreprises
9. Professionnaliser les accompagnateurs d'entreprises à l'innovation
10. Créer une aide financière d'amorçage et animer le réseau
11. Mener une politique de communication spécifique sur l'innovation
12. Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques
13. Développer et concrétiser une culture de projet en matière d'aménagement, fédérant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et de la sphère privée
14. Structurer les aménagements pour favoriser les Domaines d'Activité Stratégique
15. Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement
16. Structurer une filière « équipements et matériaux urbains »
17. Développer et animer les réseaux de tous types

Les fiches actions comportent - outre les éléments de contexte et objectifs généraux - des éléments permettant d'amorcer leur mise en œuvre :

- une partie descriptive de l'action,
- les facteurs clés permettant leur réalisation,
- les ressources nécessaires à leur réalisation,
- les critères d'évaluation envisagés,
- les structures ou organismes concernés par la mise en œuvre,
- le chef de file potentiel,
- le financement envisagé...

La mise en œuvre financière de la SRI a par ailleurs été prise en compte lors de l'exercice de révision à mi-parcours de 2010 ce qui a permis de renforcer l'articulation des actions de la SRI avec le territoire à travers les actions menées dans le cadre des PO.



Articulation prévisionnelle 2011-2013 Stratégie Régionale d'Innovation – Révision à mi-parcours

Intégration transversale →

- *Réflexion sur l'intégration et le renforcement du critère « innovation » dans les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides (aides aux entreprises par exemple)*
- *Mise en œuvre d'une politique de communication spécifique sur l'innovation*
- *Développement d'outils techniques et animation des réseaux*
- *Introduction de l'innovation comme objectif des politiques publiques*

Intégration par fonds

FEDER Convergence <i>environ 34 M€</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Développement et renforcement de pôles d'innovation dans différents domaines</i>- <i>Appui à la recherche</i>
FEDER Coopération <i>environ 3 M€</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Innovation et transfert de connaissance en faveur de la coopération et du développement régional</i>
FSE <i>environ 13 M€</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Dispositifs de formation innovants</i>- <i>Développement de passerelles entre la recherche et l'entreprise par le recrutement de chercheurs</i>- <i>Aides en faveur des étudiants de haut niveau</i>
FEADER <i>environ 22 M€</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Actions d'expérimentation agricole</i>- <i>Bilan de Santé de la PAC</i>
FEP <i>environ 4 M€</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Conforter la plate-forme technologique d'aquaculture tropicale en vue de la professionnalisation des producteurs</i>- <i>Connaissance de la ressource, équipements et protection des zones marines côtières</i>- <i>Conduite de projets pilotes</i>

Une évolution de la gouvernance restructurée

En 2012, la gouvernance de l'innovation réunionnaise a été simplifiée :

- 1/ Les décisions stratégiques sont prises par le Comité de Pilotage (Etat, Région, Département et le Président du CRI).
- 2/ Pour éviter la redondance des participants et gagner en efficacité, le Comité des Opérateurs a été fusionné avec le Comité Régional pour l'Innovation, qui regroupe désormais une trentaine de structures. Ce comité se réunit plusieurs fois par an pour



impulser et suivre la mise en œuvre de la SRI ou de projets nouveaux qui impliquent l'information et la coordination des acteurs. Des groupes de travail thématiques plus restreints ont été institués pour faciliter les échanges et renforcer l'opérationnalité des actions. A ce jour, les principaux champs concernés sont : la formation, l'accompagnement, l'ingénierie financière, l'international, la communication et les concours.

Dans la continuité des travaux engagés pour la mise en œuvre de la SRI depuis 2011, le plan d'actions du CRI a été validé début 2013 et a notamment pour objectifs :

- D'animer l'écosystème de l'innovation
- De poursuivre l'amélioration de la chaîne de l'innovation (suites de la cartographie des compétences) afin de faciliter le parcours des porteurs et de développer la qualité de l'accompagnement.
- De mettre en œuvre les fiches-actions prioritaires de la SRI
- De produire et diffuser des documents de référence
- D'Observer, établir et suivre les indicateurs de l'innovation à La Réunion

Avancement de la mise en œuvre

Concrètement, l'action du CRI s'organise en 2013 sur quatre axes :

1. Animer l'écosystème de l'innovation, à travers des actions de communication (création du site internet www.innovonslareunion.com lancé en mai 2013) et des réunions régulières du CRI.
2. Améliorer la complétude et l'efficacité de la chaîne d'accompagnement de l'innovation en promouvant une approche collaborative
3. Mettre en œuvre 7 fiches actions : n°2, 4, 8, 7/9, 10, 15/16
4. Conduire les travaux d'élaboration de la Stratégie Réunionnaise de Spécialisation Intelligente (S3), pivot du projet Europe 2020

1. Une coordination des acteurs locaux en action

En dépit de sa jeunesse, l'écosystème réunionnais de l'innovation est très dense. Or, l'efficacité d'un système dépend étroitement de l'intensité des interactions entre les acteurs. En 2013, l'animation visait donc le renforcement de l'interconnaissance des acteurs et du travail en réseau afin de densifier des relations qui permettent :

- de susciter une dynamique collective
- d'assurer le maillage du territoire
- de renforcer l'efficacité de l'accompagnement des projets innovations (orientation adéquate, échanges de pratiques et d'informations)
 - de faire émerger des projets et des synergies
 - de soulever des problématiques et d'impulser des solutions.

Au 31 décembre, cinq réunions COP-CRI ont été organisées, ainsi que huit sessions de groupes de travail thématique et deux réunions du Comité de Pilotage (COPIL) de la SRI. Les objectifs sont donc atteints et le taux de participation des structures approche en moyenne 60%. Le taux de satisfaction des réunions est plutôt positif notamment sur l'aspect



meilleure connaissance entre membres du réseau et maillage des actions. Les partages d'information sont nombreux et des synergies se créent.

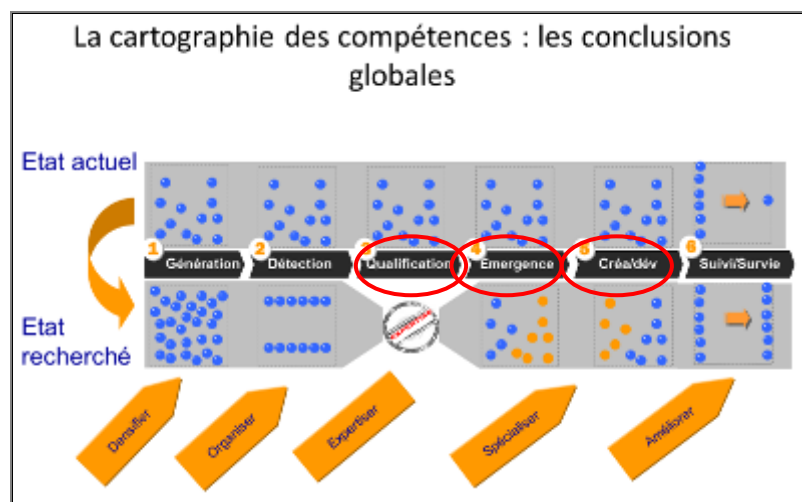
Un agenda de l'innovation à La Réunion est mis à jour en ligne sur le portail de l'innovation régional. Il classe les événements par type et par date, et permet de susciter des initiatives et d'éviter les chevauchements.

Le CRI a également renforcé sa participation aux événements organisés par les partenaires locaux soit en tant qu'intervenant (explication du contexte local, de la SRI) soit en tant que membre invité. Et s'est attaché à diffuser des informations sur la SRI et La Réunion Innovante, notamment à travers le site internet « innovonslareunion.com », portail de l'innovation qui regroupe informations et services concrets. Le CRI a par ailleurs soutenu 4 concours locaux qui favorisent l'émergence de projets innovants.

2. Perfectionner la chaîne de l'accompagnement grâce à la mise en réseau des acteurs

Le travail de mise en réseau des acteurs, renforcé en 2012, a notamment pour objectif de renforcer la capacité de La Réunion à produire, capter et transformer des idées pour générer des projets innovants capables de créer de la valeur et des emplois sur le territoire. Misant sur la petite taille et la cohésion propres à l'insularité, le CRI souhaite désormais faire évoluer l'accompagnement des projets, en soutenant l'émergence de processus collaboratifs afin de simplifier, compléter et améliorer la chaîne de l'innovation.

Les 3 premières étapes ont fait l'objet d'avancements :



- **Etape de génération :** il s'agit ici de générer plus de projets innovants sur le territoire à travers la mise en place d'une veille pour l'innovation coordonnée et plus performante (au sein de 23 membres du COP). La veille à l'innovation est un facteur favorisant l'émergence de projets innovants (par l'exemplarité, l'association d'idées, l'innovation-adaptation, l'information d'une nouvelle contrainte etc.) et renforce l'état d'esprit, la culture de l'innovation.

Un audit approfondi a été souhaité pour compléter le bref état des lieux des actions de veille ou outils de chaque membre. Un appel d'offres a été lancé fin 2012 et un prestataire a



conduit les travaux sur le premier semestre 2013. Les résultats ont été présentés en séance plénière et les conclusions sur la mise en place d'un dispositif de veille commun possible : quelles « veilles » sont à mutualiser via une plateforme collaborative et lesquelles restent propre à chaque acteur.

Par ailleurs, le territoire a vu l'émergence de plusieurs 'clubs d'innovation' et nouveaux concours, traduisant la dynamique engagée dans l'innovation.

- **Etape de détection** : l'objectif est d'aller plus au contact des entreprises qui ont des projets potentiellement innovants. La réalisation d'un diagnostic innovation et d'une démarche expérimentale de détection visant à repérer les innovations au sein des entreprises a été faite en 2012. 57 entreprises ont été visitées par les conseillers de la Chambre de commerce et de l'industrie de La Réunion et la Chambre de métiers et de l'artisanat. Le bilan a été positif. Sur 2013, le travail s'est axé sur le perfectionnement des outils (questionnaire du diagnostic, fiches de liaison,...) et la préparation d'une opération à plus grande échelle en 2014 (100 entreprises visées).
- **Etape de qualification /expertise** : Nexa a mis en place un service mutualisé d'expertise de l'innovation ouvert gratuitement aux opérateurs, aux financeurs, comme aux porteurs de projet. Cette expertise propose un état des lieux qui couvre à la fois les dimensions techniques, économiques et financières du projet, son positionnement vis à vis de la concurrence communautaire ou mondiale, et son potentiel (forces, faiblesses, opportunités et risques). Elle propose également des pistes d'actions et d'accompagnement, susceptibles d'être déployées par les opérateurs locaux. Il ne s'agit donc pas d'une expertise sanction, mais bien d'une aide à la décision et l'action pour renforcer le potentiel du projet et ses effets sur le territoire.

La cellule d'expertise s'inscrit dans une dynamique plus large de création de services mutualisés – portés par l'Agence Régionale d'Innovation, Nexa – conçus pour offrir l'opportunité à chaque structure de se spécialiser sur ses domaines d'excellence :

- **ingénierie financière** : L'ingénierie financière revêt une importance grandissante dans le développement de projets. Dans un climat de crise économique marqué par le rationnement du crédit, nombreuses sont les idées ou les innovations qui demeurent sous-exploitées faute d'avoir identifié les bons partenaires ou les solutions de financement adaptées. Nexa propose donc une offre en 3 étapes : la maîtrise du marché, la formalisation du business plan, l'accès aux financements publics et privés (notamment via un annuaire des financements qui est en cours et sera mis en ligne en 2014).
- **accompagnement à l'international** : il est proposé aux entreprises innovantes de participer à des missions de prospection, des roadshows et des salons professionnels pour nouer des contacts, élargir leur réseau et développer des opportunités d'affaires.
- **cellule de réponse aux appels à projets** : actuellement, chercheurs comme entrepreneurs peinent à mobiliser les financements fonctionnant sur la méthode d'appels à projet (Agence Nationale de la Recherche ; Horizon 2020 – 8e programme cadre pour la recherche et la technologie), faute d'information et de soutien. Pour pallier ce manque, Nexa et l'Université de La Réunion ont donc créé une cellule de réponse aux appels à projets dite « cellule Europe ». Les missions assurées par la cellule sont en premier une veille des appels à projets, une sensibilisation avec des



réunions d'information thématiques, un accompagnement des acteurs dans la construction du dossier de candidature et proposals, un soutien pour la mise en œuvre et enfin une aide à la valorisation.

3. Mise en œuvre des fiches actions

Les 7 fiches actions sélectionnées en 2012 ont connu des avancées notables, présentées dans le tableau ci-dessous : on note par exemple une concrétisation et mise en œuvre opérationnelle des fiches-actions :

- N°2 avec la création de la cellule d'aide aux réponses aux appels à projets nationaux et communautaires,
- N°4 : harmonisation et coordination de 13 concours innovation locaux recensés sur différentes phases amont et aval, soutien à l'émergence de nouvelles idées et projets innovants
- N°7/9 : mise en place de sessions de formation sur la sensibilisation de l'innovation pour les membres des structures d'accompagnement d'entreprises touchant près de 40 personnes. 97% de satisfaction et en prévision d'un plan de formation innovation pour 2014 (2 niveaux : novice et approfondissement).
- N°10 : lancement en février 2013 d'une nouvelle aide financière d'amorçage, une aide au premier projet innovant (APPI, ex-PTR) pour les entreprises qui souhaitent démontrer la faisabilité d'une idée innovante.

4. Conduite des travaux d'élaboration de la S3

Conformément à la demande de la Commission, des travaux ouverts et participatifs ont été organisés pour dessiner collectivement une vision partagée du territoire et un projet d'avenir.

Les premières actions furent d'ordres méthodologiques et didactiques : familiariser les membres du CRI avec la philosophie de la S3 et les attentes de la Commission pour susciter une dynamique constructive. A cette fin, deux documents de synthèse ont été rédigés par Nexa. D'une part, un bilan de la stratégie régionale d'innovation et des potentiels d'évolution. D'autre part, une note précisant les enjeux de la S3 et proposant des thématiques et un calendrier de consultation.

La deuxième phase d'intervention portait sur l'organisation concrète des discussions. Nexa a animé et rédigé les comptes rendus de 13 réunions du CRI et mis en place parallèlement 7 ateliers de travail réunissant un très large panel d'acteurs institutionnels, économiques, universitaires, etc. Plus d'une centaine de personnes ont participé à ces travaux qui ont débouché sur la volonté de faire de La Réunion un territoire d'expérimentation de la double transition écologique et numérique.

A l'issue de cette phase de consultation, 3 documents de synthèse ont été élaborés. Un premier, transversal, présente un diagnostic AFOM de l'économie réunionnaise et de l'écosystème de l'innovation, une vision partagée du futur ainsi que des propositions d'actions pour soutenir le processus de découverte entrepreneuriale des nouvelles spécialisations. Le deuxième document propose de faire du défi de la petite taille et de l'isolement des forces en tirant parti de notre insularité et de notre patrimoine naturel grâce à une spécialisation assumée dans les domaines de la bioéconomie et de la décarbonisation. Le troisième s'intéresse enfin à l'impact et aux opportunités ouvertes par la révolution numérique pour soutenir le développement de La Réunion.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

Les commentaires des acteurs ont permis d'affiner ces synthèses afin de produire fin juin une première ébauche de S3 remise au partenariat local. Parallèlement, le CRI et Nexa ont été mobilisés au sein d'un groupe de travail réunissant le DRRT, le Rectorat et la Région, dédié à l'Objectif Thématique n°1 des PO : « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ». Ce groupe fut chargé de synthétiser les propositions des acteurs locaux dans des fiches-mesures transmises au Partenariat Local.

Après une phase d'interruption due aux arbitrages, ce groupe est mobilisé depuis décembre sur la préparation du programme d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation de la S3.

La réflexion sur l'évolution nécessaire de la SRI s'est bien déroulée à la lueur des démarches en cours sur la rédaction des nouveaux POE. En outre, le CRI participe activement aux futures orientations européennes et nationales (Forum des RUPs, Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Le tableau de bord est actualisé avec les travaux réalisés en 2013 (couleur bleu).



AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRI A DECEMBRE 2013

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
GOVERNANCE					
Mise en place d'un comité de pilotage (COFIL)					
Mise en place d'un Comité Régional de l'Innovation (CRI)					
Mise en place des GT thématiques	<input type="checkbox"/>				
Organisation / Mise en place d'un observatoire de l'innovation	<input type="checkbox"/>				
ACTIONS					
ELABORATION DE DOCUMENTS DE REFERENCE					
Géographie de l'innovation réunionnaise, cartographie des compétences	<input type="checkbox"/>				
Annuaire de la RDI	<input type="checkbox"/>				Publication et diffusion en ligne mai
Catalogue des aides et des financements de l'innovation	<input type="checkbox"/>	Finalisation de la version 1	Liste arrêtée	Prévu en 2014	
Précis de l'innovation (outil de langage commun)	<input type="checkbox"/>				Publié en ligne et papier



	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
FICHES-ACTIONS de la SRI					
Fiche-action 1 "Faire connaître et renforcer les capacités de recherche réunionnaise"	<input type="checkbox"/>		En cours : hébergement des chercheurs internationaux	Nouvelle mesure POE FSE 1.10 avec "l'allocation post doctorale" / Actions de sensibilisation	
Fiche-action 2 "Créer une cellule technique de réponse aux appels à projets"	<input type="checkbox"/>			Cellule mutualisée avec l'Université lancée en oct.2013	Réunions thématiques et mise en relation
Fiche-action 3 "Etablir le concept de docteur conseil"	<input type="checkbox"/>	Positionnement Pool de matière grise	Junior Business	Nouvelle mesure POE FSE 1.10 notamment avec "l'allocation post doctorale"	Doctoriales P2ER /Junior Entreprise
Fiche-action 4 "Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat"	<input type="checkbox"/>				Harmonisation, coordination et soutien
Fiche-action 5 "Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production"					
Fiche-action 6 "Organiser et exporter la filière "ingénierie de la formation"					
Fiche -action 7 "Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovation notamment dans les entreprises"				Formations proposées aux entreprises (30 env.)	Bilan très satisfaisant et nouveau plan 2014



Fiche-Action 8 "Prospecter activement toutes les entreprises"	<input type="checkbox"/>		Phase expérimentale de détection et diagnostic innovation (CCIR / CMAR)		
	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Fiche-action 9 "Améliorer la professionnalisation des accompagnateurs d'entreprises à l'innovation"	<input type="checkbox"/>		GT formation	1 ^{ère} formation sensibilisation innovation pour les membres RRI (40 personnes)	Bilan positif et plan formation en 2014
Fiche-action 10 "Créer une petite aide financière pour l'amorce des projets innovants des entreprises en phase de faisabilité, (PTR/RDT)"	<input type="checkbox"/>			150KE pour APPI lancée en février par Technopole, AFD et prescripteurs (CCI, CMA, Nexa, Temergie, Quallitropic)	10 APPI en 2013
Fiche-action 11 "Mener une politique de communication spécifique de l'innovation"			Renfort avec une Agence de com pour 2014		
Fiche-action 12 "Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques"	<input type="checkbox"/>				Evolution/adaptation SRI envisagée
Fiche-action 13 "Développer la culture de projet en matière d'aménagement, public/privé"					



Fiche-action 14 "Structurer les aménagements pour favoriser les DAS"				Cadre d'intervention Feder 4.13 sur les zones d'activité, centré sur l'aménagement de zones catégorisées en 3 niveaux (régional, micro régional et local) et orientées "création d'entreprises innovantes"	
--	--	--	--	--	--

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Fiche-action 15 "Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement"			Etude menée par Nexa en cours		
Fiche-action 16 "Structurer la filière équipements urbains"					
Fiche-action 17 "Développer et animer les réseaux de tous type"	<input type="checkbox"/>			Maison des DOM à Bruxelles	Divers salons dans la Zone OI et à l'international
AMELIORATION DE LA CHAINE DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION					
Phase de génération - Veille Mettre en place une veille technologique et marché performante Etablir la percolation pour générer des projets	<input type="checkbox"/>		Audit réalisé et préconisations pour la mise en place d'un dispositif commun	Prévu pour 2014	



Fiche-action 8 - Phase de détection					
<u>1/ détection active :</u> * établir une méthodologie et un argumentaire de détection pour l'ensemble des opérateurs	<input type="checkbox"/>		Phase expérimentale de détection et diagnostic innovation (CCIR / CMAR)	2è phase prévue en 2014 (CCIR/ CMAR et autres)	
* Coordonner les opérateurs de l'innovation			Phase expérimentale à venir (CCIR/CMAR)		
<u>2/ détection passive :</u> poursuivre le marketing territorial				accompagnement sur salon	

	Priorité	Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
Phase d'orientation-expertise ou de qualification préalable Qualifier les projets afin de s'assurer que ces derniers répondent à une stratégie de territoire Améliorer le processus : simplification, sécurisation, traçabilité, expertise collégiale et transparente				En cours	



<p>Phase d'accompagnement Phase d'Emergence et de Développement - Spécialiser l'accompagnement Veiller à la disponibilité de l'ensemble des métiers de l'innovation (commercial, juridique, technique, financière, marketing, mgt) tout au long de la vie du projet</p>	<p>En cours sur l'aspect financier</p>		<p>Offre services mutualisés</p>	
<p>Phase Dépôt du dossier (au long du processus si besoin d'aide financière) Améliorer le processus du point de vue du porteur de projet : simplification, sécurisation, traçabilité</p>			<p>En cours</p>	
<p>Phase de gestion du projet innovant: Suivre les succès - échecs, les difficultés, continuer à recueillir les besoins (observatoire et analyse des chiffres clé)</p>		<p>En cours</p>		



Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

• Les activités du Comité Régional d'Evaluation

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une nouvelle plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Pour l'année 2012 et 2013, ce Comité n'a pas été réuni dans la mesure où les travaux de préparation des programmes 2014-2020 ont commencé. Cependant, dans le programme de travail prévu, deux cahiers des charges de deux évaluations thématiques devraient être examinés et lancés en 2014.

En 2013 ; l'activité d'évaluation a été exclusivement consacrée aux travaux relatifs à la préparation des programmes 2014-2020. Ainsi ont été lancées dès juillet 2013 les consultations pour les études d'évaluation stratégique environnementale et les Evaluation ex ante pour les PO FEDER, PO FSE, PDRR FEADER et PO FEDER Coopération territoriale. Il n'y a pas eu d'études d'évaluation nécessitant la contribution du Comité Régional d'évaluation.

Les prochains travaux d'évaluation prévus qui seront soumis et suivi par le Comité concernent les deux études suivantes prévues au plan régional d'évaluation :

- Approche transversale des mesures destinées aux très petites entreprises, avec un approfondissement sur l'impact en termes de structuration de filières,
- Les mesures liées à la gestion des déchets depuis 2000, avec un approfondissement sur la filière du tri.

L'évaluation de ces dispositifs selon les critères d'efficience et d'utilité doit se réaliser sur la base d'un maximum de données de la période 2007-2013 et notamment celles des réalisations. L'intérêt de la comparaison des résultats du DOCUP 2000-2006 avec ceux du PO 2007-2013 s'agissant notamment de la filière de tri s'avère intéressante, c'est la raison pour laquelle ces études seront lancées en 2014.

Le Bilan d'activité du Comité Régional d'évaluation est synthétisé dans les tableaux ci-après.

Année 2010		
Date	Evénement	Objet
9 juillet	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Création du Comité➤ Présentation du Plan Régional d'Evaluation des Programmes Européens➤ Présentation du déroulement de l'étude d'évaluation à mi parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens 2007-2013 à la Réunion par le cabinet Ernst & Young
30 septembre	Transmission d'information par courriel	Transmission d'une note d'avancement des travaux d'évaluation à mi-parcours
15 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Présentation et échanges sur les propositions de recommandations du cabinet Ernst & Young de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens à la Réunion ;➤ Information sur le projet d'étude d'évaluation de



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) menée par la DEGEOM
7 décembre	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)

Année 2011		
Date	Événement	Objet
7 février	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation à mi parcours de Leader - hauts de la Réunion (Axe 4 du programme FEADER)
11 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection de deux cabinets d'études pour négociation
16 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection du groupement de cabinet d'études : Oréade Brèche - Mataroni
22 avril	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Premières analyses du système par le cabinet d'étude ainsi que les propositions de calendrier pour la suite de l'étude
17 mai	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	<ul style="list-style-type: none"> ➤ présentation du rapport intermédiaire, ➤ évolution de l'analyse à la suite de la seconde mission du cabinet d'études,
30 juin	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Restitution de l'étude d'évaluation à mi parcours du programme LEADER
12 juillet	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 1 : « bilan programmation et mise en œuvre »
3 octobre	Transmission d'informations par courriel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tableau de bord des évaluations ➤ Compte rendu du comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) du 12/07/2011 ➤ Rapport intermédiaire de la phase 1 « bilan programmation et mise en œuvre » de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) ➤ Courrier du Préfet du 13/07/11 relatif aux remarques adressées à la DPMA sur l'évaluation du FEP National



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		<ul style="list-style-type: none">➤ Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens + courriel de la DATAR précisant l'échantillonnage réalisé sur l'étude des bénéficiaires potentiels des fonds européens
20 octobre	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 2 : « analyse et réponses aux questions évaluatives »
21 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Présentation du tableau de bord des évaluations ;➤ Point d'étape sur la mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles par le Cabinet d'études Ernst&Young ;➤ Pistes de réflexion sur le programme de travail 2011-2013

Tableau de bord des évaluations

Etude	Avancement
Evaluation à mi parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS) Cabinet retenu : Ernst&Young Décembre 2010	Etude terminée, transmise en décembre 2010 Recommandations présentées : <ul style="list-style-type: none">- au Comité Régional d'Evaluation du 15 octobre 2010 ;- et au Comité National de Suivi des fonds Européens du mois de novembre 2010 ; Etude mise en ligne sur le site internet www.reunioneurope.org en février 2011
Mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS) Cabinet retenu : Ernst&Young	Etude terminée en février 2012
Evaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) Maître d'ouvrage : DEGEOM Cabinet retenu : EDATER	Etude terminée en novembre 2011
Evaluation à mi parcours du FEP Maître d'ouvrage : MAAP Cabinet retenu : AND International	Etude terminée le 29 juin 2011
Evaluation à mi parcours du programme Leader - hauts de la Réunion Maître d'ouvrage : les GAL (AD2R-MMM)	Etude terminée en juillet 2011



Cabinet retenu : OREADE BRECHE – MATARONI	
Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens Etude réalisée en interne par l'AGILE	Etude terminée le 5 septembre 2011

2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- **Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)**

6 sessions ont été organisées pour de nouveaux utilisateurs. Elles ont concerné 40 personnes issues de 9 services instructeurs de l'Etat et des Collectivités.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de session de formations pour de nouveaux utilisateurs	14	5	6	7	6	6
Nombre de personnes formées	80	20	34	46	37	40
Nombre de services instructeurs de l'Etat et des Collectivités	15	10	11	15	12	9

- **Mise en place d'OSIRIS (FEADER)**

Les travaux de 2013 ont porté sur :

- la mise en production de 2 nouveaux cadres (122.2 et 121.9B) ;
- la mise à jour d'un cadre existant (dispositif 111.4) ;
- la formation des gestionnaires ;
- l'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- l'animation des comités techniques OSIRIS ;
- demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil ;
- la revue des habilitations Osiris (tout utilisateur confondu).

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS ;
- Phase de test avec le service instructeur ;
- Modifications éventuelles du dispositif ;
- Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS ;
- Elaboration du cahier de paramétrage ;
- Mise en production par le niveau national.

2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet.



3. Mise en œuvre par axes prioritaires

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, le P.O FEDER Convergence s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial, et d'un axe spécifique regroupant les objectifs visant à la compensation des surcoûts.

- **Axe prioritaire n°1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**
- **Axe prioritaire n°2 - La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international.**
- **Axe prioritaire n°3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**
- **Axe prioritaire n°4 - La compensation des surcoûts liés à l'ultra périphérie.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.



3.1 - Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

La compétitivité des hommes par la valorisation des ressources humaines constitue un des trois axes majeurs de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013.

Elle consiste à rechercher une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également à atteindre une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, santé et cadre de vie) et à renforcer la cohésion sociale en réduisant les inégalités sociales.

La démarche est double : il s'agit d'anticiper les tournants en positionnant l'île comme une plate forme de l'Europe dans une zone à forts enjeux (formation, enseignement supérieur ...) mais il importe également de répondre aux défis permanents liés notamment à l'impact de la dynamique démographique sur les besoins en équipements éducatifs, sanitaires et sociaux.

Le FEDER et le FSE contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FEDER, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) de préparer des nouvelles générations mieux formées ;
- b) de valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise ;
- c) d'améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe prioritaire 1 au 31/12/2013

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1-a Préparer des nouvelles générations mieux formées	Nb de bâtiments d'enseignement supérieur construit	4	0	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006
	Nb de collèges construits ou réhabilités	4 neuf et 2 réhabilitations	6	6 établissements sur 2007-2013	9 établissements sur 2000-2006
	Nb de lycées construits ou réhabilités	1 neuf et 4 réhabilitations	3	3 établissements sur 2007-2013	13 établissements sur 2000-2006
	Nb de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	1 neuf et 2 réhabilitations	1	2 établissements sur 2007-2013	4 établissements sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1-a Préparer des nouvelles générations mieux formées	Indicateurs de résultat				
	Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur (Université, IUT, IUFM, STS, DTS, CPGE, Post Bacs lycées)	15 402	-	16 000 en 2015	15 587 en 2005
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	5400	5400	2 700 places sur 2007-2013	2 000 places sur 2000-2006
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	3753	3753	3 000 places sur 2007-2013	2 800 places sur 2000-2006
	Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	2100	800	1 200 en 2015	800 en 2008

Objectif 1-b Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenus	5	2	8 sur 2007-2013	6 sur 2000-2006

Objectif 1-c Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenus	309	309	230 sur 2007-2013	75 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap	488	100	295 sur 2007-2013	270 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	250	250	310 sur 2007-2013	-
	Indicateurs de résultat				
	Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico-sociaux soutenus	394,89	245,44	330 sur 2007-2013	-



Information sur l'avancement financier de l'axe 1 au 31/12/2013 :

Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 1A : "Préparer les générations mieux formées"	Objectif 1 B : "Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise"	Objectif 1 C : "Améliorer l'offre sanitaire et sociale"	Assistance technique	Total
Maquette	109,5	3.8	24.964	8,181	146,422
Programmé	109,0	3.3	25	4.5	141,9
Certifié- déclaré	85,4	1.4	23.1	2.4	112,3
Taux de programmation	100%	87%	100%	55%	97%
Taux de certification	78%	36%	92%	29%	77%
Rapport Certification / Programmation	86,7%	19,7%	67,1%	61,1%	80,9%

Au niveau de l'axe, la programmation (97 %) est conforme aux prévisions, en progressant de près de 15 points en une année.

- ✓ **L'objectif 1A** est programmé à 100% (+ 4,2 points par rapport à 2012) en raison des 5 dernières opérations. Il s'agit d'une part d'opérations de construction et de réhabilitation dans l'enseignement supérieur pour l'Université de la Réunion tant sur le site du Moufia que sur celui du campus du Tampon. D'autre part, ces opérations concernent également l'enseignement secondaire pour la réhabilitation de deux établissements, celui du lycée d'enseignement professionnel agricole et horticole de Saint-Joseph et le lycée Rolland Garros du Tampon.
Aucune nouvelle opération de construction et de réhabilitation de collèges n'a été programmée en 2013, les programmations ayant été réalisées sur les exercices précédents.
A noter que sur les 20 opérations programmées dans le cadre de cet objectif, 10 sont soldées au 31 décembre 2013.
Au titre des programmes de formation professionnelle, la programmation a été réalisée pour l'essentiel en 2010 et a été atteinte en fin d'année 2012 à 100%.
- ✓ **L'objectif 1B**, avec l'abandon du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, ne comprend plus que deux mesures. Il a sensiblement progressé puisque le taux de programmation s'établissait à 66 % contre 41 % l'an dernier. A noter que pour cet objectif, un ajustement financier a été agréé en CLS au cours de l'année 2012. Les effets de cet ajustement sur la maquette ont pour conséquence d'établir un taux de programmation à 87 %. C'est pourquoi en 2013, sans nouvelles opérations de programmer, nous sommes à un taux de programmation de 87%
- ✓ **L'objectif 1C** est celui qui a connu en 2012 et 2013 la plus forte progression (+65,6 points) avec un taux de programmation de 100% en 2013, contre 87,6 % en 2012 et 22 % en 2011, grâce notamment à quatre opérations d'infrastructures sanitaires avec la création d'instituts médico-sociaux dans le cadre de structures d'accueils handicapés, pour un montant total avoisinant les 3.1 millions d'euros.



3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif

Les premières opérations programmées au titre de l'axe1 du FEDER ont été agréées à partir du mois d'octobre 2008. Leur programmation s'est poursuivie au cours de l'année 2009 et s'est confirmée au cours des années 2010 à 2013 pour les trois objectifs.

En 2013, l'atteinte du taux de 100% de programmation pour l'objectif 1-A est lié aux opérations dans l'enseignement supérieur que sont :

- Réhabilitation du bâtiment M sur le campus du Tampon de l'université de la Réunion
- La construction d'un grand amphithéâtre et d'un parc de stationnement associé au campus du Moufia.
- La réhabilitation du lycée d'enseignement professionnel agricole et horticole de Saint-Joseph
- et la réhabilitation du lycée Rolland Garros du Tampon

S'agissant des opérations en matière culturelle et patrimoniale, la programmation de la construction d'une école de musique intercommunale, seule opération de la mesure 1.07 « égalité des chances d'accès à la culture », et la restauration de l'Eglise Sainte-Anne, portant à 5 le nombre de bâtiments soutenus à vocation patrimoniale, ont permis un net progrès de la programmation en 2012. Mais en 2013, aucune opération n'a été programmée.

En matière d'opérations sanitaires et sociales, quatre opérations ont été programmées, toutes au titre de la mesure 1.09. Elles concernent des opérations de constructions au profit de structures d'accueil handicapés et porte le taux de programmation à 100% est lié à :

- La construction de l'Institut Médico-Social de l'Eperon "Champ de Merles"
- La construction d'un Foyer d'Accueil Occupationnel/Foyer d'Accueil Médicalisé Les Pailles en Queue
- La construction d'un ITEP James Marangé
- La construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé « 3 Cascades »



Objectif 1a - Préparer des nouvelles générations mieux formées

Dans le cadre du programme 2007-2013, l'accent est porté sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement et à la formation selon le principe de l'égalité des chances de tous les jeunes.

Compte tenu des évolutions démographiques et du rattrapage partiel des retards structurels, la construction de nouvelles infrastructures (collèges, lycées, centres de formation, enseignement supérieur) doit permettre de pallier les sureffectifs des établissements actuels et leur croissance.

Celles-ci contribueront à l'aménagement du territoire en favorisant la proximité des structures d'accueil et des bassins de population.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1a :

Quatre opérations ont été programmées en 2013.

- sur la mesure 1-01 « construction et aménagement de l'enseignement supérieur », il s'agit de travaux, s'inscrivant dans le prolongement des opérations réalisés lors des précédents exercices au nombre de deux
 - La réhabilitation du bâtiment M sur le campus du Tampon de l'université de la Réunion
 - La construction d'un grand amphithéâtre et d'un parc de stationnement associé au campus du Moufia.

- Sur la mesure 1-02 « construction et réalisation de lycée », il s'agit de deux opérations de réhabilitation de deux établissements :
 - Réhabilitation du Lycée d'enseignement professionnel agricole et horticole (LEPAH) de Saint Joseph - Phase Travaux
 - . Réhabilitation du Lycée Roland Garros - Groupe 2 - Tampon - Travaux



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectif 1a : Préparer de nouvelles générations mieux formées											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	
INDICATEURS DE REALISATION (données cumulées)											
Nombre de bâtiments d'enseignement supérieur construits	Programmé	-	-	-	-	-	2				
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006									
Nombre de collèges construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	-	1	4	5	6	6				6
	Réalisé	-	-	0	2	5	6				6
	Objectif	6 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	9 établissements sur 2000-2006									
Nombre de lycées construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	-	-	-	3	3	3				3
	Réalisé	-	-	-	-	1	3				3
	Objectif	3 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	13 établissements sur 2000-2006									
Nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	-	-	-	-	1	3				3
	Réalisé	-	-	-	-	-	1				1
	Objectif	3 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	4 établissements sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)

Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur (donnée non cumulée)	Réalisé	15 005	14 997	15 321	-	15 362	15 402				
	Objectif	17 700 en 2015									
	Situation de référence	16 841 en 2005									
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges (données cumulées)	Programmé	-	900	3600	4500	5400	5400				5 400
	Réalisé	-	-	900	2700	3600	5400				5 400
	Objectif	2 700 places sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	2 000 places sur 2000 - 2006									
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées (données cumulées)	Programmé	-	-	-	3753	3753	3753				3 753
	Réalisé	-	-	-	-	1625	3753				3 753
	Objectif	3 000 places sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	2 800 places sur 2000 - 2006									
Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	-	-	-	800	1300	2100				2 100
	Réalisé	-	-	-	-	-	800				800
	Objectif	1 200 en 2015									
	Situation de référence	800 en 2008									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)

Taux d'accès d'une génération à la terminale	Réalisé	53,5%	54,3%	56,6%	nd	66,1%	nd				
	Objectif	60 % en 2015									
	Situation de référence	57,7 % en 2005									
Nombre annuel de bacheliers	Réalisé	7 586	7 709	8 118	8294	9241	9570				50 518
	Objectif	7 500 en 2015									
	Situation de référence	7 034 en 2005									
Nombre annuel de diplômés de l'enseignement supérieur <i>* ne sont pas comptabilisés les certificats</i>	Réalisé			4 720	Nd	nd	4063*				
	Objectif	4 500 en 2015									
	Situation de référence	3 998 en 2005									
Nombre d'étudiants dans les filières de recherche <i>*étudiants doctorants</i>	Réalisé			677	nd	nd	326*				
	Objectif	300 en 2015									
	Situation de référence	264 en 2005									



Analyse qualitative de l'objectif 1a :

Au titre des investissements pour l'enseignement supérieur (mesure 1-01), deux opérations participent à l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants, par la réhabilitation d'un bâtiment sur le campus du Tampon et la construction d'un amphithéâtre de grande capacité pour les filières à forte population étudiante. Le projet du Tampon, dans le sud, a pour but le remplacement de vieux bâtiments d'enseignement devenus inadaptés et non-conformes. Quant à l'opération sur le campus du Moufia, elle vise aussi à rationaliser les déplacements et stationnements, par la création d'un parc de stationnement semi-enterré.

Aucune nouvelle opération de construction ou de réhabilitation d'infrastructures de formation professionnelle (mesure 1-04) et de collèges (mesure 1-03) n'a été programmée en 2013.

Au titre des infrastructures de lycée (mesure 1-02), les opérations programmées, visaient la réhabilitation de locaux anciens avec la réhabilitation du Lycée d'enseignement professionnel agricole et horticole (LEPAH) de Saint Joseph - Phase Travaux (coût éligible 7 994 170 €, montant UE 4 796 502 €); ainsi que la réhabilitation du Lycée Roland Garros du Tampon - Travaux (coût éligible 6 347 719 €, montant UE 3 808 631 €)

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- l'atteinte, en réalisation, de la valeur cible, pour les indicateurs sur le nombre de collèges et de lycées construits ou réhabilités ;
- le dépassement, en programmation, de la valeur cible, quant au nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités ;
- le dépassement, en réalisation, de la valeur cible des indicateurs « capacité d'accueil créée ou renouvelée » dans les collèges et les lycées, s'établissant respectivement à 3753 places au lieu de 2700 ciblées, et à 5400 places au lieu de 2700 (soit pour les lycées, un doublement de la valeur cible).
- la progression constante du nombre des bacheliers, avec un très net dépassement de la valeur cible et, dans une proportion moindre, la progression du nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur.



Objectif 1b – Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

Les activités culturelles représentent un élément fort d'attractivité, en termes de qualité de vie, de services à la population, d'animation, de maillage du territoire par des équipements structurants, pour les entreprises comme pour les ménages. Comme facteur éminent de lien social, la culture joue également un rôle important pour concourir à la cohésion sociale.

Ces efforts de valorisation culturelle porteront principalement, après l'abandon en 2010 du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, sur la démocratisation de l'accès aux enseignements artistiques pour les publics les plus défavorisés dans une démarche d'inclusion sociale.

Enfin, la dimension patrimoniale sera aussi prise en compte. Il pourra s'agir notamment de permettre une meilleure connaissance des éléments constitutifs de ce patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel (au travers d'études, inventaires, expositions, publications), mais aussi de rénover et mettre en valeur le patrimoine immobilier public ou privé notamment dans le cadre d'opérations de valorisation, de réaffectation des patrimoines bâtis et non bâtis dans un but de reconversion économique, touristique ou culturelle.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1b

Si en 2012, deux dossiers ont été programmés sur la mesure 1-06 «protection et valorisation du patrimoine», pour la restauration de l'église Sainte-Anne de Saint-Benoît, pour un montant de 477 000 € de FEDER ; et sur la mesure 1-07 « égalité des chances d'accès à la culture », pour la réalisation d'une école de musique intercommunale, pour un montant de 800 000 € de FEDER.

En 2013 aucun dossier n'a été programmé au titre de cet objectif.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectif 1b : Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenu (données cumulées)	Programmé	-	-	-	6	6	7				7
	Réalisé	-	-	-	-	1	2				2
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	6 sur la période 2000-2006									

INDICATEURS D'IMPACT

Nombre de sites ouverts dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine	Réalisé	65	69	81	51	90	82				438
	Objectif	85 sites en 2015									
	Situation de référence	67 sites en 2006									
Nombre de visiteurs dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine *	Réalisé	nd	51 631	71568	49 349	52 729	48 286				273 563
	Objectif	60 000 visiteurs en 2015									
	Situation de référence	51 631 visiteurs en 2008									

* cet indicateur n'est pas répertorié dans le PO FEDER révisé, mais il donne une information utile.



Analyse qualitative de l'objectif 1b :

En 2013 aucun dossier n'a été programmé au titre de cet objectif.

S'agissant des indicateurs, on peut relever :

- l'atteinte proche, en programmation, de la valeur cible pour l'indicateur « Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenus », soit 7 en 2012 pour un objectif de 8 ;
- Le léger tassement, par rapport aux données 2011, de l'indicateur dénombrant les sites ouverts dans le cadre des journées du patrimoine. Cela étant, on reste très proche de la valeur cible (82 pour un objectif de 85).

L'analyse des indicateurs d'avancement correspondants met en évidence le retard dans la programmation des interventions liées à la mesure « égalité des chances d'accès à la culture ». Les interventions en matière de protection et de valorisation du patrimoine ont stagné en 2013. Cet objectif doit être suivi avec une vigilance particulière.



Objectif 1c – Améliorer l’offre sanitaire et médico - sociale

La situation sanitaire et médico-sociale du département, compte tenu de ses caractéristiques socio-économiques et de son histoire, connaît des spécificités notables au niveau notamment de la démographie, des indicateurs sociaux et des facteurs de morbidité.

Les infrastructures sont de plus soumises à des enjeux et contraintes importants :

- répondre aux besoins liés à la croissance démographique et à l’amorce du phénomène de vieillissement de la population,
- remédier au taux de vétusté important des infrastructures,
- faire face à l’évolution des techniques et des normes de sécurité.

Information sur l’avancement physique de l’objectif 1c :

Quatre opérations ont été programmées en 2013 uniquement au titre de la mesure 1.09 « structures d’accueil handicapés », il s’agit de :

- La construction de l'Institut Médico-Social de l'Eperon « Champ de Merles »
- La construction d'un Foyer d'Accueil Occupationnel/Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Pailles en Queue »
- La construction d'un ITEP « James Marangé »
- La construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé « 3 Cascades »



Objectif 1c : Améliorer l'offre sanitaire et sociale

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)											
Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenues (données cumulées)	Programmé	-	-	-			309				309
	Réalisé	-	-	-	-	-	309				309
	Objectif	345 sur 2007-2013									
	Situation de référence	75 sur la période 2000-2006									
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap (données cumulées)	Programmé	-	-	-	71	100	175				175
	Réalisé	-	-	-	-	-	100				100
	Objectif	295 sur 2007-2013									
	Situation de référence	270 sur 2000-2006									
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées (données cumulées)	Programmé	-	-	-	80	250	250				250
	Réalisé	-	-	-		250	250				250
	Objectif	310 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0									
INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)											
Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico – sociaux soutenus (données cumulées)	Programmé	-	-	-	59,4	-	394,89				-
	Réalisé	-	-	-	-	-	245,44				-
	Objectif	330 sur 2007-2013									
	Situation de référence	(nd)									



Analyse qualitative de l'objectif 1c :

S'agissant des trois mesures relevant de cet objectif, une nette progression a été enregistrée pour l'année 2012 grâce à la programmation de deux opérations sanitaires structurantes; la construction du Pôle Sanitaire Est (PSE), qui s'inscrit dans la procédure « Grands Projets » prévue aux articles 39 à 43 du règlement CE n°1083/2006. et le second projet porte sur la partie « études » de la construction du pôle Sanitaire de l'Ouest (PSO).

Cependant, les opérations en 2013 portaient sur la construction de Foyer d'accueil occupationnel et de foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées permet d'atteindre, pour cette mesure, le taux de programmation de 100 %, soit 39 points de plus que l'année dernière.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- le rattrapage, en programmation et en réalisation, de l'indicateur relatif au nombre de places créées ou rénovées dans les établissements sanitaires, grâce à la construction du pôle sanitaire Est Réunion (309 places créés pour un objectif de 345). Il importe de préciser que l'objectif cible ne sera pas atteint, puisque seules les études pour la construction du pôle sanitaire de l'Ouest restent à réaliser dans le cadre de la mesure 1-08, la réalisation de ces dernières étant sans incidence sur l'indicateur.

- la nette progression, en programmation (+39 points) pour un taux de programmation de 100% ainsi que de l'indicateur mesurant le nombre de places créées ou rénovées pour les personnes en situation de handicap. L'objectif cible de 295 a été atteint en 2013, pour la programmation.

3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Eu égard au portage, sous maîtrise d'ouvrage publique, de la grande partie des opérations relevant de l'objectif 1a, l'approbation tardive du programme n'a pas eu d'incidence majeure sur la maturation effective des projets d'investissement. Ainsi, les opérations se sont poursuivies normalement et leur réalisation permet une remontée de dépenses plus rapide.

Par ailleurs, afin de prendre en compte certains projets structurants arrivés à maturation et, à l'inverse, afin de tirer les enseignements d'une sous-consommation relative sur certaines mesures, un ajustement financier a été agréé en CLS courant 2012.



- 3.2 Axe prioritaire 2 : Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

"En deux générations, l'économie de La Réunion est passée d'une activité mono-industrielle basée sur la canne à sucre à une économie concentrée sur les services" OCDE 2004.

Le contexte rénové dans lequel s'inscrit le développement futur de l'île se dessine autour de deux repères indissociables : d'une part, la permanence des enjeux d'un rattrapage structurel dynamique et, d'autre part, les enjeux nouveaux liés à la mondialisation.

Aussi, la compétitivité économique s'inscrira-t-elle dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de deux ordres. Il s'agit de :

- a) préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien ;
- b) consolider les bases du développement économique et social.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 2 au 31/12/2013 :

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2-a Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets de recherche soutenus	107	38	60 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	49	23	50 sur 2007-2013	41 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	100	51	74 sur 2007-2013	99 sur 2000-2006
	Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	29	19	40 sur 2007-2013	20 sur 2000-2006
	Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	35	21	15 en 2013	10 en 2005



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2-a Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien	Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	91.7 M€	20,4 M€	75 M€ sur 2007-2013	53 M€ sur 2000 - 2006
	Indicateurs de résultat				
	Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	95	4	15 sur 2007 - 2013	5 sur 2000-2006
	Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenus	120	36	7 projets sur 2007 – 2013	1 projet sur 2000 - 2006
	Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	+ 18 % en 2008	-	+ 10 % en 2015	1441 M€ en 2004
	Évolution des capacités d'accueil hôtelières	+ 660	68	+ 500 chambres en 2015	2800 chambres en 2006
	Emplois dans le secteur Tourisme	10 700 en 2009	-	12 000 emplois dans la filière en 2015	10 000 emplois dans la filière en 2005
Indicateurs de réalisation					
Objectif 2-b Consolider les bases du développement économique et social	Nombre de projets d'aide aux entreprises	280	164	500 sur 2007 – 2013	501 sur 2000 - 2006
	Montants des investissements des entreprises soutenus	99.31 M€	43,8 M€	120 M€ sur 2007 – 2013	114 M€ sur 2000 - 2006
	Indicateurs de résultat				
	Emplois créés (brut ETP)	496.5	269	1500 sur 2007 – 2013	1500 sur 2000 - 2006
	CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	3 538 M€ en 2007	-	2950 M€ en 2015	2452 M€ en 2004



Information sur l'avancement financier de l'axe 2 au 31/12/2013 :

Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 2A : "Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien"	Objectif 2 B : "Consolider les bases du développement économique et social"	Total
Maquette	105.4	31.5	136.9
Programmé	88.3	32.4	120.7
Certifié- déclaré	31.9	18.1	50.0
Taux de programmation	84%	103%	88%
<i>Progression de la programmation annuelle/maquette</i>	+19%	+22%	+20%
Taux de certification	30%	56%	37%
<i>Progression de la certification annuelle/maquette</i>	+11%	+17%	+12%

Au niveau de l'axe, des progressions significatives sont encore observées pendant cette année 2013, puisque la programmation annuelle a progressé de + 26,7 Millions € de FEDER pour atteindre un taux de programmation de 88%. Il est à noter que cette dynamique se maintient sur l'année 2014 pour aboutir à un taux optimal de programmation. En terme de certifications déclarées, le taux de certification s'élève à 37%, ce qui représente ainsi 16,5 Millions de FEDER certifiés sur l'année 2013.

L'objectif 2A : la programmation au 31 décembre 2013 atteint 84%, et est en bonne progression avec un montant annuel de 19,9 Millions € de FEDER pour 2013. Cette année 2013 a été marquée par le dynamisme soutenu du secteur touristique (8,7 Millions € de FEDER programmé), ainsi que du secteur des TIC (2,4 Millions € de FEDER programmé).

Au niveau de la recherche, on peut noter une évolution significative des mesures relatives au pôle de recherche appliquée en Observation : terre, mer, espace (1,6 Millions € de FEDER), ainsi que les opérations de mise en œuvre d'un pôle d'innovation et transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises (3,2 Millions € de FEDER).

Les mesures relatives aux instruments d'ingénierie financière n'ont pas connu d'évolutions majeures en terme de programmation en 2013, mais ont un avancement satisfaisant, puisque les mesures correspondantes sont à un taux de 86%.

L'objectif 2B : l'objectif est en sur-programmation (103%). En effet, comme annoncé, les investissements dans le domaine productif se poursuivent, grâce à une dynamique de reprise du secteur économique.

La programmation annuelle représente 6.8 Millions € de FEDER. L'objectif connaît aussi une évolution significative de la réalisation des projets avec un taux de certification atteignant 56%.

Ainsi il est à noter que l'ajustement financier présenté lors du Comité National de Suivi de février 2014 se traduit par une augmentation de l'enveloppe de 2.3M€ de FEDER.



- 3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien

Les interventions visant à accompagner ce tournant économique s'inscrivent dans trois dimensions :

- la recherche-développement et l'innovation,

Il s'agit à ce titre de consolider et de développer les infrastructures dédiées à la recherche ainsi que les programmes de recherche afin :

- de soutenir les unités mixtes de recherche (UMR) d'ores et déjà constituées en veillant à la constitution de pôles de recherche-développement valorisant au niveau de la zone Océan Indien et des économies tropicales les savoir-faire régionaux ;
- de permettre l'émergence de nouvelles équipes sur des thématiques propres à favoriser la compétitivité économique et le rayonnement régional et international en les dotant des équipements structurants à l'échelle de l'Océan Indien ;
- d'assumer les enjeux et les besoins en matière de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de recherche développement au service de la compétitivité des entreprises et de la création d'emplois durables ;
- d'instaurer une véritable démarche collective qui veillera à la généralisation des partenariats filières/organismes de formation/centres de recherche.

En amont, les actions visant à développer la culture scientifique et technique seront soutenues en accordant une place centrale aux plus jeunes afin de susciter l'esprit d'initiative et de créativité.

- le développement du potentiel de croissance des filières économiques dynamiques,

Au titre du développement des secteurs stratégiques porteurs de croissance. L'accent sera mis sur le soutien intégré aux secteurs du tourisme et des technologies de l'information et de la communication (TIC) : soutien à l'investissement direct et actions d'accompagnement des filières concernées privilégiant notamment les démarches collectives (promotion touristique, actions collectives dans le secteur des TIC).

- le renforcement et le développement de nouveaux outils de financement.

Cette dimension, qui contribue également à la préparation d'un pôle économique renforcé, se traduit par la consolidation et le développement d'une palette d'outils d'ingénierie financière : capital investissement, fonds de garantie et prêts.



Information sur l'avancement physique de l'objectif 2-a

Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	
INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)												
Nombre de projets de recherche soutenus (Données Cumulées)	Programmé	6	+ 12	+ 18	+ 13	+ 23	+ 19	+ 16			107	
	Réalisé	0	0	0	6	+ 2	+ 6	+24			38	
	Objectif	60 sur 2007-2013										
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006										
Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme (Données Cumulées)	Programmé	0	5	+ 5	+ 6	+ 10	+ 9	+ 14			49	
	Réalisé	0	0	2	+ 3	+ 6	+ 4	+8			23	
	Objectif	50 sur 2007-2013										
	Situation de référence	41 sur 2000-2006										
Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	Programmé	12	+ 9	+ 19	+ 9	+ 15	+ 9	+ 27			100	
	Réalisé	0	1	+ 9	+ 8	+ 4	+ 14	+15			51	
	Objectif	74 sur 2007-2013										
	Situation de référence	99 sur 2000-2006										
Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées (Données Cumulées)	Programmé	0	7	+ 5	+ 6	+ 6	+ 3	+ 2			29	
	Réalisé	En consolidation auprès du SI							19			19
	Objectif	40 sur 2007-2013										
	Situation de référence	20 sur 2000-2006										
Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	Programmé	0	9	+ 5	+ 6	+ 0	+ 15	+ 0			35	
	Réalisé	0	0	5	+ 0	+ 0	+ 5	+11			21	
	Objectif	15 en 2013										



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

(Données Cumulées)	Situation de référence	10 en 2005
--------------------	------------------------	------------

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	Programmé	1,57 M€	+ 7,16 M€	+ 6,11 M€	+ 1,98 M€	+ 23,42 M€	+ 6,73 M€	+ 44,73 M€			91,7 M€
	Réalisé		0,03 M€	+ 1,5 M€	+ 1,69 M€	+ 5,76 M€	+ 9,7 M€	+ 3,4			20,4 M€
	Objectif	75 M€ sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	53 M€ sur 2000 - 2006									

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche (Données Cumulées)	Programmé	2	+ 2	+ 34	+ 10	+ 28	+ 13	+ 6			95
	Réalisé						4				4
	Objectif	15 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	5 sur 2000 – 2006									
Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenues (Données Cumulées)	Programmé	-	8	+ 10	+ 23	+ 25	+ 20	+ 34			120
	Réalisé					17	+ 19				36
	Objectif	7 projets sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	1 projet sur 2000 – 2006									
Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	Réalisé	-	+ 18 %	-							+ 18 %
	Objectif	+ 10 % en 2015									
	Situation de référence	1441 M€ en 2004									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Évolution des capacités d'accueil hôtelières (Données Cumulées)	Programmé	0	36	+ 10	+ 12	+ 152	+ 137	+ 313			660
	Réalisé	0	0	0	6	+ 6	+ 40	+16			68
	Objectif	+ 500 chambres en 2015									
	Situation de référence	2 800 chambres en 2006									
Emplois dans le secteur tourisme	Réalisé	-	10 700	10 400	-						-
	Objectif	12 000 emplois dans la filière en 2015									
	Situation de référence	10 000 emplois dans la filière en 2005									

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Nombre de touristes	Réalisé	380 500	+ 15 900	+ 25 500	- 1 600	+ 50 700	-24 500				446 500
	Objectif	500 000 en 2015									
	Situation de référence	278 800 en 2006									



Analyse qualitative de l'objectif 2a

En 2013, environ 90 opérations ont été programmées au titre de l'objectif 2-a : « préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien », en conformité avec la dynamique relevée ci-dessus.

- Concernant **les pôles d'innovation, de recherche-développement, diffusion de la culture scientifique et technique et mise en œuvre de la Stratégie Régionale d'Innovation**, on peut noter la programmation de 37 projets pour 8.7 Millions € de FEDER.

– En matière d'infrastructures de recherche :

L'année 2013 a permis le financement de deux opérations. Ainsi, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de la Réunion envisage la construction d'un centre de recherche médicale et en santé - Centre d'Investigations Cliniques (CIC), sur le site de Saint-Pierre pour un montant d'investissement de 3 Millions €, et 1.8 Millions € de FEDER. Ce centre de recherche a pour objectif de développer un partenariat étroit entre plusieurs structures du secteur de la recherche dans la santé. Il permettra de structurer, professionnaliser et optimiser la recherche en santé d'un point de vue clinique, en permettant le développement à la Réunion d'une recherche interdisciplinaire axée principalement sur les maladies infectieuses et émergentes, les maladies métaboliques et nutrition, les maladies génétiques et périnatalité et la recherche en cancérologie. Il s'agit donc de construire d'une unique structure immobilière pour accueillir ce centre.

Par ailleurs, afin de poursuivre le développement du CYROI (Cyclotron de la Réunion Océan Indien), plate-forme de recherche et d'innovation en biotechnologies, une étude a été lancée sur le projet d'extension.

- En matière de pôle de recherche appliquée en « Observation » : terre, mer, espace :

En 2013, le BRGM a sollicité le soutien du FEDER à hauteur de 1.3 Millions € pour des équipements permettant la couverture hélicoptérée complète de la Réunion en magnétisme et électromagnétisme haute résolution. Cette technique est particulièrement adaptée aux milieux insulaires volcaniques montagneux et permettra d'analyser le sous-sol entre 100 m et 500 m de profondeur.

Par ailleurs, l'institut de Physique du Globe de Paris a développé un programme d'acquisition, capitalisation, numérisation et sauvegarde modélisation et mutualisation des données de surveillance volcanique et sismique de l'observatoire du Volcan afin d'améliorer la connaissance et la surveillance du Piton de la Fournaise.

- Le programme d'actions de l'association Sciences Réunion a été renouvelé en 2013, afin de contribuer au développement de la culture scientifique, technique et industrielle.

L'organisation d'ateliers (Mobiloscience, rallyes, jeux, concours, etc.), de festivals (festival du film scientifique, Journée Mondiale des Océans, etc.) et d'expositions ont pour but d'éveiller la curiosité intellectuelle du grand public ainsi que de faire découvrir et de favoriser la démarche scientifique par différentes approches : les sciences par l'image, la sensibilisation aux sciences et les sciences par l'animation.

- En matière de pôle d'innovation et transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises l'année 2013 est évocatrice d'une montée en puissance des acteurs de l'innovation sur le terrain consécutivement à la mise



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

en œuvre de la SRI et se traduisant par la programmation de 28 opérations en 2013.

Six nouveaux projets innovants ont été mis en incubation en vue de création d'entreprise à la Technopole de la Réunion pour 0,27 Millions € de FEDER. Il s'agit des projets RDZIL (méthaniseur individuel pour la production de gaz de cuisson), GreenEx (conservateur naturel des produits cosmétiques biologiques), AGROBOTIC OI (robot agricole de désherbage pour la conne à sucre), INTRATAG (solutions de géolocalisation en intérieur sans connexion), REUNION SPOTTER (système complet sécurisation des plages) et MEETEEM (plateforme de gestion de réunions et de leurs performances).

On peut noter également la programmation de 13 dossiers conformément à la modification du cadre d'intervention du 6 juin 2013 au titre du volet de l'aide aux entreprises pour leur projet innovant à hauteur de 1,1 Millions de FEDER. On peut citer par exemple le développement du projet SOLEKA, outil de gestion d'aide à la décision pour la prévision des ressources en énergie solaire alimentant les modules photovoltaïques en vue d'optimiser leur production, ou encore la mise au point d'un kit de traitement de l'arthrose par thérapie cellulaire autologue pour les vétérinaires. On peut également évoquer le projet LAMINARIA qui vise à la mise en œuvre d'un système biométrique afin d'atténuer l'impact acoustique marin.

Deux nouvelles structures ont été accompagnées par le financement d'un programme d'actions en 2013, il s'agit de NEXA (Ex SR21) et de Temergie.

Nexa développe des actions permettant de renforcer la compétitivité de l'économie réunionnaise dans les domaines piliers de la stratégie régionale à savoir : l'innovation, le tourisme, les énergies renouvelables et le Numérique. Les actions soutenues par le FEDER sont notamment :

- La mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation (SRI) en lien avec la gouvernance,
- La labellisation (Nexa-Innovation) et l'accompagnement des projets innovants,
- L'observatoire de l'innovation,
- Le marketing territorial.

Créé le 18 septembre 2007, Temergie (Technologies des Energies Maitrisées, Energies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Energie de la Réunion) est le cluster Energie de l'île de la Réunion. Il a été labellisé en 2010 « Grappe d'entreprises innovantes », dispositif DATAR qui compte 126 grappes au niveau national. Il est adossé au pôle de compétitivité national CAPENERGIES depuis 2008. Les actions soutenues par le FEDER sont :

- la gouvernance du cluster et reporting,
- l'animation du réseau et des membres de Temergie,
- la communication externe du cluster,
- l'émergence, montage, suivi et promotion des projets,
- l'étude de faisabilité d'une implantation d'une plateforme INES-CEA à la Réunion,
- la participation au réseau des membres insulaires ILENERGIES de Capenergie,
- le développement à l'international par le recrutement d'un VIE en Afrique du Sud.

Les programmes d'actions de l'association QUALITROPIC, de l'ARVAM, du CRITT, de l'ARDA, du CIRBAT et de l'association TECHNOPOLE ont été reconduits pour 2013.

- Dans le domaine des pôles de recherche et d'innovation en santé, biomedecine et biotechnologies, deux projets de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé ont été développés en 2013.

Il s'agit du projet MICROCHIR qui vise à l'amélioration de la greffe rénale par injection de cellules souches mené par le GIP CYROI, afin de pouvoir développer des protocoles précliniques pour le traitement de l'ischémie (diminution de l'apport sanguin artériel à un



organe) causée par la transplantation rénale par l'utilisation de cellules souches issues du tissu adipeux par le biais d'un modèle animal expérimental de rat.

De même a été déployé le programme de recherche sur l'apprentissage de la réanimation en salle de naissance par la simulation haute fidélité (utilisation d'un mannequin ou simulateur procédural), mené par le CHU de la Réunion.

- En matière de pôle de recherche et d'applications innovantes dans le domaine des TIC, le CHU a engagé en 2013 un projet de recherche visant à étudier le développement d'un outil innovant de benchmarking automatisé utilisable pour les logiciels d'aide à la prescription en néonatalogie utilisés dans les hôpitaux pour un investissement de 0.73 Millions € et 0.44 Millions € de FEDER

Ce nouvel outil permettra aux équipes hospitalières une surveillance continue de la qualité de leurs prescriptions, en identifiant les accidents et incidents précurseurs de la prescription.

- En matière de recherche agronomique, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) a lancé la 2^{ème} phase de trois programmes de recherche qui se dérouleront entre 2011 et 2013, le programme d'actions a été renouvelé pour 2013.

Le programme BIORISK concerne l'épidémiologie-surveillance des bioagresseurs émergents et invasifs des principales filières végétales à La Réunion, le programme GENERECAN étudie la caractérisation et l'exploitation de la variabilité génétique de la résistance de la canne à sucre aux bioagresseurs, le programme GENETOM s'applique à la lutte génétique contre les maladies émergentes chez les solanées maraîchères. Ces programmes doivent permettre de répondre aux enjeux de développement rural identifiés par les acteurs locaux ainsi qu'aux attentes des politiques publiques nationales et européennes dans les domaines de la recherche et de l'environnement.

Le programme BIORISK 4 concerne la génomique évolutive et comparative de *Xanthomonas citri* pv. *Citri*, organisme de quarantaine responsable du chancre asiatique des agrumes. Ce projet comprend 3 axes d'études :

- la génomique évolutive et comparative de *Xanthomonas citri* pv. *Citri*
- l'analyse moléculaire de la situation épidémiologique réunionnaise vis à vis des cultures fruitières pérennes causées par *X. citri*
- la validation de méthodes de détection de quelques *xanthomonas* responsable de maladies majeures

Le programme BIORISK 5 concerne la génomique évolutive et la surveillance de bactéries telluriques à forte aptitude aux échanges génétiques. Ce projet est décliné en 3 axes d'études :

- la génomique évolutive et comparative de *R. solanacearum*, organisme de quarantaine responsable du flétrissement bactérien des cultures maraîchères
- le diagnostic et l'épidémiologie moléculaire des variants de *R. solanacearum* responsables de maladies émergentes
- l'étude des mécanismes moléculaires de l'adaptation parasitaire

Le programme BIORISK 6 concerne la génomique évolutive et la surveillance de bégomovirus à transmission vectorielle. Ce projet comprend 3 axes d'études :

- l'épidémiologie moléculaire des bégomovirus responsables de nouvelles maladies émergentes
- l'évolution du pouvoir pathogène de populations virales en environnement variable par une approche métagénomique



- le transfert et l'exploitation d'outils de diagnostic adaptés aux virus émergents à transmission vectorielle

Le programme GENERECAN 2 concerne la contribution à la mise au point d'outils pour la sélection assistée par marqueurs pour des caractères d'intérêt agronomique chez la canne à sucre. Il consiste en :

- la sélection génomique des caractères complexes
- la recherche de marqueurs diagnostic de la résistance

Le programme GENETOM 3 étudie la durabilité et les bases génétiques et moléculaires de la résistance au flétrissement bactérien chez les solanacées à graines. Ce projet comprend 3 axes d'études :

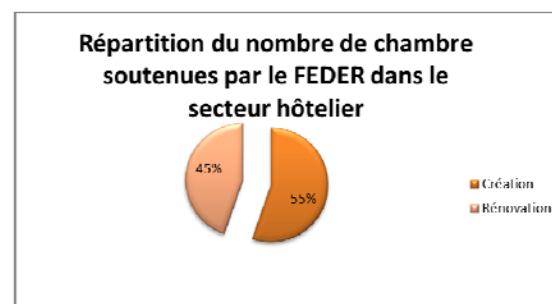
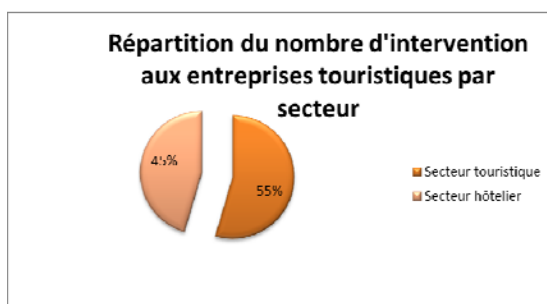
- la diversité des facteurs de résistance chez l'aubergine
- le transfert assisté par un marqueur de la résistance dans l'aubergine locale
- l'évaluation de la durabilité de la résistance au flétrissement bactérien chez l'aubergine par l'étude de la dynamique du contournement

Le programme GENETOM 4 concerne la résistance durable aux bégomovirus chez la tomate et l'exploitation de la résistance récessive. Ce projet comprend 2 axes :

- l'étude du spectre d'action et du déterminisme génétique d'une résistance récessive aux bégomovirus d'origine naturelle
- l'étude de la potentialité du tilling comme méthode d'obtention de nouvelles sources de résistance récessive aux bégomovirus chez la tomate

- Concernant le **soutien au développement du tourisme**, on peut noter le rebondissement de ce secteur avec la programmation de 24 projets.
 - Dans le domaine de l'aide aux entreprises touristiques, 19 projets ont vu le jour pour un montant total d'investissement de 32 Millions € et 6.3 Millions € de FEDER.

En particulier, l'année 2013 a été marquée par la programmation de 11 projets hôteliers qui permettent la création de 313 chambres supplémentaires et la rénovation de 228 chambres. Il est intéressant de souligner la part importante du nombre de chambres en création sur des hôtels classés 3 ou 4 étoiles ce qui contribue significativement à l'attractivité touristique en complément de l'augmentation de la capacité hôtelière.



A ce titre, on peut relever la création de l'hôtel Villa Delisle classé 4 étoiles à Saint-Pierre qui permet de développer l'offre d'hôtellerie de luxe dans ce secteur sud en lien avec le Casino pour un concept hôtel-casino permettant d'offrir aux clients 3 activités en un seul site : jeux, animation et restauration.



Par ailleurs, il est aussi prévu la création d'un hôtel classé 3 étoiles à Saint-Pierre (sud) et d'un hôtel classé 3 étoiles à l'Hermitage (ouest), ainsi que l'extension de l'hôtel les Palmiers classé trois étoiles à Saint-Denis (nord).

Plusieurs structures ont présenté un programme de rénovation que ce soit à Saint-Leu (hôtel Blue Margouillat), à Saint-Pierre (hôtel « Le Victoria » - phase 2) ou à Grand-Anse (Palm Hôtel & Spa).

Dans le domaine des loisirs, 8 opérations ont été programmées au titre de 2013, permettant de rénover et diversifier l'offre de loisirs touristiques tout en dynamisant la création d'emplois du secteur. De nouvelles activités touristiques sont ainsi promues, telles que du téléski nautique, des balades en mer sur des navires de plaisance de type catamaran, de l'accrobranche ou encore un parc de tortues terrestres.

- Le développement de la promotion touristique se caractérise par le renouvellement du programme d'actions de l'association Ile de La Réunion Tourisme (IRT) pour 2013.

Il est ainsi prévu des actions de communication et de promotion sur 3 marchés cibles :

- le marché métropole afin de conforter la notoriété de la destination Réunion
- le marché européen (Suisse, Belgique, Allemagne principalement) avec des objectifs différenciés pour chaque pays
- le marché du « grand Océan indien » (Afrique du Sud, Ile Maurice, Australie principalement) qui doit être encouragé

De même est envisagé la réalisation de collections et documents

Même si les résultats en terme d'activité touristiques sont en baisse pour le 1^{er} semestre 2012, les chiffres sont nuancés par une tendance globale à l'équilibre par rapport au 1^{er} semestre 2011.

- Le soutien aux actions collectives et groupements de professionnels dans le secteur touristique a permis la création et la diffusion de produits visant à faciliter la découverte des attraits touristiques de la Réunion à travers 4 opérations en 2013 portées par des groupement professionnels :
 - programme d'activités Lébaleo de découverte des activités des prestataires touristiques et d'animation diverses ;
 - actions de mise en valeur de produits touristiques existants et nouveaux produits et sensibilisation aux métiers du tourisme ;
 - actions de développement et de soutien de l'offre touristique Golf à la Réunion ;
 - valorisation de l'espace d'accueil devant l'espace des réceptifs à l'aéroport de Roland Garros, permettant de valoriser la promotion de la Réunion.
- Concernant le **soutien au développement de la filière TIC**, comme souligné précédemment, la programmation 2013 dénote un regain d'activité dans ce secteur avec le financement de 29 projets (contre 16 l'année dernière).
- En matière d'investissement des entreprises TIC, 22 projets ont permis la création et le développement d'activités en lien avec les nouvelles technologies et ce, tant dans le domaine audiovisuel qu'informatique proprement dit.

Les opérations de 2013 portent principalement sur le développement d'un pôle d'imagerie scientifique et médicale, la mise en place d'une solution d'hébergement informatique et de services associés, le développement d'un portail de dématérialisation pour la modernisation de la restauration collective ou des solutions à distance pour les entreprises réunionnaises.



- En matière d'actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande, 5 opérations ont été soutenues par l'Union Européenne en 2013.
Citons par exemple l'opération portée par l'Agence Film réunion (anciennement ADCAM), relative au Centre d'Intelligence Juridique Economique et Technique (CIJET) en 2013, la plateforme numérique de services et les projets de labellisation Very-Tic / Very-Tic Green de l'ARTIC.
- Enfin, au titre des services et applications TIC à la population, l'année 2013 a permis le soutien de deux projets :
 - la mise en œuvre de la Plate-forme d'Echange de l'information Géographique à la Réunion afin d'outiller la Réunion d'un portail unique d'information géographique au bénéfice du citoyen et des structures publiques.
 - dans le cadre de la réhabilitation intégrale du musée régional Stalla Matutina, un projet de productions et équipements multimédia du musée a été soutenu pour 1.1 Millions € de FEDER. Il s'agit de redéfinir le contenu de l'exposition en utilisant le contenu des nouvelles technologies interactives pour enrichir la muséographie classique. Ainsi ont été soutenus des productions audiovisuelles et multimédia liées aux contenus muséographiques, ainsi que l'acquisition de matériels multimédia destinés à accueillir l'ensemble des productions.
- Enfin, le développement des entreprises est soutenu par la mise en œuvre d'instruments d'**ingénierie financière**.

Créé en 2012, le FCPR RUN DEVELOPPEMENT est un fonds d'investissement qui propose aux entreprises locales une gamme complète d'outils renforçant leurs fonds propres ou quasi-fonds propres. Il a été co-financé à hauteur de 4,08 Millions € par le FEDER. Ce Fonds de capital risque régional cible des TPE-PME réunionnaises de moins de 3 Millions € de chiffre d'affaires, en phase d'amorçage (projets innovants), de démarrage, ou de développement, avec un ticket d'intervention compris entre 0.035 et 0.5 Millions €.

Sur l'exercice 2013, 6 entreprises ont été financées avec un ticket moyen d'intervention de 0.307 Millions €, ce qui a permis la création et/ou le soutien de 264 emplois. Les projets financés ont majoritairement concernés le développement d'entreprises. Depuis sa création, 7 entreprises ont été financées pour un montant total de 2,04 Millions € et a permis de lever un montant total de 20.2 Millions € de crédits bancaires.

Le Fonds DOM est un fonds de garantie qui vise à favoriser le développement économique en facilitant l'accès des PME aux financements bancaires. Il intervient auprès des organismes financiers en qualité de co-preneur de risque. Les entreprises peuvent ainsi bénéficier d'une garantie à hauteur maximale de 70% du montant du capital emprunté, dans la limite de 1,5 Millions € par entreprise ou groupe d'entreprises. Pour la période 2007-2013, le Fonds DOM Réunion a été doté à hauteur de 31 Millions € (dont 11,2 Millions € pour le FEDER). Une dotation régionale sur fonds propres est venue en complément, à hauteur de 4,3 Millions €, afin de garantir les seules opérations liées à la transmission d'entreprises (en partie inéligibles au règles du FEDER). Mis en place depuis 1999, le Fonds de Garantie Dom est aujourd'hui un outil utilisé par l'ensemble des établissements de crédits de la Réunion, avec une moyenne de plus de 500 bénéficiaires par an. Les impacts du Fonds DOM Réunion sur l'économie réunionnaise sont significatifs.

Ainsi, en 2013, le dispositif a permis :

- l'accompagnement de 492 entreprises dont 83% de très petites entreprises (TPE);
- la création de 964 emplois directs et la préservation de 2 856 emplois existants;



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

Sur l'exercice 2013, 48,45 Millions € de garanties ont été autorisées par le Fonds Dom, couvrant ainsi 89,3 Millions € de crédits bancaires aux TPE/PME.

Au total, sur la période 2007-2013, le dispositif aura permis de garantir près de 4 500 crédits bancaires pour un montant de 529 Millions €.

Les prêts d'honneur, prêt à taux zéro sans caution, octroyé à une personne physique (en général le gérant de l'entreprise) pour la création ou le développement de sa TPE ou PME sont gérés par l'association Initiative Réunion Entreprendre. Ils contribuent à renforcer la structure financière de l'entreprise afin de la pérenniser, et peut servir d'apport pour un prêt bancaire.

S'agissant, du prêt d'honneur Création/Développement, rappelons que les dépenses retenues sont les prêts octroyés visant à financer des immobilisations corporelles et incorporelles et le besoin en fonds de roulement et en trésorerie. Créé en 1992, ce fonds de prêt d'honneur était initialement dédié aux projets de création d'entreprises. Depuis 2004, le fonds est co-financé par les fonds européens. Pour la période 2009-2011, une dotation complémentaire de 0.805 Millions € (dont 0.386 Millions € de FEDER) a été attribuée, afin d'étendre l'éligibilité des prêts octroyés aux projets de développement.

Sur l'exercice 2013, 17 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant total de 0.200 Millions €.

Au total, de 2009 à fin 2013, 137 prêts d'honneur Création/Développement ont été accordés pour un montant de 1,286 Millions €. 59 de ces prêts d'honneur ont été couplés à un prêt bancaire, soit un effet levier de 1,35. Les prêts d'honneur octroyés ont concerné pour 69% d'entre eux des projets de création et 28% des projets de développement d'entreprises. Les secteurs d'activité les plus représentés sont le commerce (45% des prêts d'honneur accordés), l'artisanat (21%) et les services (18%). La pérennité à 5 ans des entreprises financées, qui s'élève à 80% à 2012, est satisfaisante.

S'agissant du prêt d'honneur Innovation, créé en 2012, ce fonds de prêt d'honneur, dédié aux projets innovants, a été co-financé par les fonds européens à hauteur de 0.3 Millions € (dont part FEDER 0.180 Millions € et CPN Région de 0.120 Millions €). A fin 2013, 4 prêts d'honneur Innovation ont été accordés pour un montant de 0.083 Millions €. Trois de ces prêts d'honneur ont été couplés à des prêts bancaires (montant total de 0.257 Millions €), soit un effet levier de 3.

S'agissant des indicateurs de suivi :

Par rapport aux indicateurs relatifs à la programmation, on peut constater que l'ensemble des indicateurs ont atteint ou dépassé leur cible, seul le nombre de « jeunes pousses » aidées étant à 73% rempli.

En particulier, les indicateurs « nombre de projets de recherche », « nombre d'action de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique », « nombre de coopérations entreprises/laboratoires de recherches », ont largement dépassé leurs objectifs, traduisant le dynamisme du secteur de la recherche qui s'inscrit dans la dynamique générale de définition et de mise en œuvre de la stratégie régionale de l'innovation à la Réunion.

Les valeurs cibles de l'indicateur d'évolution des capacités d'accueil hôtelières (+500) et de l'indicateur nombre de projets soutenus dans le secteur tourisme (50) sont dépassés cette année, notamment en raison de la programmation de onze projets hôteliers en 2013.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

De même, la valeur cible de l'indicateur nombre de projet soutenus dans le secteur TIC (74) a largement dépassé sa cible cette année (100).

Ainsi conformément à la programmation, les montants des investissements soutenus dans les secteurs tourisme et TIC (91,7 Millions €) a largement dépassé sa cible (75 Millions €), alors même qu'il était satisfait à 63% l'année dernière.



Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social

Au titre du présent objectif, il s'agira :

- de conforter et de renouveler les secteurs traditionnels. Les entreprises réunionnaises doivent s'armer et être soutenues :
 - pour continuer à améliorer leur productivité,
 - pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et donc de garder leur potentiel d'emploi,
 - pour renforcer leurs compétences à travers le conseil et les actions collectives.



Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b

Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Nombre de projets d'aides aux entreprises (Données Cumulées)	Programmé	3	+ 44	+ 45	+ 37	+ 34	+ 46	+ 71			280
	Réalisé		11	+ 23	+ 27	+ 25	+ 25	+53			164
	Objectif	500 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	501 sur la période 2000-2006									
Montants des investissements des entreprises soutenus	Programmé	0,4 M€	+ 8,4 M€	+ 8,2 M€	+ 8,6 M€	+ 12,6 M€	+ 36,5 M€	+ 24,61 M€			99,31 M€
	Réalisé		0,96	+ 2.75	+ 3.55	+ 5,35	+ 13,44	+17,75			43,8 M€
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	114 M€ sur 2000-2006									

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)											
Emplois créés (brut etp)	Programmé	1	+ 51	+ 48.5	+ 69	+ 86	+ 131	+110			496,5
	Réalisé		6	+ 8	+ 36	+ 35	+ 71	+113			269
	Objectif	1500 sur 2007-2013									
	Situation de référence	1500 sur 2000-2006									
CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
	Objectif	2 950 M€ en 2015									
	Situation de référence	2 452 M€ en 2004									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)

Effectifs dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé	nd	nd	nd	nd	nd	nd				
	Objectif	43 000 en 2015									
	Situation de référence	38 900 en 2004									



Analyse qualitative de l'objectif 2b

En 2013, 71 nouvelles opérations ont été programmées en faveur de la **consolidation des secteurs productifs**.

- 11 opérations ont concerné la consolidation du tissu économique et des réseaux.

Il s'agit pour la plupart d'actions ou de programmes d'actions reconduits sur 2013. Des actions ont ainsi été menées en faveur du secteur artisanal que ce soit pour la promotion (programme d'actions de l'association du Domaine des Tourelles pour l'artisanat touristique) ou encore des actions de professionnalisation de la filière (programme d'actions et actions collectives de la Chambre de Métiers et d'artisanat, programmes d'actions de l'Association pour la Certification des Entreprises Réunionnaises du Bâtiment -ACERBAT-). Des actions ont également été menées pour développer la création d'entreprises (programme d'actions de l'Agence de Développement de La Réunion, Salon Carrefour des Jeunes Entreprises), ou encore pour l'accompagnement à la démarche à l'export.

Un nouveau programme d'actions porté par NEXA est financé en 2013 pour promouvoir la Réunion, ses entreprises et ses secteurs clefs dans des salons et de l'Invest Forum.

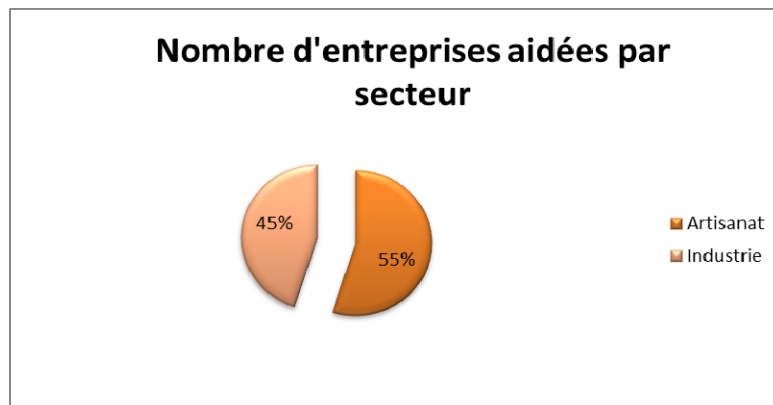
L'émission télévisée de sensibilisation du public à l'industrie réunionnaise et à l'activité économique « Les Nouveaux Défis » a été poursuivie en 2013. L'émission aborde des grands dossiers d'actualité économique et des rubriques sur les entreprises, la production, les métiers, etc.

Le dispositif CODIGE-INSER (Conférence des Directeurs de Grandes Ecoles – Insertion de Stagiaires dans les Entreprises Réunionnaises) a été reconduit pour 2013 pour 15 stages. Ce dispositif permet un partenariat entre les entreprises et des stagiaires de grandes écoles pour une durée de 4 mois et permet ainsi aux entreprises bénéficiaires de développer des projets dans différents domaines grâce à la participation d'élèves disposant d'un bon niveau de formation.

- Dans le cadre de l'aide aux investissements des entreprises industrielles et artisanales :

L'année 2013 est l'année record en matière de programmation d'aide aux entreprises en nombre de dossiers (53) indiquant une reprise du dynamisme de leur activité dans la continuité de ce qui avait déjà été observé en 2012, et qui se poursuit en 2014.

Les projets ont permis de soutenir le secteur économique local par l'acquisition de matériels de production pour des entreprises en création ou en développement.



On peut relever le développement de domaines très diversifiés, tels que des activités, par exemple, de pâtisseries, de boulangeries, d'impressions numériques grand format, de fabrication d'aquariums et jardins aquatiques, transformation de matières plastiques par rotomoulage, travaux par ponton grue automoteur, préparation de plats cuisinés, emballage industriel, production de modules bois pour la fabrication de maisons en bois, unité de fabrication de produits alimentaires locaux, fabrication de pâtisseries et viennoiseries industrielles, fabrication d'engrais, production de boissons aromatisées, etc.

- 7 opérations en matière d'aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE ont été programmées.

Ainsi, quatre entreprises ont procédé au renforcement des mesures internes, par le recrutement de cadre pour consolider leur équipe dirigeante grâce au dispositif RED.

Trois opérations ont porté sur le renforcement externe, par le biais d'études faites par un tiers, tel qu'étude marché, procédure d'évaluation technique, et développement de la production.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- que le nombre de projet d'aide aux entreprises soutenus (280) est toujours en deçà de la situation de référence (500). Néanmoins, ce nombre a bien progressé sur l'année 2013 (+71 entreprises) et devrait parallèlement permettre une amélioration de l'indicateur relatif aux emplois créés d'ici la fin du programme.
- Cependant, l'indicateur du montant des investissements soutenus est à un niveau correct, à hauteur de 83 % de la cible prévue. Selon les perspectives 2014, il devrait atteindre l'objectif (120 Millions €).



3.3. Axe prioritaire 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

La compétitivité territoriale constitue un des axes majeurs retenus au sein de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013. Elle consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire, gestion des déchets, approvisionnement en énergie, en eau, protection de la biodiversité, prévention des risques...

Par ailleurs, il convient d'organiser le territoire pour lui permettre d'accueillir une population de l'ordre du million d'habitants à l'horizon 2030. Cet aménagement doit être mené sans remettre en cause une attribution des sols permettant à l'économie de poursuivre son développement, et notamment le maintien des activités agricoles.

La Réunion dispose d'un patrimoine naturel d'une grande richesse qui contribue fortement à l'agrément du cadre de vie et à son image extérieure, atout indéniable pour le développement du tourisme. Soumise à de fortes pressions liées aux activités humaines, la préservation de l'environnement constitue un des enjeux majeurs pour le territoire dans le cadre d'un développement durable et solidaire. À cette fin, la gestion des déchets, de l'eau et le développement des énergies renouvelables représentent des outils stratégiques incontournables pour la réalisation de cet objectif.

En écho au diagnostic insistant sur les mutations territoriales auxquelles La Réunion doit faire face, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont issus de l'axe territorial de la stratégie intégrée et ils se présentent comme suit :

- a) Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire ;
- b) Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs ;
- c) Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable ;
- d) Valoriser les atouts touristiques de l'île.



Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 3 au 31/12/2013 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire	Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	12	3	2 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre d'emplois de réalisation	3127	2147	2000 sur 2007-2013	2200 sur 2000-2006
Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire	Montants des investissements routiers et ferroviaires soutenus	223,375 M€	153,353 M€	322 M€ sur 2007-2013	383 M€ sur 2000-2006
	Km de routes nouvelles	33,5	28	28 km sur 2007-2013	43,5 km sur 2000-2006
	Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	-	-	100 000 habitants en 2015	-
Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs	Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	29	9	30 sur 2007 - 2013	52 sur 2000-2006
	Dont nombre de projets soutenus améliorant l'attractivité des villes	9	5	5 projets sur 2007 – 2013	-
	Montants des investissements soutenus en matière de développement	32,095 M€	13,555 M€	60 M€ sur 2007 - 2013	36 M€ sur 2000 - 2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

	urbain				
	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs	Nombre de quartiers concernés	24	7	20 sur 2007 - 2013	36 sur 2000 - 2006
	Nombre d'habitants concernés	84 988	51 991	150 000 habitants sur 2007-2013	200 000 habitants sur 2000-2006
Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	106	54	80 sur 2007 - 2013	113 sur 2000 - 2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets	69,461 €	22,036 M€	25 M€ sur 2007-2013	14,4 M€ sur 2000-2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux	293,908 M€	31,79 M€	120 M€ sur 2007-2013	6,7 M€ sur 2000-2006
	Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	30 km	30 km	30 km au 31/12/2013	25 km au 31/12/2007
	Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	196	55	75 sur 2007-2013	76 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	12	4	8 sur 2007-2013	5 sur 2000-2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques	25,589 M€	10,663 M€	25 M€ sur 2007-2013	7,8 M€ sur 2000-2006
	Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	+ 5 800	+ 1 800	+ 3 800 personnes sur 2007 - 2013	+ 1 282 personnes sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	+ 5 000	944	+ 5000 habitants sur 2007-2013	+ 12200 habitants sur 2000-2006
	Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	+ 522 100		+ 150 000 habitants sur 2007-2013	+ 10 000 habitants sur 2000-2006
	Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	481 200 eq/hab		460 000 eq/hab en 2015	308 000 eq/hab en 2005
	Débit d'eau transféré Est-Ouest	4,4 m3 / s	4,4 m3 / s	6,3 m3/s en 2013	2,4 m3/s en 2007
	Nombre de m ² de chauffe eau solaire installé	13 203,18	2 312	500 000 m ² en 2013	300 000 m ² en 2006
	Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	+ 21,052 MW	15,061 MW	+ 60 MW sur 2007-2013	+ 18 MW sur 2000-2006
Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île	Montants des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	40,321 M€	4,387 M€	50 M€ sur 2007-2013	36 M€ sur 2000-2006
	Nombre de sites aménagés	17	3	10 sur 2007-2013	10 sur 2000-2006



Information sur l'avancement financier de l'axe 3 au 31/12/2013 :

Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 3A : "Adapter et développer les réseaux de transport"	Objectif 3B : "Accompagner les politiques de développement des milieux urbains"	Objectif 3C : "Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable"	Objectif 3D: "Valoriser les atouts touristiques de l'île"	Total
Maquette	185,5	27,3	269,4	42,0	525,1
Programmé	170,7	21,4	249,7	24,2	466,0
Certifié- déclaré	101,9	11,6	154,5	5,4	273,4
Taux de programmation	92%	76%	93%	58%	89%
Taux de certification	55%	41%	57%	13%	52%
Rapport Certification / Programmation	60%	54%	62%	22%	59%

Globalement au niveau de l'axe, l'avancement de la programmation atteint 89 % de l'enveloppe FEDER prévue, soit 466 millions d'euros. Ainsi, il reste moins de 60 millions d'euros à programmer.

- **L'objectif 3A :** La certification à hauteur de 55 % de cet objectif correspond principalement à la réalisation de la route des Tamarins mise en circulation en 2009. Néanmoins, en 2013, le taux a progressé de 10 points en lien avec la certification des opérations relevant du Trans Eco Express et des premiers travaux de la nouvelle route du littoral avec TCSP ;
- **L'objectif 3B :** La programmation atteint 76 %, soit plus de 30 points par rapport à 2012. Cette progression s'explique par le dynamisme retrouvé des projets de structuration de bourgs et par les opérations de rénovation urbaine ;
- **L'objectif 3C :** Cet objectif présente le taux de programmation le plus important au niveau de l'axe avec 93 %. De même, s'agissant de la certification, plus de 54 % des dépenses certifiées au titre de l'axe relèvent de l'objectif 3c ;
- **L'objectif 3D :** Le niveau de programmation a bien progressé pour atteindre 58 % (28 % en décembre 2012). Cependant, les retards en matière d'aménagements touristiques restent difficiles à combler.

3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Au niveau de l'axe 3 du programme, près de 90 % de l'enveloppe FEDER prévue a été programmée.

Dans un premier temps, il convient de souligner que deux des principaux « grands projets » ont été programmés. Il s'agit de la Route des Tamarins et de la poursuite des travaux de creusement de la galerie Salazie amont dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest. Ces deux opérations ont été soumises à la procédure « grand projet » ; les dossiers ont



recueilli l'avis favorable de la Commission. La totalité des enveloppes FEDER prévues a été programmée pour un montant global de 139 millions d'euros de fonds communautaires, soit 27 % des sommes prévues au titre de l'axe 3. Ainsi, les indicateurs relatifs au km de routes nouvelles, au linéaire de galerie ont été atteints en programmation. S'agissant de la déclaration de dépenses, à ce stade, l'opération de construction de la route des Tamarins a été entièrement certifiée, tandis que plus de 95 % des dépenses du transfert des eaux ont été certifiées.

Dans un second temps, l'objectif 3 c – près de 51 % de l'enveloppe FEDER de l'axe 3 - relatif à la préservation de l'environnement et des ressources, présente une programmation active depuis 2008. Ce dynamisme se traduit, d'une part, par le niveau des sommes programmées, soit 93 % de l'enveloppe prévue – 54 % du montant total programmé sur l'axe 3 – et, d'autre part, par plus de 33 % du nombre total d'opérations programmées.

En matière de réalisation des objectifs, les deux domaines d'intervention pour lesquels les indicateurs mentionnent le meilleur avancement restent le traitement des eaux usées et le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, la valeur cible en matière de capacité de traitement d'eaux usées prévue sur la période a été dépassée en programmation. Cette situation remarquable souligne les efforts importants consentis par l'ensemble des acteurs locaux pour rattraper un retard historique. En matière d'énergies renouvelables, on constate que le nombre de projets prévus initialement a été atteint. Cependant, en matière de capacité de production supplémentaire, bien que le niveau du programme 2000 – 2006 ait été atteint, seulement 35% de l'objectif fixé (60 MW en 2015) n'a été réalisé à ce stade. Néanmoins, le soutien important accordé à l'équipement des logements sociaux chauffe – eau solaire sur les logements sociaux – la superficie de panneaux solaires soutenus atteint plus de 13 200 m² – contribue à diminuer la hausse de la demande énergétique

S'agissant des autres objectifs, les indicateurs permettent d'observer que les thématiques retenues ont, dans l'ensemble, atteint les objectifs fixés au niveau de la programmation.

Dans le cas particulier de l'objectif 3a qui s'attache au développement des réseaux de transport, la première opération a été programmée et représente 36,20 % des montants FEDER de l'objectif concerné. Il s'agit de la poursuite de la construction de la Route des Tamarins qui est maintenant totalement ouverte à la circulation. En matière de km de routes nouvelles, l'objectif fixé a été dépassé compte tenu de la programmation d'une nouvelle infrastructure en 2013.

Au titre de l'objectif 3b, 76 % de l'enveloppe FEDER prévue a été engagée. Les interventions soutenues dans le cadre des projets de rénovation urbaine présentent une maturation plus lente, pour autant, 2 projets importants ont été programmés. Dans le même temps, les actions de structuration de bourgs sont passées à une étape supérieure. En effet, plusieurs opérations d'aménagement d'envergure ont été soutenues en 2013. S'agissant des indicateurs, le retard persiste en matière d'investissement (53 % de l'objectif cible) et de nombre d'habitants concernés (57% de l'objectif cible), alors que la valeur cible de nombre de quartiers concernés a été atteinte. Cette situation devrait se corriger en 2014, de nouvelles opérations de rénovation urbaine devant être programmées.

Par ailleurs, s'agissant des aménagements touristiques, si 17 sites ont été équipés et aménagés – soit 70 % de plus que la cible prévue - en matière de montant d'investissement, seulement 80 % de la somme prévue a été atteinte. Cette situation s'explique par un choix d'aménagement consistant à équiper des sites remarquables afin d'offrir des espaces accueillants et confortables pour les touristes.



Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire

Compte tenu de sa forte croissance démographique et son territoire exigu, La Réunion connaît d'importantes difficultés en matière de déplacements. Afin de renforcer la fluidité d'ensemble, trois dimensions sont à considérer dans cet objectif :

- tout d'abord, l'anticipation des déplacements sur le long terme avec la mise en œuvre du projet de TCSP dont la réalisation s'inscrit dans une double logique de développement des transports collectifs en site propre et de structuration urbaine des agglomérations desservies et de réduction des impacts environnementaux.
- ensuite, la poursuite des efforts déjà engagés en termes d'adaptation et de sécurisation du réseau routier concentrés autour du soutien à deux projets : le premier projet concerne la fin des travaux de la Route des Tamarins déjà engagés dans le cadre du Docup 2000-2006, pour lesquels d'importantes études d'impact sur l'environnement ont déjà été effectuées conduisant à la définition d'un certain nombre de mesures prises en faveur de l'environnement (milieu physique, milieu naturel, milieu agricole, milieu urbain, sites et paysages). Le second projet concerne le lancement des études et des travaux préparatoires de la liaison routière littorale entre le Nord et l'Ouest déjà en réflexion depuis de nombreuses années, opérations dont l'impact environnemental est quasi-nul compte tenu de leur nature ;
- enfin, une prise en compte de quelques opérations très ciblées visant le maillage de quelques réseaux secondaires sur la problématique globale des déplacements de l'Ouest (accompagnement de la Route des Tamarins avec notamment le barreau de l'Hermitage et restructuration du réseau des routes départementales avec notamment la liaison RD2-RD4). Cette approche permettrait d'améliorer la fluidité des réseaux secondaires sur un territoire dont le fonctionnement sera nécessairement modifié à l'issue de la réalisation de la route des tamarins.

La combinaison de ces trois dimensions se traduit concrètement par le fait que, pour la première fois dans un programme communautaire, l'effort financier sera équilibré entre le développement du transport collectif et la nécessaire modernisation du réseau routier.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-a



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets routiers soutenus (Données cumulées)	Programmé			1	2	3	7	12			12
	Réalisé			1	-	-		2			3
	Objectif	2 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
Nombre d'emplois de réalisation	Programmé			2086	2141	2439	2631	3127			3127
	Réalisé			2086	-			2147			2147
	Objectif	2000 sur 2007-2013									
	Situation de référence	2200 sur 2000-2006									
Montants des investissements routiers soutenus (Données cumulées)	Programmé			149 M€	152,93 M€	174,124 M€	187,933 M€	223,375			223,375 M€
	Réalisé			149 M€	-			153,353			153,353 M€
	Objectif	322 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	383 M€ sur 2000-2006									
Km de routes nouvelles	Programmé			28 km	-	-	-	33,5			33,5 km
	Réalisé			28km	-	-	-	28 km			28 km
	Objectif	28 km sur 2007-2013									
	Situation de référence	43,5 km sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	Programmé	-	-	-	-	-					-
	Réalisé	-	-	-	-						-
	Objectif	100 000 habitants en 2015									
	Situation de référence	0 en 2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-a

Au 31 décembre 2013, 92 % de l'enveloppe prévue a été programmée permettant notamment de participer à la construction de plus de 30 km de routes nouvelles dont certaines voies sont consacrées au transport en commun en site propre.

À ce stade, 60 % des dépenses programmées ont fait l'objet d'une déclaration de dépenses à la Commission.

Au titre de l'objectif 3a, le FEDER a soutenu le plus important projet routier du territoire qui consiste en la construction d'une 2 x 2 voies sur une longueur de 33 km reliant Saint Paul à l'Étang – Salé. Cette opération, baptisée Route des Tamarins, contribue à améliorer les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île. En termes d'aménagement du territoire, cette infrastructure facilite la desserte et le développement des hauts de l'Ouest. Par cette seule infrastructure, le linéaire de route en 2 x 2 voies a été multiplié par 2 sur le territoire.

Les marchés de travaux retenus à l'éligibilité du programme opérationnel concernent en particulier :

- Les travaux du viaduc et de la tranchée couverte de Saint Paul ; ce viaduc est l'un des plus grands ouvrages d'arts exceptionnels de la Route des Tamarins, et permet à celle – ci de s'élever sur 757 mètres, du niveau de la mer au plateau surplombant la ville de Saint Paul ;
- L'ouvrage d'art exceptionnel de la Grande Ravine qui franchit une brèche de 170 mètres de profondeur ;
- L'ouvrage d'art exceptionnel de La Fontaine, qui enjambe la ravine La Fontaine (110 mètres de profondeur) et mesure 200 m de long.

La route a été livrée à la circulation le 23 juin 2009 et permet, depuis, de répondre à trois objectifs :

- L'aménagement du territoire : la Route des Tamarins achève l'aménagement de la RN 1 en 2 x 2 voies entre Saint-Denis et Saint-Pierre, tel que prévu au Schéma d'Aménagement régional (SAR). De plus, elle facilite la desserte et le développement des hauts de l'Ouest ;
- Le développement économique : cette infrastructure améliore les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île et entre l'Ouest et le Sud de l'île. Par ailleurs, en offrant de meilleures dessertes, elle contribue au développement des zones touristiques littorales ;
- La sécurité et le confort : la Route des Tamarins assure l'écoulement du trafic de transit dans de bonnes conditions de sécurité et de confort et apporte une solution aux problèmes de saturation de la RN 1 aux heures de pointe dans la traversée des agglomérations de l'Ouest.

Ce projet a déjà mobilisé des crédits FEDER au titre du DOCUP 2000 – 2006 pour un montant de 104,308 M€. Sur la période en cours, l'enveloppe mobilisée s'élève à 82 M€. S'agissant d'une opération dont le coût global dépasse 50 millions d'euros, le dossier « grand projet » a été soumis et agréé par la Commission Européenne le 28 novembre 2012 en complément de celui agréé au titre de la programmation précédente.



Ouvrage d'art exceptionnel de la Grande ravine

En 2010, plusieurs opérations ont été programmées pour un montant global de 1,772 millions d'euros de FEDER.

La principale opération soutenue consiste à rénover 1,3 km de voiries afin de faciliter la circulation des véhicules de transport en commun et de créer des couloirs pour mode de déplacement doux. Il prévoit la requalification de la voirie existante depuis la rue Lacroix jusqu'à la rue Louis Brunet, sur la commune de Saint Paul, pour permettre la réalisation d'un système de circulation dit « en tête bêche ». Ce projet a permis la résorption de deux points de congestion pour les transports en commun dont le résultat est d'offrir un gain de temps de près de 48 minutes par jour aux usagers.

Les 3 autres opérations programmées en 2010 consistent en l'élaboration des schémas directeurs d'accessibilité des transports collectifs pour les communautés d'agglomérations de la CIVIS, la CIREST, du TCO. Il s'agit d'études portant sur l'élaboration du schéma d'accessibilité des personnes souffrant d'un handicap aux transports publics avec notamment la mise en place de la commission intercommunale d'accessibilité, la procédure de dépôt de plainte et les autres outils parallèles au SDA.

En 2011, 3 opérations ont été programmées pour un montant de 13,964 millions d'euros de FEDER, soit 35 % de l'enveloppe annuelle programmée au titre de l'axe 3.

La principale opération soutenue concerne les études de maîtrise d'œuvre du projet de Nouvelle Route du Littoral avec TCSP. Elles se déclineront en 2 volets :

- Une tranche ferme avec des éléments de missions normalisées (études avant projet (AVP) et études de projet (PRO)) et des éléments de missions complémentaires (modélisations hydrauliques...);



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

- Une tranche conditionnelle correspondant au volet assistance au maître d'ouvrage pour passation des contrats de travaux (ACT).

Pour mémoire, ce projet concerne la réalisation d'une nouvelle infrastructure mixte (route comprenant une emprise pour la circulation des transports en commun) de 12,3 km de Saint Denis à La Possession. Son coût est estimé à 1,66 milliards d'euros dont 44 millions d'euros d'études. Le dossier « grand projet » a été présenté aux services de la Commission et validé le 22 mai 2013.

Par ailleurs, un projet de rénovation de voiries permettant de faciliter la circulation des véhicules de transport a fait l'objet d'une nouvelle programmation afin de prendre en compte les évolutions de cette opération. De plus, une opération facilitant l'accessibilité des transports en commun aux personnes porteuses d'un handicap a été soutenue. Dans le cadre de ce projet, 183 abris voyageurs, poteaux, bancs vont être aménagés pour devenir totalement accessibles. Des plateformes circulables en fauteuil, des quais à hauteur adaptée et des bandes podotactiles ont été installées. Ces investissements vont être menés à l'échelle du territoire intercommunal de l'ouest et contribuer à renforcer l'égalité en faveur des personnes porteuses de handicap.

En 2012, les premières opérations relatives à la mise en œuvre de l'opération Trans Eco Express ont été lancées. Ainsi, un montant de 13,233 millions d'euros de FEDER a été mobilisé au profit de 7 opérations. Il s'agit des premières interventions soutenues au titre de ce projet de grande envergure destiné à offrir un transport en commun en site propre à haut niveau de service à la population réunionnaise. Dans un premier temps, trois études pour la mise en œuvre de l'opération ont été soutenues. Il s'agit :

- des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage – menées par la Région Réunion - qui concernent la gestion de projet pour la mise en œuvre du programme du Trans Eco Express ;
- des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de la communauté d'agglomération de l'est (CIREST) pour le développement de l'infrastructure à l'échelle de son territoire ;
- des études préliminaires et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du TCSP.

Par ailleurs, 4 projets de travaux ont été soutenus. Le principal soutien a été apporté à la Région Réunion pour les travaux sur l'ancien pont de la RN1 franchissant la rivière Saint Etienne. Cet aménagement doit renforcer la liaison des transports en commun entre Saint Pierre et Saint Louis et profiter au réseau alternéo et au réseau interurbain Car Jaune. Les deux autres opérations permettent de réorganiser la circulation autour de points noirs – le giratoire Sabiani à Saint Paul et la desserte de la cité scolaire du Butor à Saint Denis – afin de faciliter la circulation des transports en commun et d'assurer un meilleur accueil aux usagers. De plus, les travaux situés rue de la gare à Saint Louis vont permettre une parfaite identification de l'ensemble des fonctionnalités de la voie réservée au bus et plus précisément des cheminements et passage piétons, de l'accessibilité de la rue de la gare aux personnes à mobilité réduite, des interdictions de stationnement et des sens de circulation.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité des transports (SDAT) sur la ville de Saint Pierre, les travaux d'aménagement des rues Archambaud et du Presbytère ont contribué à la réhabilitation des trottoirs et à une meilleure accessibilité des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite.



Ainsi, au 31 décembre 2012, près de 60 % de l'enveloppe FEDER prévue au titre de l'objectif 3a a été mobilisée. À ce stade, la plupart des actions prévues ont été engagées : trans eco express, route des tamarins, nouvelle route du littoral avec TCSP. Cependant, les opérations liées aux voies de liaison à mi-hauteur et désenclavement n'ont pas encore débuté et font l'objet d'un suivi précis.

En 2013, un montant de 61,041 millions d'euros de FEDER a été mobilisé pour soutenir 8 projets de transports dont 3 études relatives à la mise en place de transport en commun en site propre.

Deux opérations routières importantes ont été lancées. Il s'agit de :

- la phase 1 du projet de nouvelle route du littoral avec TCSP a été engagé pour un montant de travaux de 93,172 millions d'euros. Ce projet vise essentiellement à soutenir les travaux préparatoires et les pistes / bretelles d'accès du chantier ;
- la liaison RD 2 – RD 4 qui consiste en la construction d'une route bidirectionnelle sur un tracé de 2,6 km comportant une piste cyclable. Compte tenu du niveau de saturation de la RN 1, ce projet va améliorer la sécurité routière en assurant un meilleur maillage routier et permettant une répartition du trafic entre la RN 1 et les hauts de l'Ouest ;

Par ailleurs, 3 opérations de travaux importantes vont contribuer à la fluidification des transports en commun en zone urbaine. Il s'agit, notamment :

- de l'aménagement de l'entrée ouest de Saint Denis qui permettra de résorber significativement cette entrée principale de Saint Denis et résorber ainsi un point noir. De plus, cette opération contribuera à augmenter la qualité de service en terme de transports collectifs (amélioration de la fréquence des lignes, des temps de parcours, de la régularité...) en tant qu'aménagement stratégique pour le développement du Trans Eco Express ;
- de la tranche 1 du transport en site propre de la ZAC de Pierrefonds qui consiste en la construction de 2,9 km de voies nouvelles. Cette infrastructure va permettre de relier le réseau de Saint Louis depuis le pont de la Rivière Saint Etienne au réseau de la ville de Saint Pierre. Il constitue l'épine dorsale de l'opération de ZAC de Pierrefonds aéroport à partir de laquelle sont organisés tous les îlots d'activité ;
- des travaux du TCSP de la Ravine Blanche à Saint Pierre, qui va permettre d'offrir aux usagers un moyen de transport rapide et régulier et relier l'ouest de la ville au centre.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- l'indicateur de Km de route nouvelle est atteint pour cette programmation avec la réalisation de la route des Tamarins. La programmation de plusieurs autres projets routiers a permis de dépasser la valeur cible de près de 20 % ;
- et le montant des investissements routiers soutenus progresse pour atteindre près de 70 % de la programmation, il reste à programmer les interventions liées à la nouvelle route du littoral qui devraient intervenir en début d'année 2014.



Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs

Le FEDER soutient des actions en faveur d'une occupation équilibrée du territoire avec un objectif de concentration sur des projets plus ciblés. Il s'agit d'œuvrer pour une plus grande maîtrise du développement urbain et de privilégier des politiques de revitalisation urbaine intégrées.

Il convient de préparer, à travers des opérations d'aménagement d'ensemble, le territoire à accueillir les populations supplémentaires attendues dans 25 ans. Les opérations soutenues concourront à réhabiliter l'environnement physique et les espaces publics afin de lutter contre la suburbanisation et l'étalement urbain excessif. Favoriser un milieu urbain de qualité devrait contribuer à une meilleure intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Les interventions concourant à cet objectif s'articuleront autour de quatre facettes de la dimension urbaine du programme :

- la densification des centres-villes autour des pôles d'échanges ;
- la structuration des villes à mi-pente et des bourgs ruraux ;
- les aménagements et équipements de proximité ;
- la restructuration urbaine des quartiers sensibles.

Afin de garantir leur conformité aux dispositions réglementaires encadrant l'approche urbaine, ces interventions devront respecter les dispositions définies à l'annexe du programme qui ont été convenues entre la Commission et les autorités locales dans le cadre de la négociation du PO.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-b



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectif 3-b : accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets aidés en matière de développement urbain (Données cumulées)	Programmé	-	4	15	18	21	23	29			29
	Réalisé	-	-	-	-	2	4	9			9
	Objectif	30 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	52 sur la période 2000-2006									
dont nombre de projets soutenus améliorant l'attractivité des villes (Données cumulées)	Programmé	-	-	2	4	6	7	9			9
	Réalisé	-	-	-		1	2	5			5
	Objectif	5 sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain (M€) (Données cumulées)	Programmé	-	0,386 M€	9,994 M€	12,094 M€	17,09M€	22,591 M€	32,095			32,095 M€
	Réalisé	-	-	-	3,105	3,814 M€	6,389	13,555			13,555 M€
	Objectif	60 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 M€ sur 2000-2006									
Nombre de quartiers concernés (Données cumulées)	Programmé	-	4	15	18	21	23	24			24
	Réalisé	-	-	-	-	2	4	7			7
	Objectif	20 sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 sur 2000-2006									
Nombre d'habitants concernés (Données cumulées)	Programmé	-	18 152	42 855	54 855	65 705	71 705	84 988			84 988
	Réalisé	-	-	-	-	26 500		51 991			51 991
	Objectif	150 000 hab sur 2007-2013									
	Situation de référence	200 000 hab sur 2000-2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-b

Depuis le début de la programmation, plus de 21 M€ de FEDER ont été mobilisés pour la réalisation de 29 opérations. Plusieurs dispositifs ont ainsi été sollicités permettant d'offrir à près de 85 000 habitants un cadre de vie de meilleure qualité grâce aux investissements soutenus à travers 24 quartiers prioritaires sur l'ensemble du territoire de l'île.

Conformément à la négociation intervenue pour la mise en œuvre du P.O, deux opérations d'aménagement issues des programmes de revitalisation urbaine ont été programmées pour un montant global de 2,865 millions d'euros de FEDER. Il s'agit :

- des études et travaux du mail de Saint Pierre et des espaces publics qui consistent à la création d'un axe structurant parallèle et en cohérence architecturale avec la rue des Bons Enfants. Cette opération s'inscrit dans une dynamique plus large visant la réalisation d'un programme de logements sociaux, de services à la population, de commerces et d'espaces publics ;
- de la réhabilitation des espaces publics et des rues commerçantes du Port qui contribue à donner au centre-ville un nouveau visage et dynamiser le commerce de proximité dans la prolongation de la première tranche de travaux soutenue au cours de la période 2000 – 2006.

Ces deux opérations ont conduit à l'aménagement d'une superficie de plus de 16 600 m² d'espaces dédiés aux piétons. La population des quartiers aménagés s'élève à 8 279. Cependant, s'agissant d'espaces situés au centre – ville, ces aménagements bénéficieront aussi plus largement à la population des villes concernées.

Par ailleurs, 4 études ont été soutenues dans le cadre de la structuration des bourgs des hauts et des mi-pentes. Compte tenu des modifications intervenues dans le dispositif pour cette période de programmation, un certain nombre de projet de structuration nécessite une réactualisation. Pour mémoire, en 2008, des opérations de ce type avaient été agréées.

Enfin, 5 opérations d'aménagements urbains ont été programmées. Il s'agit de travaux permettant d'offrir des espaces publics de qualité et des équipements de proximité à la population de quartiers difficiles. Le soutien communautaire a contribué à :

- la réalisation d'un espace de détente et loisirs, d'une placette et d'un mail piétonnier au centre – ville de Sainte Suzanne ;
- l'aménagement d'un plateau de jeu à La Possession ;
- la réhabilitation du moulin à maïs à Saint Louis qui permet de créer une salle d'animation polyvalente pouvant accueillir le public dans le cadre de manifestations culturelles et socio – éducatives ;
- la Maison Pour Tous du centre-ville de Saint Joseph, qui offrira à la population des quartiers avoisinants des espaces d'accueil de multi activités (réunion, multimédias, musique...);
- l'aménagement du stade de Pierrefonds à Saint Pierre, qui permettra d'assurer les actions de citoyenneté, de prévention, d'animation et pédagogiques autour de la pratique sportive en général.

À travers ces actions, le FEDER a soutenu l'aménagement de près de 29 793 m² de surfaces d'espaces en destination du public. La population concernée par l'ensemble de ces investissements est de 16 424 personnes.



En 2010, 3 opérations ont été programmées pour un montant de 1,138 millions d'euros de FEDER.

La principale opération soutenue concerne les études et travaux pour le traitement des voies principales du quartier de la Cressonnière, situé sur le territoire de la commune de Saint André dans l'est de l'île. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation globale du quartier soutenue par l'ANRU, programme ambitieux d'investissement estimé à 147 millions d'euros. Les objectifs du projet sont de :

- Rehausser l'image du quartier par une requalification des espaces publics,
- Uniformiser le traitement des voies publiques,
- Permettre une sécurisation des déplacements par l'aménagement d'espaces pour piétons,
- Donner une meilleure lisibilité des voies principales du quartier par une hiérarchisation plus claire.

Ce projet d'aménagement de la zone urbaine sensible de Saint André, qui compte près de 12 000 habitants, s'accompagne de création d'équipements tels que des écoles, des logements (1 163 prévus à terme), des sites sportifs et la création d'emplois sur 5 ans à travers des chantiers d'insertion.

Par ailleurs, dans le cadre de la structuration des bourgs des hauts et des mi-pentes, 2 nouvelles études de structuration et de valorisation ont été soutenues pour les quartiers de Grand Ilet, situé à Salazie, et de la Plaine des Grègues et de grand Coude sur la commune de Saint Joseph.

À ce stade, on constate un certain retard dans l'avancement des projets à vocation urbaine au sein du programme. Cette situation s'explique en partie par l'important besoin d'ingénierie que nécessite la mise en œuvre de ce type d'opération et la difficulté pour certaines communes, maîtres d'ouvrage, de mobiliser des ressources humaines spécifiquement sur ces questions. Par ailleurs, l'abandon du projet tram – train, dans le cadre de la révision à mi-parcours, a entraîné aussi une réflexion sur certaines mesures urbaines.

Cependant, on peut noter que les projets de rénovation urbaine ont commencé.

L'année 2011 a été marquée par la programmation de 3 opérations de travaux pour un montant de près de 3 millions d'euros de FEDER. Ces aménagements urbains concernent des quartiers situés sur les communes de Saint Louis et du Port en apportant une plus – value au cadre de vie de près de 11 000 habitants.

La principale opération soutenue se situe sur la commune du Port et consiste en la rénovation urbaine des quartiers Lepervanche, Vergès et voie triomphale qui se trouvent à l'entrée de la ville. Il s'agit d'un projet global d'aménagement visant une restructuration complète de l'environnement urbain afin de proposer à une population déjà durement touchée par une situation sociale et économique difficile un cadre de vie amélioré. Les travaux consistent en :

- La réfection des réseaux primaires,
- Les terrassements, des bordures définitives et des travaux de voiries,
- Des aménagements paysagers et la pose de mobilier urbain,
- L'amélioration de l'éclairage public.

Dans le cadre des actions de structuration des bourgs des Hauts et mi-pentes, la troisième phase de travaux d'aménagement de la rue Voltaire, axe principal d'accès au bourg des Makes situé sur le territoire de la commune de Saint Louis a été soutenue. La réalisation de ce projet a vocation à :

- Créer des conditions de confort et de sécurité pour l'ensemble des usagers de cet axe,



- Améliorer la mise en scène de la traversée du bourg,
- Mettre en valeur le patrimoine naturel environnant,
- Assurer la continuité et la sécurisation des cheminements piétons,
- Proposer des places de stationnement le long de l'itinéraire et au niveau de l'aire de découverte des paysages en cœur du Parc National.

Enfin, une dernière opération, située toujours sur la commune du Port, participe du grand projet d'aménagement « ville et port » qui doit permettre l'ouverture de la ville vers la mer et le port. Les travaux se font à proximité du pôle d'échange de transports en commun urbains et interurbains sur le boulevard de Strasbourg et intègrent la réalisation future d'un transport en commun en site propre. Il s'agit d'un projet d'aménagement intégré mêlant transport collectif, logements, services, commerces, équipements et espaces publics.

En 2012, en matière de développement urbain, 2 opérations ont été soutenues.

Ainsi, dans le cadre de actions de structuration des bourgs des hauts et des mi – pentes, les travaux d'aménagement touristique et paysager du centre bourg de l'Entre – Deux ont bénéficié d'un soutien de 1,089 millions d'euros de FEDER. Ce projet contribue à l'amélioration et la mise en valeur de la traversée du village et de la liaison vers la ravine des citrons et le Dimitile en préservant le caractère traditionnel du centre et en harmonisant les aménagements des voies structurantes.

Dans le cadre des actions de soutien à la rénovation urbaine, une enveloppe de 1,328 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour la création d'un parc urbain à la Ravine Blanche, quartier de la ville de Saint - Pierre, dans le sud de l'île. Ce projet comprend une aire de jeux, un espace scénique léger, une placette et divers aménagements paysagers.

Les principales fonctions du parc sont :

- o La valorisation et la protection du paysage et de la nature par le biais d'une amélioration des corridors écologiques, de la plantation d'espèces endémiques et indigènes ;
- o L'animation culturelle et l'amélioration du cadre de vie des résidents du quartier en permettant le développement des espaces de loisirs, de balade retraçant l'histoire du quartier par la valorisation des éléments patrimoniaux situés aux pourtours du parc.

En matière de développement urbain, 6 projets ont été soutenus mobilisant une enveloppe de 6,68 millions d'euros.

S'agissant des projets de structuration de bourgs, 3 opérations travaux ont été engagées pour un montant de travaux soutenus de 4,119 millions d'euros. Malgré des retards pour la définition des stratégies, les projets arrivent maintenant à maturité. Il s'agit, notamment :

- des études et travaux de l'archipel des métiers d'arts à Cilaos qui vise à la réhabilitation dans les locaux d'une ancienne école une galerie commerciale et artisanale de type « archipel des métiers d'arts ». Cette opération a été menée en partenariat avec la Chambre des Métiers afin de compléter l'offre commerciale du centre bourg notamment par rapport au bien être, aux savoir faire locaux et artisanaux ;
- des travaux d'aménagement de l'espace de centralité du Tévelave qui, au-delà de la requalification des espaces publics, s'inscrivent dans une démarche de valorisation des produits du terroir et artisanaux présents sur la commune et plus particulièrement sur le centre bourg. Il s'agit, notamment de créer un espace d'accueil et d'information pour les visiteurs et un espace de rencontre pour les habitants ;



- des travaux d'aménagement des abords du lotissement « les Capucines », situé aux Makes, sur la commune de Saint Louis. Le projet a vocation à améliorer le cadre de vie des habitants à travers la création d'un nouvel espace vert au cœur du village, destiné notamment aux locataires des Capucines dont un certain nombre de personnes âgées ;

Par ailleurs, 2 opérations dans les quartiers sensibles ont été engagées pour une enveloppe de 3,757 Meuros de FEDER. Il s'agit de projets d'aménagement de plus grande ampleur, en lien avec la politique de rénovation urbaine, qui touchent une population plus importante que les investissements dans la structuration des bourgs et des villes de mi-pentes. Ainsi, les 2 projets suivants concernent près de 15 000 habitants pour à peine 7000 pour les 3 précédents.

Les premiers investissements sur le quartier des Camélias à Saint Denis ont été lancés. Ainsi, le FEDER a été concentré sur la partie offrant une réelle plus value sur le plan environnemental. En effet, l'aménagement du secteur des Venelles Mail grand escalier est un des secteurs majeurs du quartier ayant pour objectifs de désenclaver le quartier par la clarification et l'amélioration de la trame viaire (clarification foncière, aménagements d'espaces de centralité, accès aux équipements publics...) et d'améliorer les conditions de vie dans le quartier par :

- une meilleure accessibilité à l'école par la requalification de la rue et la création d'une allée,
- la création d'un environnement de qualité en requalifiant des espaces de proximité et les voiries de dessertes en espaces partagés ;
- l'insertion par l'emploi des habitants de la ZUS par une clause d'insertion dans les dossiers de consultation des entreprises.

Le programme sur la commune de Saint André s'est poursuivi par les travaux de réhabilitation du complexe sportif Sarda Garriga. Situé dans une zone urbaine sensible, cet investissement permettra aux jeunes du lycée et aux habitants du quartier de disposer d'un équipement aux normes et attractif.

En 2013, s'agissant de développement urbain, 6 projets ont été soutenus mobilisant une enveloppe de 6,68 millions d'euros.

S'agissant des projets de structuration de bourgs, 3 opérations travaux ont été engagées pour un montant de travaux soutenus de 4,119 millions d'euros. Malgré des retards pour la définition des stratégies, les projets arrivent maintenant à maturité. Il s'agit, notamment :

- des études et travaux de l'archipel des métiers d'arts à Cilaos qui vise à la réhabilitation dans les locaux d'une ancienne école une galerie commerciale et artisanale de type « archipel des métiers d'arts ». Cette opération a été menée en partenariat avec la Chambre des Métiers afin de compléter l'offre commerciale du centre bourg notamment par rapport au bien être, aux savoir faire locaux et artisanaux ;
- des travaux d'aménagement de l'espace de centralité du Tévelave qui, au-delà de la requalification des espaces publics, s'inscrivent dans une démarche de valorisation des produits du terroir et artisanaux présents sur la commune et plus particulièrement sur le centre bourg. Il s'agit, notamment de créer un espace d'accueil et d'information pour les visiteurs et un espace de rencontre pour les habitants ;
- des travaux d'aménagement des abords du lotissement « les Capucines », situé aux Makes, sur la commune de Saint Louis. Le projet a vocation à améliorer le cadre de vie des habitants à travers la création d'un nouvel espace vert au cœur du village,



destiné notamment aux locataires des Capucines dont un certain nombre de personnes âgées ;

Par ailleurs, 2 opérations dans les quartiers sensibles ont été engagées pour une enveloppe de 3,757 Meuros de FEDER. Il s'agit de projets d'aménagement de plus grande ampleur, en lien avec la politique de rénovation urbaine, qui touchent une population plus importante que les investissements dans la structuration des bourgs et des villes de mi-pentes. Ainsi, les 2 projets suivants concernent près de 15 000 habitants pour à peine 7000 pour les 3 précédents.

Les premiers investissements sur le quartier des Camélias à Saint Denis ont été lancés. Ainsi, le FEDER a été concentré sur la partie offrant une réelle plus value sur le plan environnemental. En effet, l'aménagement du secteur des Venelles Mail grand escalier est un des secteurs majeurs du quartier ayant pour objectifs de désenclaver le quartier par la clarification et l'amélioration de la trame viaire (clarification foncière, aménagements d'espaces de centralité, accès aux équipements publics...) et d'améliorer les conditions de vie dans le quartier par :

- une meilleure accessibilité à l'école par la requalification de la rue et la création d'une allée,
- la création d'un environnement de qualité en requalifiant des espaces de proximité et les voiries de dessertes en espaces partagés ;
- l'insertion par l'emploi des habitants de la ZUS par une clause d'insertion dans les dossiers de consultation des entreprises.

Le programme sur la commune de Saint André s'est poursuivi par les travaux de réhabilitation du complexe sportif Sarda Garriga. Situé dans une zone urbaine sensible, cet investissement permettra aux jeunes du lycée et aux habitants du quartier de disposer d'un équipement aux normes et attractif.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- même si l'indicateur du nombre de projets aidés en matière de développement urbain est à presque 100 % de réalisation, il reste à soutenir près de 30 M€ d'investissements d'ici la fin de la période pour atteindre l'objectif fixé à 60 M€.



Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable

Cet objectif peut se décliner en 7 dimensions :

- la poursuite des efforts d'investissement en matière de gestion des déchets ménagers et industriels ;
- la politique d'assainissement avec une priorité affirmée à la réalisation d'équipements structurants de traitement des eaux ;
- l'accompagnement transitoire d'investissements en matière d'eau potable en début de programme pour des dossiers AEP déjà déposés au titre du DOCUP 2000-2006 ;
- la poursuite des efforts en matière de gestion globale des ressources en eau par la finalisation du chantier important de basculement des eaux d'Est en Ouest en poursuivant la politique de suivi de l'impact environnemental du projet dans le respect des dispositions communautaires ;
- les actions en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans le respect des réglementations communautaires en vigueur ;
- la gestion des risques naturels avec un accent particulier sur la prévention des risques d'inondation et sur les mesures de protection, d'alerte et de prévision ;
- la protection et valorisation de la biodiversité en profitant notamment des dynamiques liées à la mise en place du Parc national de la Réunion et de la réserve marine.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-c



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets (Données Cumulées)	Programmé	-	10	23	38	66	77	106			106
	Réalisé	-	-	-	1	19	37	54			54
	Objectif	80 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	113 sur la période 2000-2006									
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets (M€) (Données Cumulées)	Programmé	-	1,105 M€	9,024	16,414	26,385	41,364	69,461			69,461€
	Réalisé	-	-		0,028	6,816	12,892	22,036			22,036
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	14,4 M€ sur 2000-2006									
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux (M€) (Données Cumulées)	Programmé	-	66,556 M€	112,331	223,63	246,745	280,86	293,908			293,908 M€
	Réalisé	-	-					31.79			31.79
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	6,7 M€ sur 2000-2006									
Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest (Données Cumulées)	Programmé	-	-	30 km	-						30 km
	Réalisé	-	-		28,25	30					30 km
	Objectif	30 km au 31/12/2013									
	Situation de référence	25 km au 31/12/2007									
Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables (Données Cumulées)	Programmé	1	23	47	82	132	165	196			196
	Réalisé	-	-		2	13	40	55			55
	Objectif	75 sur 2007-2013									
	Situation de référence	76 sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques (Données Cumulées)	Programmé	-	1	3	5	6	6	12			12
	Réalisé	-	-	-	-	1	3	4			4
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2000-2006									
Montants des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques (M€) (Données Cumulées)	Programmé	-	0,220	10,12	12,089	12,126	12,126	25,589			25,589 M€
	Réalisé	-	-	-	-	0,210	1,575	10,663			10,663
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	7,8 M€ sur 2000-2006									
Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations (Données Cumulées)	Programmé	-	-	+1800	-	+ 2300	+ 2 300	+ 5 800			+ 5 800
	Réalisé	-	-	-	-	-		+ 1 800			+ 1 800
	Objectif	+3800 personnes sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 1282 personnes sur 2000-2006									
Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux (Données Cumulées)	Programmé	-	+ 4000	+ 5000	+ 5000	+ 5000	+ 5000				+ 5000
	Réalisé	-	-	-	244	700					944
	Objectif	+ 5000 habitants sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 12200 habitants sur 2000-2006									
Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur (Données Cumulées)	Programmé	-	+168 000	+ 218 000	+ 362 100	+ 362 100	+522100	+ 522 100			+ 522 100
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+ 150 000 habitants sur 2000-2006									
	Situation de référence	+ 10000 habitants sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur (Données Cumulées)	Programmé	-	112500	170 800	420 800	428 800	481 200	481 200			481 200 eq/hab
	Réalisé	-	-								
	Objectif	460 000 eq/hab en 2015									
	Situation de référence	308 000 eq/hab en 2005									
Débit d'eau transféré Est-Ouest	Programmé	-	-	4,4 m ³ /s	-	-	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s
	Réalisé	-	-	-	-	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s	4,4 m ³ /s
	Objectif	6,3 m ³ /s en 2013									
	Situation de référence	2,4 m ³ /s en 2007									
Nombre de m ² de chauffe eau solaire installé (Données Cumulées en cours de consolidation)	Programmé	-	-				10732,44	13 203,18			13 203,18
	Réalisé	-	-				1182	2 312			2 312
	Objectif	500 000 m ² en 2013									
	Situation de référence	300 000 m ² en 2006									
Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MW) (Données Cumulées)	Programmé	+ 3,025	+ 16,361	+ 18,904	-	+ 20,802	+ 21,052	+ 21,052			+ 21,052 MW
	Réalisé	-	-		2,159	7,29	11,787	15,061			15,061 MW
	Objectif	+ 60 MW sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 18 MW sur 2000-2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-c

Depuis le début de la programmation, 93 % de l'enveloppe FEDER prévue a été mobilisée pour un montant de 249,7 millions d'euros. Cela représente près de 48 % de l'enveloppe FEDER totale prévue au titre de l'axe 3.

Dans un premier temps, il convient de souligner la programmation de la poursuite de l'opération de transfert des eaux de l'est vers l'ouest. Ce projet, qui fait l'objet d'une procédure « grand projet », consiste en la poursuite du creusement de tunnel Salazie amont qui a déjà bénéficié d'un soutien communautaire au titre du DOCUP 2000 – 2006. L'objectif est de réduire le déficit chronique en eau de la côte Ouest afin de faciliter le développement économique de cette micro région et de satisfaire notamment les besoins en irrigation. Il est prévu de poursuivre le creusement sur une longueur de 5839 mètres.

En fin d'année 2010, le point métrique atteint était le PM 6094. Il reste donc 1746 mètres à creuser pour rejoindre les prises d'eau de Salazie et achever un chantier débuté au milieu des années 80.

En 2011, le creusement s'est achevé. La totalité du linéaire de galerie a été réalisée, soit 8 531 ml, permettant le basculement des eaux issues des prises d'eau de Salazie vers l'ouest. L'inauguration de la galerie s'est déroulée en mai 2011.

Dans un second temps, s'agissant de la gestion de l'eau, l'action énergique entreprise en 2008 a été poursuivie tout au long de 2009. Lors des négociations intervenues en début de programmation, une enveloppe de 7 millions d'euros de FEDER avait été prévue pour soutenir des opérations dans le domaine de l'eau potable qui n'avaient pas pu être soutenues au titre du DOCUP 2000 - 2006 par manque de crédits.

Au cours de l'année 2009, 3 dernières opérations ont été soutenues permettant ainsi de mobiliser entièrement la somme prévue à travers 11 opérations. Ainsi, un volume de près de 11000 m³ / jour d'eau potable supplémentaire a été rendu disponible pour la population grâce aux investissements soutenus. De plus, la longueur supplémentaire de canalisation soutenue s'élève à 72 794 ml. Par ailleurs, plusieurs investissements ont été soutenus afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la population. Il s'agit d'opérations d'interconnexion entre plusieurs secteurs de distribution ou d'équipement et de raccordement de forages.

Cependant, l'effort principal a porté sur les opérations d'assainissement. En effet, en 2009, alors qu'une seule station d'épuration avait été soutenue sur la période précédente, le FEDER a apporté son concours à la construction d'une nouvelle infrastructure à Sainte Rose, et à la mise à niveau et l'extension de la station de Saint André pour un montant global de travaux de 13,141 M€. Pour cette année, ces deux infrastructures présentent une capacité de traitement de 30 000 eq / habitants. À cela s'ajoutent 10 opérations de réalisation et d'extension de réseaux d'épuration pour un montant FEDER programmé de 8,181 millions d'euros. Cette somme a contribué à la construction de 32 737 ml de canalisations d'assainissement et permis 737 branchements supplémentaires. Ces opérations améliorent notamment l'acheminement des effluents vers les stations d'épuration et constituent, de ce fait, des investissements importants pour le respect de l'environnement. En 2010, l'action volontariste des communes s'est amplifiée. En effet, 4 projets de stations d'épuration ont été soutenus pour un montant de travaux de 96,616 millions d'euros. À noter la programmation de la station du Grand Prado, située sur le territoire de la commune de Sainte Marie. Cette opération de grande envergure, qui relève de la procédure dite « grand projet », est dimensionnée pour 160 000 équivalents – habitants, extensible à 235 000 à l'horizon 2030. Cette unité de traitement permettra de traiter l'ensemble des eaux collectées sur le territoire des communes de Sainte Marie et Saint Denis.

Par ailleurs, les opérations suivantes ont été programmées :



- La réhabilitation de la station d'épuration de Saint Paul ville, dont les travaux vont permettre d'améliorer la filière de traitement des eaux et des boues et d'augmenter la capacité de traitement jusqu'à 25 000 équivalents- habitants. Cette opération constitue, en outre, un élément essentiel permettant la densification du centre ville d'une des communes les plus peuplées de La Réunion et qui connaît une forte augmentation de sa population ;
- La modernisation et l'extension de la station d'épuration de la commune de l'Étang – Salé, qui envisage de une augmentation de la capacité de traitement de près de 13 000 équivalents – habitants supplémentaires ;
- La réalisation de l'usine épuratoire du complexe de dépollution des eaux de Cambaie, à Saint Paul, dont le montant des travaux est supérieur à 25 millions d'euros. Cette station est dimensionnée à 60 000 équivalents – habitants, cette capacité initiale pouvant être étendue à 80 000, voire 120 000 équivalents – habitants à terme.

Par ailleurs, plusieurs opérations de réalisation / extension de réseaux ont été soutenues pour un montant de travaux de l'ordre de 114,678 millions d'euros. Ainsi, 26 808 ml de canalisations supplémentaires ont été construites avec 1663 branchements nouveaux au système d'assainissement collectif.

En 2011, l'action en faveur de la mise à niveau des systèmes d'assainissement à La Réunion a été poursuivie. Ainsi, pas moins de 23 millions d'euros de travaux ont été soutenus à travers 6 opérations. Deux projets, en particulier, ont mobilisé plus de 93 % de l'enveloppe FEDER. Il s'agit :

- De la réalisation de la 3ème tranche de la station d'épuration de Bras Panon qui va permettre de faire passer la capacité de la structure à 13 000 équivalent habitants afin de traiter les eaux usées selon les normes en vigueur et d'améliorer la qualité du rejet dans le milieu récepteur ;
- De la réalisation du réseau de transfert pour acheminer les effluents du centre-ville de Saint Paul vers la future station d'épuration de Cambaie, et de la canalisation de rejet des eaux épurées à la côte ;

Ainsi, plus de 18 800 mètres linéaires de canalisation ont été construits avec le soutien du FEDER en 2011.

En 2012, une nouvelle infrastructure d'assainissement a été soutenue.

Ainsi, une enveloppe de 6,67 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour la construction de la station d'épuration des Trois Frères située à Sainte Suzanne pour un coût total s'élevant à 15,872 millions d'euros. Cette unité de traitement, dimensionnée pour 37 500 équivalents – habitants aura une capacité opérationnelle à la mise en service opérationnelle en 2013 de 25 000 eq / hbt. Un montant de 0,803 millions d'euros de FEDER a également été investi dans les travaux de modification de l'aération et la mise en place de dispositifs de surveillance de la station d'épuration de Saint Louis.

Par ailleurs, un montant de 16,743 millions d'euros de travaux a été soutenu pour l'extension / réalisation de réseaux d'assainissement. Ainsi, près de 17 104 mètres linéaires de canalisation seront posés grâce au soutien du FEDER en 2012, permettant de raccorder à l'assainissement collectif plus de 750 foyers.



Compte tenu des retards en matière d'assainissement, les projets soutenus en 2013 sont essentiellement des travaux pour la réalisation de réseaux primaires pour la collecte des eaux usées. À travers les 7 opérations engagées, c'est un montant de travaux de plus de 3,41 millions d'euros qui va permettre le raccordement de 551 logements et la pose de près de 9 000 m de canalisation.

Dans le cadre du traitement des déchets, pour l'année 2009, un montant FEDER de 4,214 millions d'euros a été programmé pour le soutien à 13 opérations répondant à deux types d'intervention distincts.

Le premier type d'intervention concerne les déchets ménagers et la mise en œuvre du plan départemental d'élimination. À ce titre, 10 opérations ont été engagées, essentiellement en faveur du développement des déchetteries sur le territoire. En effet, 4 nouveaux sites ont été équipés afin d'offrir à la population des prestations de qualité en matière de recyclage des déchets ménagers. Par ailleurs, deux projets consistaient à la réalisation d'études pour la mise en œuvre et la réhabilitation de 2 autres déchetteries. La principale opération soutenue en 2009, mobilisant 1,309 M€ de FEDER, réside dans la mise à disposition de bacs jaunes pour le ramassage des déchets recyclables pour la population de la micro région Est, seul territoire qui n'avait pas encore fait le choix d'une collecte sélective porte à porte.

Le second type d'intervention concerne le soutien au développement de filières de traitement de déchets spéciaux. Ainsi, 0,515 millions d'euros d'investissements ont été soutenus au profit de 3 projets d'entreprises. Il s'agit notamment :

- de la création d'une société de recyclage de cartouches d'imprimantes ;
- du développement d'une plate-forme de broyage pour véhicule hors d'usage ;
- et de l'accroissement de la capacité de traitement des pneumatiques usagés ;

L'action en matière de traitement / élimination des déchets s'est poursuivie en 2010 avec un montant d'investissement global de 7,684 millions d'euros.

S'agissant de la mise en œuvre du plan d'élimination des déchets, 12 opérations ont été soutenues, parmi lesquelles plusieurs études de maîtrise d'œuvre préfigurant la construction, et la programmation prochaine, de deux déchetteries et deux usines de traitement des déchets verts. Cependant, le principal investissement soutenu en 2010 concerne l'extension et l'optimisation de la plate forme de compostage du Port dont l'objectif est de passer la capacité de traitement du site de 8 000 à 16 000 tonnes par an afin de faire face aux besoins d'un bassin de population de près de 166 000 habitants. Par ailleurs, la construction d'une nouvelle déchetterie a été soutenue sur le territoire de la commune de l'Étang – Salé. Cet équipement de proximité offrira à une population estimée à 13 457 habitants la possibilité de se débarrasser de leurs déchets ménagers ainsi que des piles et batteries, huiles usagées, gravats et inertes...

La réduction à la source étant un objectif majeur du plan d'élimination des déchets, le développement sur le territoire de bacs à compost, bornes d'apport volontaires pour le verre. Ainsi, plus de 13 750 bacs à compost seront déployés sur le territoire des communautés d'agglomération de la CIVIS, la CASUD et la CINOR sur la période 2008 - 2011. De plus, 13 384 bacs de collectes sélectives seront placés auprès des foyers et entreprises de l'ouest afin de mettre en œuvre le tri à la source.

En matière de soutien au développement de filières de traitement de déchets, une enveloppe FEDER de 0,681 millions d'euros a été programmée pour soutenir les opérations suivantes :

- La création d'un centre de traitement et de valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics,
- La création d'une plate forme de stockage et de transit des déchets électroniques,
- L'amélioration du process de broyage de véhicules hors d'usage.



En 2011, 27 opérations ont été soutenues mobilisant une enveloppe de 5,481 millions d'euros de FEDER. Les actions contribuent à accroître le développement sur le territoire réunionnais les capacités de tri des déchets ménagers. Ainsi, la construction et la réhabilitation de 3 déchèteries ont été soutenues. Il s'agit :

- De la déchèterie des Gaspards située sur la commune de Sainte Marie qui devrait permettre le traitement de 1060 tonnes de déchets par an ;
- De la déchèterie de commune Bègue, située sur le territoire de Saint Suzanne qui devrait desservir près de 8000 personnes ;
- De la déchèterie de Terrain Fleury située sur Le Tampon, qui a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation afin de remettre à niveau ses infrastructures dont l'objectif est de pouvoir traiter plus de 3000 tonnes de déchets par an.

Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre de la future déchèterie de Mare à Poule d'eau, à Salazie, ont bénéficié du concours du FEDER.

Les équipements des centres de tri ont également été soutenus afin de faire face à l'augmentation des volumes de déchets triés. Ainsi, le centre de Pierrefonds a été équipé d'un nouvel engin de manutention ainsi que de 2 presses à balles. De plus, des broyeurs de végétaux ont été soutenus pour équiper les centres du TCO et de la CINOR.

Enfin, l'équipement des foyers réunionnais en bacs de tri et bio composteurs a été poursuivi. Ainsi, un projet de mise à disposition de bacs à compost auprès de 6600 foyers de l'est de l'île a été soutenu permettant, à terme, la réduction à la source de 1848 tonnes de déchets fermentescibles. Le même type d'opération a été soutenu dans le sud et l'ouest de l'île concernant près de 8500 foyers supplémentaires.

L'année 2012, 8 projets ont été soutenus mobilisant un montant de 6,143 millions d'euros de FEDER en faveur du traitement des déchets ménagers. La principale opération concerne le soutien aux travaux pour la réhabilitation et l'optimisation du centre de tri de Pierrefonds, qui absorbe les déchets pour tout le grand sud, soit un bassin de population qui comptera entre 309 500 et 342 500 habitants d'ici 2020. Ces travaux vont permettre la remise en état complète et le redimensionnement de l'équipement existant, comprenant la réhabilitation et la sécurisation des structures, des toitures, des bâtiments annexes, des VRD, mais également le redimensionnement et l'optimisation du process de tri.

De plus, le FEDER a soutenu l'acquisition de bacs jaunes pour la collecte sélective des déchets recyclables par la Communauté Intercommunale de la Région Est dont la mise à disposition auprès de plus de 122 000 habitants doit permettre de recycler près de 3 500 tonnes de déchets d'ici 2015. Par ailleurs, plusieurs études ont été soutenues parmi lesquelles :

- Une étude de valorisation énergétique des déchets verts et des ordures ménagères après tri mécano – biologique ;
- Une étude pour la valorisation des déchets végétaux portée par le TCO ;
- Une étude pour la mise en place d'une ressourcerie portée par le TCO.

En 2012, s'agissant des actions en faveur de la valorisation et du traitement des déchets industriels, 5 opérations ont été soutenues mobilisant une enveloppe FEDER de près de 3 millions d'euros. En particulier, les projets suivants ont été programmés :

- Une plateforme de démantèlement et de tri des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la SAS



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

STAR. Le marché local est estimé à 6 000 tonnes par an, l'objectif étant de capter 25 % du gisement dès 2013 ;

- Une unité de traitement local des Gros Électroménager (GEM) hors froid et des Petits Appareils Ménagers (PAM) portée par la société Réunion Valorisation Environnement (RVE) ;
- Un centre de recyclage des palettes usagées qui va permettre de lancer une nouvelle activité de mise en balle et export de cartons / plastiques.

En 2013, 25 projets contribuant à la gestion des déchets ont été soutenus représentant un investissement de plus de 25 millions d'euros. En fait, compte tenu de leur complexité, certaines opérations ont été décalées, ce qui explique le nombre important de dossiers programmés cette année.

L'opération la plus importante, sur le plan financier, concerne l'infrastructure de stockage des déchets non dangereux (ISDND) gérée par la CIVIS et située à Pierrefonds sur le territoire de la commune de Saint Pierre. En absence d'incinérateur, l'ensemble des déchets voués à l'enfouissement dans le sud et l'ouest de l'île est dirigé vers ce site. Il nécessite donc d'importants investissements pour faire face à la demande croissante. Ainsi, 3 dossiers ont été soutenus ; il s'agit de :

- les études et travaux pour la création du casier n°2,
- l'acquisition d'un compacteur de déchets,
- les travaux du casier B pour un montant de 10,537 millions d'euros d'investissement

La CIVIS a également, sur le site, créer une plate-forme de tri des encombrants et déchets industriels banals. Cette opération contribuera à la réduction du tonnage de déchets enfouis sur l'ISDND en les limitant aux seuls déchets non valorisables.

L'ensemble de ces investissements permettra de disposer d'une capacité de stockage de 2 111 236 m³.

Augmenter les capacités de tri des déchets constitue également un axe important de développement dans la gestion globale. Ainsi, plusieurs opérations ont été soutenues, en particulier en augmentant la capacité des déchèteries :

- Les études et travaux pour la réhabilitation / extension de la déchèterie de Saint Clotilde,
- Les études et travaux d'optimisation de la déchèterie de Saint André,
- L'acquisition d'une déchèterie mobile par la CIREST ; cet investissement permettra d'offrir aux particuliers et professionnels un équipement de tri des dans les différents secteurs escarpés du cirque de Salazie.

Par ailleurs, la gestion et le traitement des déchets verts constituent un enjeu majeur dans une île tropicale. Le Département a donc lancé une étude sur la planification de la prévention et de la gestion des déchets végétaux afin de disposer d'un outil d'aide à la décision pour planifier et structurer la filière de prévention et de gestion des déchets végétaux.

Plusieurs actions en faveur des plates formes de compostage ont mobilisé les crédits du FEDER. Il s'agit, notamment de :

- L'acquisition d'une chargeuse pour la plate – forme de compostage de Saint Pierre,
- Les études et travaux pour le projet d'extension de la plate – forme de compostage de Sainte Rose,

De plus, s'agissant du traitement des déchets spéciaux, en 2013, une enveloppe FEDER de 0,881 millions d'euros a été mobilisée pour soutenir 4 projets, soit un montant d'investissement de près de 3 millions d'euros.



L'opération la plus importante consiste en la création d'un complexe de recyclage des déchets ferreux et non ferreux dont l'objet est de valoriser au mieux localement les déchets métalliques, notamment ceux provenant des véhicules hors d'usage, en les transformant en matières secondaires à des fins d'exportation.

Le FEDER a également soutenu la création d'une plateforme de prétraitement des déchets hydrocarburés qui permettra au bénéficiaire de disposer d'un site complet et performant de prétraitement des déchets. Les intrants du processus sont essentiellement constitués d'une phase aqueuse avec présence de sédiment, de sable... Grâce à cet investissement, les produits polluants ne seront plus transformés en d'autres sous produits mais éliminés. L'eau pourra ainsi être recyclée et réutilisée pour les besoins de l'activité.

Par ailleurs, les projets suivants ont été soutenus :

- L'acquisition d'un banaliseuse de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DARI). EN effet, en absence d'incinérateur sur l'île, l'unique filière autorisée est celle du prétraitement par désinfection dit de « banalisation » ;
- La création d'une plateforme de déchets industriels spéciaux qui va contribuer à implanter dans le sud de l'île une plateforme d'apport volontaire, assimilable dans son fonctionnement à une déchèterie dont les utilisateurs sont des petits producteurs (PME, PMI, artisans) ;

En matière de soutien au développement des énergies renouvelables, le FEDER a apporté son soutien à 25 opérations pour un montant de 2,141 M€.

En 2009, 8 projets de centrales de production d'électricité photovoltaïque ont été soutenus. L'installation de ces panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments industriels permettra de produire 2,543 MW pour un montant de travaux éligibles de 16,282 M€.

Par ailleurs, les premières opérations d'installation de chauffe-eau solaires ont été programmées en bénéficiant d'un soutien de 0,855 M€ de FEDER. En effet, suite à la modification réglementaire intervenue dans le cadre de l'exercice de simplification communautaire en vigueur, la possibilité de soutenir le développement de la production d'eau chaude sanitaire grâce à l'énergie solaire est autorisée s'agissant des logements sociaux. Ainsi, 619 foyers pourront être équipés.

Au cours de l'année 2010, le montant d'investissement soutenu en 2010 s'élève à 7,383 millions d'euros. La programmation s'est concentrée essentiellement sur les opérations d'installation de chauffe – eau solaires sur les logements sociaux. Ainsi, pas moins de 1 500 foyers ont été équipés grâce à l'action du FEDER. Ainsi, la puissance effacée s'élève à 2,375 Mw, ce qui signifie que le besoin en énergies fossiles a été réduit de manière importante.

La principale opération programmée, portée par la distillerie Rivière du Mât, consiste à tendre vers l'autonomie énergétique par méthanisation des effluents, les vinasses, qui sont le résidu de la distillation. Le méthane obtenu doit permettre d'alimenter la chaudière à vapeur fonctionnant actuellement au fioul.

En 2011, une enveloppe de 6,419 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour soutenir les 49 opérations programmées.

Dans un premier temps, il convient de souligner l'action continue en faveur de l'installation de chauffe – eau solaire sur les logements sociaux. Ainsi, plus de 1490 foyers ont été équipés en 2011.

Dans un second temps, en matière de capacité supplémentaire de production d'énergie à base de ressources renouvelables, la principale opération soutenue consiste en la réutilisation du biogaz émis par l'installation de stockage des déchets non dangereux située



à Saint Suzanne. Cet investissement d'un coût total de 3,017 millions d'euros va permettre de produire, à partir de 2013, une énergie de 137 GW.h par an.

Par ailleurs, d'importants soutiens, soit 3,386 M€ de FEDER, ont été consentis en faveur d'opérations innovantes localement en matière d'énergies renouvelables comme de gestion des systèmes électriques insulaires. Il s'agit :

- Du projet SEAWATT Storage, dont l'objectif est d'insérer un moyen de stockage innovant sur un des pélamis en cours d'installation au large de Saint Pierre et qui produit de l'énergie à partir de la houle marine ;
- Du projet MILLENER, porté par EDF, qui vise à répondre aux spécificités des réseaux électriques insulaires de Corse et des départements d'outre-mer dans la continuité et en relais des actions de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie menées depuis plusieurs années. Ainsi, cette opération doit contribuer à une meilleure intégration des énergies renouvelables intermittentes dans le mix de production insulaire, et à améliorer la stabilité des systèmes électriques ;
- Des études détaillées du projet SWAC, porté par GDF, qui permettront de définir les conditions techniques de mise en œuvre de l'opération de climatisation à partir des eaux marines profondes.

Depuis le début de l'année 2012, une enveloppe de 3,315 millions de FEDER a été mobilisée au profit d'une vingtaine d'opérations principalement consacrées au déploiement de chauffe-eau solaire dans les logements sociaux. Ainsi, 1109 logements supplémentaires ont été équipés d'installations de production d'eau chaude solaire contribuant à une économie d'énergie de l'ordre de 1,35 Gwh par an.

Par ailleurs, les premiers projets de réhabilitation de groupes d'habitations de sur 287 logements locatifs sociaux ont été soutenus pour un montant de 1,032 millions d'euros de FEDER. Les travaux concernent essentiellement :

- L'isolation thermique des toitures et des parois,
- La protection solaire des baies par des volets persiennés et brise soleil,
- L'augmentation de la porosité extérieure,
- Le traitement de l'albédo par la plantation d'arbuste en pied de façades,
- La mise ne place de brasseur d'air dans les chambres,
- Les systèmes de blocage de porte et fenêtre (entrebâilleur).

Ces investissements permettent une économie d'énergie équivalente à 296 Mwh par an.

Depuis le début de l'année 2013, une enveloppe de 3,026 millions de FEDER a été mobilisée au profit de plus d'une trentaine d'opérations principalement consacrées au déploiement de chauffe-eau solaire dans les logements sociaux.

Ainsi, 25 projets portés par les principaux bailleurs sociaux de la place ont été programmés permettant d'équiper près de 1 100 logements sur le territoire.

Une opération d'amélioration de la performance énergétique dans des logements sociaux a été soutenue pour un montant FEDER de 0,485 Meuros. Il s'agit de diminuer la température de surchauffe de 2 °c grâce à des travaux de réhabilitation sur un ensemble immobilier de 168 logements situé à Saint Pierre.

Enfin, les premières études préparatoires et de maîtrise d'oeuvre pour le lancement du projet SWAC ont été lancées. Il s'agit des études avant travaux pour le lancement de ce projet



innovant utilisant les eaux marines profondes (environ 1000 m) pour fournir une énergie frigorifique pour les immeubles implantés sur les communes de Sainte Marie et Saint Denis.

S'agissant de la lutte contre les risques naturels, la principale opération soutenue est l'endiguement de la rivière Saint Denis qui représente un coût d'investissement de plus de 9 M€. Il s'agit d'assurer la protection des biens et des personnes contre les crues de la rivière. Réalisés sur un linéaire de 1800 mètres de berges, les travaux permettront d'assurer la protection d'une superficie de 23,18 ha.

Par ailleurs, la troisième phase de l'étude menée par le BRGM sur la détection, le suivi et la modélisation des mouvements de terrain de grande ampleur à La Réunion a été lancée pour la période 2009 – 2012.

En matière de prévention des risques, l'année 2010 a été marquée par le soutien, d'un montant de 1,55 millions d'euros de FEDER, apporté au projet de Météo France d'acquisition et de mise en œuvre opérationnelle d'un radar pluviométrique, situé sur la commune du Tampon. Ce nouvel outil permettra une prévision plus fine des intempéries et précipitations, parfois records, et améliorera l'action publique de protection des habitants en zone vulnérable.

Par ailleurs, une étude – phase conception – a été programmée pour la protection contre les crues de la rivière des Marsouins. Une opération de travaux d'endiguement devrait intervenir prochainement.

En 2011, une opération a été soutenue qui consiste à la protection d'une partie de la commune de Saint Joseph contre les risques d'inondations liés à la ravine Jean Petit. Bien que le coût total de ce projet reste modeste avec un montant de 40 036 euros de travaux, cet investissement permettra la protection de 200 bâtis et de 500 personnes.

Au cours de l'année 2013, plusieurs projets concourant à la protection des risques contre les inondations ont été soutenus. Ainsi, plus de 8 millions d'euros de FEDER ont été engagés.

La principale opération se situe sur la commune de Saint Benoît et consiste à soutenir les travaux de protection contre les crues de la rivière des Marsouins. Les travaux d'un montant de 11,099 millions d'euros vise une protection du centre ville pour des crues de fréquence centennale.

Sur la commune de Saint Joseph, les études et travaux d'endiguement de la ravine Jean Petit ont été engagés. Ils consistent en la création d'une zone d'atterrissement en amont du radier et la réalisation d'un diagnostic de sécurité et de sûreté des ouvrages hydrauliques.

Par ailleurs, plusieurs études ont été soutenues :

- La phase conception de la protection contre les risques d'inondations de la Rivière des Pluies ;
- Les études phase conception - protection contre les crues de la Rivière des Remparts.

S'agissant de la protection de l'environnement et de la valorisation des ressources naturelles, 6 opérations ont été soutenues en 2009, mobilisant 0,814 M€ de FEDER. Il s'agit notamment de :

- La restauration écologique des sites historiques et potentiels de ponte pour les tortues marines, projet mis en œuvre par l'Office National des Forêts,
- La mise au point d'un système d'information spatialisé de la flore et des habitats de La Réunion, projet développé par le Conservatoire Botanique National de Mascarin ;



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

- La valorisation des connaissances des bryophytes pour la gestion des milieux à La Réunion, mis en œuvre par l'Université de La Réunion ;
- Le développement de la plate-forme de modélisation hydrodynamique de l'île, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'IFREMER.

Au cours de l'année 2010, une enveloppe de 0,525 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour soutenir 4 projets contribuant fortement à une meilleure connaissance de la flore et la faune locale et à leur protection.

Il s'agit notamment de :

- La campagne de sensibilisation sur les conséquences de la présence de déchets pour l'avifaune indigène, menée par le groupement pour la conservation de l'environnement et l'insertion professionnelle,
- Une enquête / étude sur la connaissance de la flore et des habitats du milieu altimontain (au delà de 1900 m d'altitude sur la côte au vent et 1700 m sur la côte sous le vent) menée par le conservatoire botanique ; cette opération permettra la production d'un atlas de la flore vasculaire et des fiches habitats de l'étage altimontain,
- Une étude marine sur la biocénoses et l'hydromorphologie marines du Piton de la Fournaise ; mené par l'ARVAM, cette opération porte sur une étude sous marine approfondie des coulées de laves et de leurs abords, en vue d'observer, de répertorier les espèces présentes, leurs habitats et de décrire le milieu dans lequel elles évoluent.

En 2011, une opération a mobilisé un soutien de 0,168 millions d'euros de FEDER. Il s'agit d'une étude sur la caractérisation de l'eutrophisation des récifs coralliens réunionnais. En effet, les pollutions, d'ordre domestique et agricole, amènent en cascade un enrichissement artificiel des eaux en nitrates et phosphates et donc une dégradation des écosystèmes récifaux avec le développement de macro – algues occupant les zones de régénérations des coraux aboutissant, ainsi, à un phénomène d'eutrophisation, c'est – à – dire, de dégradation du milieu naturel originaire.

En 2012, deux nouvelles opérations ont été soutenues. Il s'agit de :

- o L'étude sur la connaissance de l'écologie et de l'habitat de deux espèces de requins côtiers sur la côte ouest de La Réunion mise en œuvre par l'Institut de la Recherche pour le Développement (IRD),
- o L'étude sur la diversité et le fonctionnement des biomes marins littoraux sous la pression de proliférations algales.

En 2013, trois nouvelles opérations ont été soutenues. Il s'agit de :

- o La conception d'une instrumentation pour le suivi des transferts de matière et de débits de crue dans les rivières à lit mobile ; ce programme de recherche dont le pilotage est assuré par l'Office de l'Eau vise le développement d'un système de surveillance adapté pour les grandes rivières compte tenu du caractère destructeur des écoulements lors des crues ;
- o La révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'ouest (SAGE), qui constitue le principal outil de pilotage des politiques publiques. Il est doté d'une portée juridique car il est opposable de manière indirecte au tiers ;
- o L'expérimentation de la gestion intégrée mer et littoral (GIML) sur le territoire par le Territoire de la Côte ouest (TCO) qui a pour objectif la construction d'un



outil de gestion territoriale de l'interface terre – mer avec la volonté de décloisonner les territoires (administratifs, écologiques, usages...) et thématiques concernées (économie, tourisme, agriculture, eau...), et de favoriser le dialogue entre les différents acteurs.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- les indicateurs liés au traitement des déchets (nombre de projets, montant des investissements soutenus) sont à un niveau de programmation bien supérieur aux valeurs cible prévues (respectivement 132 % pour le nombre de projets, et un montant d'investissements soutenus plus que doublé)
- les indicateurs liés aux dispositifs de traitement des eaux (montants des investissements soutenus et population supplémentaire concernée par les dispositifs) ont largement dépassés les objectifs fixés. Néanmoins, en terme de réalisation, un certain nombre d'opérations n'étant pas encore soldé, l'indicateur reste à préciser.
- S'agissant des actions dans le domaine de la prévention des risques, les valeurs cible des indicateurs ont été atteintes à 100 %.



Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île

Le FEDER soutiendra également les investissements dans le domaine touristique mettant en valeur le patrimoine et les sites remarquables du territoire parmi lesquelles figurent notamment les sites littoraux.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-d

Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montant des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique (Données Cumulées)	Programmé	-	3,535	5,483	10,098	11,42	35,308	40,321			40,321 M€
	Réalisé	-	-		3,535	3,703	3,703	4,387			4,387
	Objectif	50 M€									
	Situation de référence	36 M€									
Nombre de sites aménagés	Programmé	-	1	3	8	12	13	17			17
	réalisé	-	-		1	1	3	3			3
	Objectif	10 en 2013									
	Situation de référence	10 sur 2000 - 2006									

Au 31 Décembre 2013, les actions en faveur de la valorisation des atouts touristiques de La Réunion continuent leur progression. En effet, plus de 40 millions d'euros d'investissements, soit 80% de l'objectif fixé en début de programme, ont été soutenus permettant un aménagement de plus de 17 sites remarquables sur le territoire de l'île.

On peut néanmoins noter que le niveau atteint par les indicateurs est supérieur à celui de la période de référence, soit la réalisation enregistrée lors de la précédente programmation.

Enfin, on peut noter que la démarche poursuivie par les autorités consiste surtout à favoriser les petits équipements apportant une réelle valeur ajoutée qualitative aux sites remarquables du territoire. Ce choix explique le fait que, au niveau des indicateurs retenus, la valeur cible en nombre de sites aménagés est largement atteinte quand le niveau des montants d'investissements n'est rempli qu'à 80 %.

Analyse qualitative de l'objectif 3-d

Pour l'année 2010, 12 opérations ont été programmées mobilisant une enveloppe FEDER d'un montant de 2,769 millions d'euros, soit près de 7 % de l'enveloppe prévue pour la période.

Plusieurs opérations consistent en des études nécessaires à la mise en œuvre ultérieure de travaux d'aménagement. Il s'agit notamment de :

- Les études de maîtrise d'œuvre préalable à la construction d'une passerelle sur le sentier littoral sud ouest de l'étang du Gol ;
- L'étude prospective de valorisation du site touristique de Bethléem, portée par la Cirest ;
- Les études de maîtrise d'œuvre- phase conception- pour l'aménagement du littoral sud de Saint Leu ;



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

- Les études de maîtrise d'œuvre- phase conception- pour l'aménagement du littoral ouest près du site de la pointe du diable sur le territoire de la commune de Saint Pierre ;
- L'étude d'actualisation préalable à l'aménagement paysager et touristique de l'étang du Gol ;
- L'étude sur les modes d'aménagement des berges de la rivière des roches à l'embouchure de Bras Panon.

Ces études préfigurent des opérations d'aménagement qui devraient se tenir dans les années à venir.

En matière d'investissement, plusieurs projets ont contribué à l'aménagement de sites touristiques prisés par les réunionnais, d'une part, mais également par les touristes d'autre part.

Six opérations de ce type ont été soutenues en 2010 pour un montant global de travaux de 4,281 millions d'euros. Il s'agit de :

- L'aménagement et la valorisation de la Pointe de Trois – Bassins, qui va permettre un accueil du public plus confortable, et contribuer à la sauvegarde de cet espace littoral naturel et sa restauration écologique ;
- L'aménagement de la zone de loisirs d'îlet à Quinquina, situé sur la commune de Saint Denis ; cet investissement offrira des équipements (kiosques, coins feu, points d'eau, bancs...) aux touristes en améliorant le confort et permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite se rendant vers les gorges de la Rivière des Pluies ;
- L'aménagement du front de mer de Saint Pierre dans sa portion faisant face au cimetière, qui répond à la double problématique qui est la poursuite du développement touristique en front de mer et le manque d'espace sur les plages de la ville ;
- L'aménagement paysager et touristique des abords du cimetière marin de Saint Paul ; il s'agit de retrouver l'authenticité du lieu par la valorisation historique et culturelle du site, tout en améliorant la qualité de l'accueil et en favorisant un tourisme diversifié. Pour mémoire, les cendres du poète réunionnais Leconte de l'Isle reposent dans cette enceinte ;
- La restructuration du parc de la grotte des premiers arrivants, qui a pour objectif l'amélioration qualitative de l'accueil ainsi que le développement d'une offre touristique diversifiée, complémentaire au tourisme balnéaire ;
- L'aménagement de la portion parc des Tamarins, sur le sentier littoral nord ; cette opération consiste à permettre la continuité du sentier littoral qui relie Saint Denis à Sainte Suzanne par des aménagements de qualité comprenant une voie verte pour les véhicules non motorisés et une piste piétonne et paysagère.

Ces opérations ont été retenues suite à l'appel à projet intervenu en fin d'année 2009.

En 2011, 10 opérations ont été soutenues pour un montant FEDER de 2,146 millions d'euros. Il convient de souligner que 6 projets consistent en des études de maîtrise d'œuvre. Il s'agit :

- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour l'aménagement de la plage de Grand Bois à Saint Pierre,
- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour l'aménagement touristique des berges des rivières des Roches et Bras Panon,
- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour le pôle nature des Makes, sur le territoire de la commune de Saint Louis,



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour les sites Bleu et Vert de l'aménagement du front de mer de Saint Paul,
- Des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'abri côtier de Terre Sainte à Saint Pierre.

S'agissant des travaux soutenus en 2011, le FEDER a soutenu un montant de travaux de plus de 3,07 millions d'euros à travers 4 opérations :

- La création d'une aire de jeux sur le front de mer de Saint Paul, qui permet d'améliorer l'offre en matière d'espaces publics attractifs et de renouer avec l'histoire maritime de la ville en l'ouvrant vers la mer. Ce programme d'aménagement d'espaces de détente et de loisirs comprend notamment :
 - o Une aire de jeux pour enfants,
 - o Une aire de pique nique,
 - o La création de 2 rondavelles,
 - o La création d'un cheminement piéton en haut de plage.
- L'aménagement et la valorisation éco – touristique des sites de l'anse des cascades et de la Source à Saint Rose qui présentent une intégrité naturelle et un grand intérêt paysager ;
- L'aménagement du sentier littoral en forêt domaniale de Saint Paul, qui vise à favoriser les pratiques pédestres et vélo sur un linéaire de 5 km. Il s'agit de répondre au besoin en équipements de loisirs et de nature de la population ;
- Les travaux d'amélioration de l'accostage des navires de plaisance et de promenade en mer afin d'augmenter l'utilisation et l'appropriation du débarcadère, projet qui avait fait l'objet d'un soutien du FEDER en début de programme.

Au cours de l'année 2012, la principale opération soutenue, pour un montant de 12,126 millions d'euros de FEDER, porte sur les travaux de réalisation de la darse de grande plaisance du Port Ouest. Cette infrastructure va permettre d'accroître l'offre d'accueil de bateaux de plaisance au sein du Port de 67 anneaux, soit 14 % des capacités actuelles. Le port de plaisance de la pointe des galets accueille actuellement près de 480 bateaux, l'ensemble des anneaux étant occupés. Les travaux consistent au creusement, l'aménagement et l'équipement d'une darse en lieu et place de l'emprise foncière du magasin N°80 et du terre plein associé. Après ces travaux, la nouvelle darse va être en mesure :

- De proposer une offre de zone de stationnement à flot, sécurisée vis - à - vis des aléas climatiques et des risques de dégradations ;
- De permettre une augmentation notable du nombre de propriétaires de bateaux sur l'île et donc un développement de la filière « loisirs maritimes » tant sur le plan de la commercialisation que de la maintenance des unités ;
- D'améliorer l'accès immédiat au centre ville du Port et des futurs aménagements de la ZAC « ville et port » ;
- De proposer de meilleures conditions d'accueil des amodiataires et des navigateurs en escale de manière générale à travers le bâtiment dédié (maître de port, informations, toilettes) ainsi que spécifiquement concernant les navires de grandes tailles (14 à 16 mètres et 3 m de tirant d'eau).



Par ailleurs, plusieurs études ont été soutenues en vue de l'extension ou de l'aménagement d'infrastructures portuaires de loisirs sur le territoire. Il s'agit de :

- Les études préalables pour le réaménagement du port de Sainte Marie dont l'objet est le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagnée de diverses études à caractère technique ou de programmation spécifique afin de mener à bien la démarche d'élaboration du projet. Celui – ci doit conduire au développement du nombre d'anneaux d'accueil et aires de stockage d'embarcation de 185 à près de 600 conformément au schéma d'aménagement régional (SAR) ;
- Les études complémentaires et l'AMO pour l'extension du port de Saint Leu afin d'étudier l'extension au sud de l'infrastructure portuaire pour porter le nombre d'anneaux de 75 à 100.

S'agissant des actions en faveur des aménagements touristiques, la principale opération soutenue concerne les travaux d'aménagement touristique du littoral sud de Saint Leu au niveau du secteur de Filaos et du Four à Chaux dont le coût total s'élève à 1,661 millions d'euros. Le projet consiste en :

- la valorisation de l'arrière plage en aménageant des cheminements piétons et voies vélos ainsi que des équipements légers de loisirs,
- l'organisation des accès, le stationnement et les flux afin notamment de les éloigner le plus possible du front de mer,
- la réhabilitation du Four à Chaux en faisant de ce bâtiment un lieu patrimonial et muséal.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

De plus, le projet d'aménagement touristique et paysager du Bras des Calumets porté la communauté d'agglomération de l'est (CIREST) va permettre également de valoriser la porte d'entrée de l'est et de communiquer sur l'identité du territoire et en particulier l'eau. Une enveloppe de 0,547 millions d'euros de FEDER est mobilisée pour faire de ce site un espace d'accueil convivial répondant aux attentes des touristes et proposant des aménagements de qualité et sécurisés : aire de détente et de pique – nique, kiosques, parkings...

En 2013, une enveloppe de 3 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour soutenir 4 opérations d'aménagements touristiques pour un montant de travaux de plus de 5 Meuros. Les principales opérations sont :

- La construction de la Maison du Parc National de La Réunion situé à la Plaine des Palmistes ;cet espace constituera le lieu de présentation unique des richesses du Parc en direction des visiteurs. Le GFEDER est concentré sur le financement de la partie qui sera dédiée à l'accueil du public. Ce bâtiment comprendra un espace d'accueil, une exposition semi – permanente, un espace détente et d'une terrasse d'observation du paysage ;
- Le projet d'aménagement des Roches Noires aux Brisants qui s'inscrit dans un programme d'amélioration et valorisation du littoral de Saint Paul. Ce site bénéficiant d'une forte attractivité, il s'agit de restructurer l'espace balnéaire et permettre une meilleure accessibilité. Un réaménagement complet des abords du port de plaisance de Saint Gilles est prévu ;

Par ailleurs, deux projets relatifs aux bassins de baignade ont été soutenus. Les acteurs locaux du secteur touristique considèrent que la réhabilitation des sites de baignade est prioritaire. Ainsi, des travaux ont été soutenus sur deux sites majeurs :

- Le bassin de Manapany, situé à Saint Joseph qui connaît un rayonnement culturel et sportif international à travers le Manapany Surf Festival ; l'objet des travaux est de renforcer l'enrochement basaltique permettant de sécuriser un bassin de baignade qui a été fortement dégradé suite au passage du cyclone Dumilé ;
- Le site de Bassin Bleu à Sainte Anne, qui constitue une halte pour les touristes et randonneurs du sentier littoral. Il offre également un lieu d'accueil de choix pour les résidents en matière de loisirs. L'aménagement a pour objectif de structurer l'espace en créant un cœur d'îlot animé (jeux d'eau) et des abords ombragés.



En matière d'indicateurs on peut constater que :

- l'indicateur lié au montant des travaux soutenus a bien progressé pour atteindre plus de 80 % de la cible. Cette progression s'explique par la programmation du projet de darse de grande plaisance qui constitue l'opération la plus importante au titre de l'objectif 3d
- L'indicateur lié au nombre de sites aménagés a progressé de 2 unités en 2013 pour atteindre 17, soit 170 % du niveau de la cible prévue. Cette situation s'explique principalement par une approche différente consistant à soutenir des aménagements plus légers sur un plus grand nombre de sites.

3.3.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y remédier

Depuis le début de la programmation, la principale difficulté rencontrée réside dans l'application de l'article 55 du règlement 1083 / 2006 du Conseil traitant des projets générateurs de recettes. En effet, les opérations relevant de l'axe 3 sont concernées, pour la plupart, par cette disposition.

Au cours de l'année 2009, la Commission européenne a modifié la réglementation en vigueur en offrant quelques allègements dans l'application de la règle. Cependant, l'absence d'éléments normatifs dans la mise en œuvre de cette règle constitue une source de fragilité pour les services et pour les bénéficiaires, notamment sur le plan juridique, et au regard des missions d'audit. Cependant, s'agissant d'opération qui s'intègre dans un ensemble, l'affectation des recettes au projet est difficile.

Par ailleurs, un problème a été rencontré lors de la programmation de l'opération de construction de la station d'épuration du Grand Prado compte tenu du recours à la procédure de concession publique pour la mise en œuvre de l'opération. Dans ce cadre, le bénéficiaire public ne supporte pas directement la dépense pour la construction de l'équipement qui, lui, devient public à l'issue des travaux. Le conventionnement de l'opération a fait l'objet d'un échange avec les services de la Commission sur le montage à retenir pour le versement des crédits communautaires.



– 3.4 – Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l’ultrapériphérie

En réponse à la permanence et au cumul des handicaps liés à la situation ultrapériphérique de La Réunion rappelée dans le diagnostic, la stratégie intégrée propose d’appréhender cette question à la fois au niveau de l’entreprise mais également au niveau de l’environnement économique.

L’objectif de cet axe est de contribuer à la réduction des surcoûts que connaît l’économie de La Réunion du fait de sa situation de région ultrapériphérique. En effet, le territoire réunionnais fait face à un certain nombre de handicaps reconnus au sein du Traité U.E qui sont l’éloignement, l’insularité, la faible superficie, le relief et le climat difficiles, la dépendance économique vis-à-vis d’un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à son développement.

Cet axe soutiendra des actions visant à :

- compenser les surcoûts liés à l’éloignement,
- compenser les surcoûts liés à l’insularité,
- compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile,
- compenser les surcoûts liés à la faible superficie.



Tableau de synthèse d'avancement de l'axe au 31/12/2013 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 4-a Compenser les surcoûts liés à l'éloignement	INDICATEURS DE REALISATION				
	Capacité achetée sur des câbles sous marins bénéficiant d'un soutien public (en mégabits par seconde)	250 Mbps en 2008	-	2000 Mbps pendant un an fin 2013	10 Mbps pendant un an fin 2006
	Montants des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	58,83 M€	13,3 M€	69 M€ sur 2007-2013	-
	Volumes de déchets dangereux exportés pour traitement	3 774 /an	-	4 000 t/an en moyenne sur 2007-2013	500 t en 2005
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel		98,00%	100 % en 2013	95 % en 2006
	Tarif de mise à disposition des capacités de câbles sous marins aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une Liaison Louée de Transport pendant un mois)	147,50 €	-	100 € en 2013	720 € en 2006
	INDICATEURS D'IMPACT				
	Evolution de la valeur ajoutée du secteur industriel		560 M €	+ 20 % en 2013	612 M € en 2003
	Nombre d'abonnés ayant accès à un réseau à large bande (ADSL 512 kbps minimum)		102 000 fin 2009	140 000 fin 2013	70 000 fin 2006
	Tarifs mensuels des offres haut débit des opérateurs	Sans objet	39,90 €	50 €/mois pour triple play 8 megamax d'ici fin 2013	50 €/mois pour un adsl 1024 kbps en 2006
	Volume de déchets dangereux non traités par rapport au gisement de déchets dangereux à exporter		nd	Réduction d'ici 2013	93 % en 2005



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
--	-------------	--------------------------------	-----------------	--------------	---------------------

INDICATEURS DE REALISATION					
Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	-	-	90 M€ sur 2007-2013	83 M€ sur 2000-2006
	Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	63.479 M€	5,9 M€	84 M€ sur 2007-2013	15,6 M€ sur 2000-2006
	Surface des aéroports	28 450 m2	-	32 000 m2 en 2015	27 550 m2 en 2006

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur réalisée	Valeur cible	Valeur de référence
INDICATEURS DE RESULTAT					
Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	Tonnage fret aéroportuaire annuel	25 349	27 500 t	40 000 t en 2015	28 450 t en 2006
	Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	-	4,2 millions de tonnes	4,9 millions de tonnes en 2015	4 millions de tonnes en 2006
	INDICATEURS D'IMPACT				
	Temps d'attente des navires pour cause d'encombrement portuaire exprimé sur l'année	Sans objet	400 h en 2008	200 h en 2015	440 h en 2006
	Nombre de passagers par an sur les plateformes aéroportuaires		2 138 533	1 700 000 en 2015	1 420 000 en 2006

INDICATEURS DE REALISATION					
Objectif 4-c Compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficile	Km de liaison de désenclavement sécurisés	4,035	4,035	3 km en 2015	0
	Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les Hauts	4,947 M€	0,1 M€	3 M€ sur 2007-2013	0,6 M€ sur 2000-2006
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	7000	2340	7 000 hab en 2015	-

INDICATEURS DE REALISATION					
Objectif 4-d Compenser	Superficie de terrains viabilisés	23.7 ha	-	35 ha sur 2007-2013	17 ha sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

les surcoûts liés à la faible superficie	en secteurs aidés				
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	19	-	20/an en moyenne sur 2011-2013	20/an en moyenne sur 2000-2006
	INDICATEURS D'IMPACT				
Ecart de prix par rapport à la situation continentale	Sans objet	5/mois/m ² pour des ateliers / 9/m ² /mois pour les bureaux en 2013	6€/mois/m ² pour des ateliers / 10€/m ² /mois pour les bureaux en 2015	6€/mois/m ² pour des ateliers / 10€/m ² /mois pour les bureaux en 2007	

Information sur l'avancement financier de l'axe 4 au 31/12/2013:

Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 4A : "Compenser les surcoûts liés à l'éloignement"	Objectif 4B : "Compenser les surcoûts liés à l'insularité"	Objectif 4C : "Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficiles"	Objectif 4D: "Compenser les surcoûts liés à la faible superficie"	Total
Maquette	86,6	80,3	10,4	28,6	205,8
Programmé	57,3	31,7	9,1	11,3	109,4
Certifié- déclaré	13,2	14,1	5,8	0,5	33,6
Taux de programmation	66%	40%	88%	39%	53%
<i>Progression de la programmation annuelle/maquette</i>	+17%	+1%	+1%	+30%	+12%
Taux de certification	15%	18%	56%	2%	16%
<i>Progression de la certification annuelle/maquette</i>	+8,5%	+13%	+0%	+2%	+9%

Au niveau de l'axe, la programmation a continué globalement à progresser par rapport à l'année précédente (+23,8 Millions € de FEDER) pour atteindre le niveau de 53 % de la maquette. Ce niveau reste le plus modeste du PO FEDER. En effet, le retard pris au démarrage n'a pas été rattrapé. Il est à noter cependant une reprise du dynamisme des entreprises de production.

Ainsi, compte tenu de cette mise en route retardée, notamment en raison de l'agrément tardif des régimes d'aides, le taux de certification reste relativement bas (16%), les projets n'ayant pas commencé avant leur programmation. La progression annuelle représente ainsi 9% de l'enveloppe globale de l'axe (soit environ 18.6 Millions € de FEDER).

- **L'objectif 4A** : Avec un taux de programmation de 66 %, cet objectifs connaît une bonne progression par rapport à l'année précédente, avec +17% représentant 14.2 Millions € de FEDER programmés en 2013. En effet la dynamique des dispositifs d'aides au fret se confirme avec un rythme soutenu depuis 2011, y compris sur 2014. On peut cependant relever un ralentissement marqué de la mesure relative à l'acheminement fret des produits phytosanitaires et engrais en raison de la structuration instable du marché et des opérateurs dans ce domaine.

L'avancement des projets est aussi satisfaisant puisque que la certification des projets a



connu une progression annuelle de 8.5% représentant ainsi 7.4 Millions € de FEDER.

- **L'objectif 4B** : Les mesures Port et Aéroports contribuant à cet objectif ont la spécificité du rythme de programmation des projets d'infrastructures. Le rythme n'est pas linéaire, ainsi le taux de programmation est de 40 % en faible augmentation par rapport à l'année précédente. Cependant les perspectives pour 2014 sont positives avec notamment la programmation des travaux d'extension du Port-Est - Phase 2 ainsi que des travaux d'aménagement des infrastructures zone Est de l'aéroport Roland Garros (plus de 40M€ de FEDER).

L'avancement des projets de cet objectif est attesté par une progression significative de la certification qui a connu une progression annuelle de 13% représentant ainsi 10.7 Millions € de FEDER.

- **L'objectif 4C** : Les taux de programmation et de certification de cet objectif ont très peu progressé cette année, notamment en raison d'une avancée rapide des mesures sur les années 2010 à 2012. Le taux de programmation est en effet de 88%, et le taux de certification à 56%. Les mesures relatives au réseau régional à haut débit et à la protection des habitants et des biens dans les hauts contre les mouvements de terrain sont programmées à 100%. La mesure relative à l'acheminement des déchets dans Mafate, plus modeste, connaît une programmation plus faible en raison de difficultés de gestion technique de ces opérations.
- **L'objectif 4D** : Le retard pris au démarrage de cet objectif, en raison notamment de l'agrément tardif (7 juillet 2010) du régime d'aide relatif aux zones d'activités à la Réunion n'a pas été rattrapé. La mesure connaît cependant une progression significative, avec + 30% de programmation annuelle représentant 8.4 Millions € de FEDER, grâce aux dossiers correspondant aux travaux. Il est à noter que la dynamique est aussi maintenue sur le 1^{er} semestre 2014. Les projets ne commençant pas avant leur programmation, l'avancement de la certification n'est pas substantiel.

Le règlement FEDER impose une répartition à 50 % - 50 % entre la partie investissement et la partie fonctionnement de l'axe 4 « Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie ».

Axe 4 en M €	Investissement	Fonctionnement	Total
Maquette	102,7	103,1	205,8
Programmé	40,8	68,6	109,4
Certifié- déclaré	19,8	13,8	33,6
Taux de programmation	40%	67%	53%
Taux de certification	19%	13%	16,00%

Au 31 décembre 2013, on peut constater que la partie fonctionnement a progressé plus rapidement que la partie investissement.

- **La partie Investissement** présente un retard de programmation qui est principalement



expliquée par un rythme de programmation qui n'est pas linéaire, spécificité des projets d'infrastructures. Ainsi les perspectives pour 2014 sont positives avec notamment la programmation des travaux d'extension du Port-Est - Phase 2 ainsi que des travaux d'aménagement des infrastructures zone Est de l'aéroport Roland Garros (plus de 40M€ de FEDER).

- **La partie fonctionnement** est à un niveau de programmation de 67 % en nette progression en raison de la montée en charge confirmée des dispositifs d'aides au fret et d'aménagement des zones d'activités démarrés tardivement, notamment suite aux agréments tardifs des régimes d'aides respectif.

- **3.4.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis**

Les réflexions précitées sur l'avancement financier sont corroborées par des indicateurs qui traduisent une programmation hétéroclite. Les éléments explicatifs de cette situation ont été développés ci-dessus.



Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement

Il s'agit de soutenir les actions qui contribueront à soulager les entreprises des coûts supplémentaires imputables à l'éloignement. En effet, du fait de la distance importante qui sépare les entreprises locales du marché communautaire, celles-ci font face à des frais supplémentaires qui obèrent leur compétitivité.

Ainsi, les actions retenues seront principalement dirigées vers la baisse des coûts d'acheminement des intrants pour les entreprises locales ayant une activité productive et de leurs produits vers le continent européen. De même, les interventions visant à diminuer les coûts liés aux technologies de l'information et de la communication seront soutenues dans le souci de rechercher une certaine forme de continuité territoriale numérique.

Par ailleurs, dans le domaine particulier des déchets dangereux, La Réunion n'a pas accès aux centres de traitement nationaux. Compte tenu de l'éloignement et des contraintes réglementaires internationales en la matière, les entreprises sont obligées d'exporter ces productions vers des centres habilités à les traiter ce qui génère des surcoûts importants qu'il convient de compenser.

La Commission a approuvé le 20 mai 2008 le régime d'aides N 199/2007 concernant le soutien au fret dans les DOM

Le 16 juin 2008, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-Mer a publié une circulaire destinée aux quatre DOM explicitant les conditions de mise en œuvre du régime de soutien au fret, aide au fonctionnement visant à compenser les surcoûts d'éloignement donc de transport. À ce titre, la circulaire a notamment précisé l'interdiction de cumuler le bénéfice de la TVA non perçue récupérable (TVA NPR) et celui du soutien au fret pour un même produit, ce qui a contribué, de fait, à différer l'impact réel de l'intervention du FEDER.

Sur le plan local, le Comité Local de Suivi a approuvé, durant l'année 2008, les différents cadres d'intervention suivants :

- Acheminement fret – extrants

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne de marchandises produites à La Réunion à destination de l'Union européenne.

- Acheminement fret – intrants productifs

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne d'intrants productifs en provenance de l'Union européenne.

- Acheminement fret – produits phytosanitaires et engrais

Les interventions prévues visent à soutenir les unités de transformation et de conditionnement des engrais afin de compenser les surcoûts constitués par les frais d'acheminement. L'importation de produits phytosanitaires est également visée. L'année 2009 a vu la programmation des premiers dossiers.

Un régime d'aide spécifique pour l'aide au transport des déchets dangereux a été approuvé par la Commission en février 2010. Ce régime a pour objectif de compenser les coûts additionnels de



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

traitement des déchets découlant de l'ultrapériphéricité de La Réunion, la plupart des déchets dangereux devant nécessairement être expédiés vers des filières spécialisées.



Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-a

Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)											
Capacité achetée sur les câbles sous marins bénéficiant d'un soutien public (en Mégabits par seconde)	Programmé	250	250	250	250	250	250	250			250
	Réalisé	-	-	-	-	-	-				-
	Objectif	2000 pdt 1 an									
	Situation de référence	10 pdt 1 an fin 2006									
Montant des surcoûts compensés en matière de soutien au fret (Données Cumulées)	Programmé	0	0	1,52 M€	+ 7,529 M€	+ 16,1 M€	+ 17,16 M€	+ 16,52 M€			58,83 M€
	Réalisé	0	0	0	0	2,803	7,521	13,361			13,361 M€
	Objectif	69 M€									
	Situation de référence										
Volume de déchets dangereux exportés pour le traitement	Programmé	0	0	0	0	6 724 tonnes	6 724 tonnes	3 774 t/an			3 774 t/an depuis 2011
	Réalisé	0	0	0	0	0	0				
	Objectif	4000 t/an en moyenne sur 2007-2013									
	Situation de référence	500 t en 2005									
INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)											
Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	Programmé	-	-	-	-	-	-				
	Réalisé	-	95%	95%	98 %	98 %	-				
	Objectif	100 % en 2013									
	Situation de référence	95% en 2006									
Tarif de mise à disposition des capacités de câbles	Réalisé	576 €	358 €	290 €	186 €	147 €	80 €				



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

sous marins aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une liaison louée de transport pendant un mois)	Objectif	100 € en 2013
	Situation de référence	720 € en 2006

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)

Evolution de la valeur ajoutée du secteur industriel	Programmé									
	Réalisé	560 M€								
	Objectif	+ 20% en 2013								
	Situation de référence	612 M€ en 2003								
Nombre d'abonnés ayant accès à un réseau à large bande (ADSL 512 kbps minimum)	Programmé				-	-	-			
	Réalisé	84 000	91 000	102 000	-	-	-			102 000 à fin 2009
	Objectif	140 000 abonnés fin 2013								
	Situation de référence	70 000 abonnés fin 2006								
Tarifs mensuels des offres haut débit des opérateurs	Programmé	47 €	47 €	47 €	47 €	-	-			
	Réalisé	39,90 €	39,90 €	39,90 €	-	-	-			
	Objectif	50€/mois pour du triple play 8 megamax d'ici fin 2013								
	Situation de référence	50€/mois pour un ADSL 1024 kbps en 2006								
Volume de déchets dangereux non traités par rapport au gisement de déchets dangereux à exporter	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	Réduction d'ici à 2013								
	Situation de référence	93% en 2005								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

* démarche d'initialisation d'une baisse des coûts par l'intervention du FEDER sur l'année 2007, le relais devra être pris par le marché pour l'obtention d'un prix inférieur à débit équivalent ou d'une offre de services améliorée à coût égal



Analyse qualitative de l'objectif 4-a

Si la programmation relative aux dossiers de soutien au fret n'a débuté qu'en 2009 du fait de l'agrément tardif du régime d'aide correspondant, la dynamique de programmation montre une bonne appropriation du dispositif par les entreprises. Ainsi au titre de la compensation des surcoûts lié à l'éloignement, on peut noter que depuis 2007, 268 opérations ont été encouragées.

En 2013, 57 opérations d'aide au soutien au fret ont été programmées et ont concerné principalement les intrants productifs pour un montant de 10.63 Millions € de FEDER, soit un montant total de surcoût compensé de 14.52 Millions €.

Concernant les intrants productifs, les principaux secteurs concernés sont la métallurgie, la cartonnerie, la parachimie, le traitement de surface des métaux, les boissons et l'huilerie. Les dépenses soutenues concernent exclusivement les coûts d'acheminement entre l'Union Européenne et La Réunion.

4 dossiers de soutien au transport des déchets dangereux ont été programmés en 2013, pour environ 1.65 millions € de FEDER, et représentant 4 600 de tonnes de déchets dangereux bénéficiant d'une aide au transport pour permettre leur traitement qui ne peut être assuré localement. Les principaux déchets transportés sont des accumulateurs au plomb, boues hydrocarburées, produits chimiques, acide chlorhydrique, verres au plomb ou baryum. En moyenne, depuis 2011, 3 774 t/an de déchets dangereux ont été exportés pour traitement.

Les indicateurs de cet objectif n'ont pas atteint les cibles fixées pour 2013 mais sont relativement proches. Ainsi l'indicateur relatif aux surcoûts compensés en matière de soutien au fret atteint 85% de sa valeur cible, en terme de programmation.

Cependant, les mesures relatives à la compensation des surcoûts télécom connaissent un retard important. Des réflexions sont en cours afin de trouver des solutions pour pallier à ce retard.



Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité

Du fait de sa situation insulaire, les seuls moyens de communication de La Réunion avec l'extérieur sont les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Il convient donc de soutenir le développement de ces secteurs pour, d'une part, répondre aux besoins liés à la croissance démographique, et, d'autre part, faire face à la concurrence des services identiques offerts par les pays de la zone.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-b

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité											
INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)											
Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	Programmé	0	0	0	0	0	0	0			
	Réalisé	0	0	0	0	0	0	0			
	Objectif	90 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	83 M€ sur 2000-2006									
Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	Programmé	0	4,562 M€	+ 5,969 M€	+ 1,513 M€	+4,201 M€	+ 45,547 M€	+ 1.678 M€			63.47 M€
	Réalisé	-	-					+5,9 M€			5,9 M€
	Objectif	84 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	15,6 M€ sur 2000-2006									
Surface des aérogares	Programmé	27 550 m ²	+ 0 m ²	+ 0 m ²	+ 0 m ²	+ 900 m ²	+ 0 m ²				28 450 m ²
	Réalisé	-	-								
	Objectif	32000 m2 en 2015									
	Situation de référence	27550 m2 en 2006									
INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)											
Tonnage fret aéroportuaire annuel	Programmé	-	-								25 349
	Réalisé	28 763	- 1 884 t	+ 621 t	+ 1 771 t	- 787 t	- 3 135 t				25 349
	Objectif	40 000 t en 2015									
	Situation de référence	28 450 t en 2006									
Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	Programmé	-	-								
	Réalisé	4,212 Mt	+ 0,075 Mt	- 0,376 Mt	+ 0,289 Mt	+ 0 Mt					4.2 Mt
	Objectif	4,9 millions de t en 2015									
	Situation de	4 millions de t en 2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

référence

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Temps d'attente des navires pour cause d'encombrement portuaire exprimé sur l'année	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	400 h								
	Objectif	200 h en 2015									
	Situation de référence	440 h en 2006									
Nombre de passagers par an sur les plateformes aéroportuaires	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	1 594 064	+ 60 041	+ 95 853	+ 220 617	+ 167 958				2 138 533	
	Objectif	1 700 000 en 2015									
	Situation de référence	1 420 000 en 2006									



Analyse qualitative de l'objectif 4-b

En 2009, des études de conception des aménagements d'infrastructures relatives au programme de développement aéroportuaire 2009-2015 de Roland Garros ont été programmées. Celles ci ont porté notamment sur les investissements à réaliser quant au stationnement des avions, à la mise en conformité des installations avec le code de l'Environnement, à la stabilisation du littoral et de la carapace de la digue de protection de la piste 12-30 ainsi qu'au renforcement des pistes et élargissement des accotements (y compris ceux des taxiways).

Au titre de 2010, les investissements sur les infrastructures aéroportuaires de Roland Garros se sont poursuivis par la réalisation d'études et de travaux pour l'adaptation des parkings avion pour permettre l'accueil des gros porteurs afin de rendre les infrastructures compatibles avec les nouveaux appareils gros porteurs notamment le Boeing 777 300ER. Ces travaux ont permis également d'anticiper certaines adaptations des chaussées et des parkings avion pour accueillir d'autres types de gros porteurs de nouvelle génération tels que l'Airbus A 380.

La première phase des travaux d'aménagement de l'aéroport de La Réunion Roland Garros a été programmée en 2012 pour un montant FEDER de 23,530 M€. Le projet dans son ensemble a pour objectif d'accompagner l'augmentation du trafic des passagers. Dans cette perspective les premiers aménagements programmés concernent :

- le renforcement de deux pistes ;
- l'élargissement des accotements des 2 pistes par une bande de 7,50 mètres de part et d'autre ;
- le renforcement des voies de circulation existantes Alpha, Bravo, Charlie ;
- la mise en conformité du balisage lumineux des infrastructures ;
- la mise en conformité du balisage diurne des infrastructures ;
- la construction et la mise en place d'un réseau de drainage et d'assainissement des eaux usées.

S'agissant de l'aéroport de Pierrefonds, en 2011 ont été engagés les travaux de rénovation et d'extension de l'aérogare passagers du Syndicat mixte de Pierrefonds. Cette opération vise un double objectif : redimensionner les espaces de traitement des passagers tant au départ qu'à l'arrivée et améliorer l'offre de service combinant les niveaux de confort et de sécurité en respectant les ratios de surfaces recommandés pour les salles de livraison des bagages et d'embarquement. A la suite de ces travaux le nombre de passagers pouvant être traités simultanément au départ ou à l'arrivée sera de 350 contre 150 actuellement. Les travaux devraient être achevés au second trimestre 2013. La surface de l'aérogare passera de 1 950 à 2 150 m².

Dans la continuité de ce premier dossier de travaux pour l'aéroport de Pierrefonds, l'année 2013 a vu la programmation des travaux de réaménagement et d'extension des parkings publics pour environ 840k€ de FEDER, afin de poursuivre la modernisation de l'aéroport, augmentant ainsi sa capacité d'accueil et améliorant les services. L'opération vise à créer des unités de stationnement, une zone taxi et transports en commun, une zone d'interface, ainsi que les aménagements connexes associés tels que l'éclairage public, la signalisation, les aménagements paysagers, et les voiries.

Les indicateurs de cet objectif n'ont pas atteint les cibles fixées pour 2013 mais sont relativement proches. Ainsi l'indicateur relatif aux investissements réalisés sur les



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité atteint 76% de sa valeur cible, en terme de programmation.



Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile

La Réunion présente les caractéristiques du climat tropical et de la jeunesse du relief qui sont deux facteurs permanents de fragilité. Les sols sont très sensibles à l'érosion sur les pentes fortes des reliefs jeunes et escarpés qui imposent la concentration de la population sur les zones littorales. À cela s'ajoutent les épisodes climatiques – les cyclones – qui génèrent d'importants glissements de terrain et dont les passages pluvieux et les vents sont parmi les plus importants de la planète.

Ces contraintes naturelles fortes imposent des investissements supplémentaires, en comparaison des régions continentales, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre les pertes en sol et le maintien, comme le développement, des infrastructures de communication et de toute une économie dans les zones les plus enclavées des Hauts.

L'enclavement du cirque de Mafate, qui n'est desservi par aucune route, induit un surcoût pour l'évacuation et le traitement des déchets de ce site unique à fort potentiel touristique.



Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-c

Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE RÉALISATION (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)

Km de liaison de désenclavement sécurisé (Données Cumulées)	Programmé	0	0	0,35	+ 0	+ 3,685	+ 0	+ 0			4,035
	Réalisé	0	0	0	0	0	4,035	4,035			4,035
	Objectif	3 km en 2015									
	Situation de référence	0									
Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les hauts (Données Cumulées)	Programmé	0	0	0,347	+ 0	+ 1,878	+ 2,722				4,947
	Réalisé	-	-	-	-		0,1				0,1
	Objectif	3 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	0,6 M€ sur 2000-2006									

INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)

Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée (Données Cumulées)	Programmé	0	0	2440	2440	+ 4 560					7 000
	Réalisé	-	-	-	-		+2340				2340
	Objectif	7000 hbts en 2015									
	Situation de référence	0									



Analyse qualitative de l'objectif 4-c

La compensation des surcoûts au titre des difficultés liées au relief et au climat a donné lieu en 2009 à la programmation de deux opérations concernant la sécurisation de liaisons supportant des contraintes particulières.

Cette sécurisation du réseau portée par le Département a concerné :

- la RD52 « route de Grand Ilet » - travaux de terrassement de talus, de sécurisation de la route et construction de soutènement.
- La RD48 « route de Salazie » - travaux de stabilisation et de sécurisation de la plateforme routière par la mise en œuvre de gabions.

En 2011, la sécurisation s'est poursuivie par la programmation de travaux de protection à Salazie au lieu-dit Plateau Wickers et sur la RD 48.

En terme de protection des habitants et des biens dans les hauts contre les mouvements de terrain, en 2010, des études ont été programmées pour la sécurisation de l'accès à Grand Galet dans les hauts de Saint-Joseph.

Les travaux de protection contre les glissements de terrain de grande ampleur dans le Cirque de Salazie ont été lancés en 2012 sur la Ravine Roche à Jacquot.

Ainsi, dès la fin 2011, 7 000 personnes bénéficient d'une liaison routière sécurisée sur la RD 48 conduisant au cirque de Salazie, et la protection des habitants contre les mouvements de terrain est amorcée sur deux sites sensibles.

Par ailleurs, la délégation de service public pour la mise à disposition du réseau régional à haut débit Gazelle a été engagée en 2010 ce qui a contribué à faire évoluer à la baisse le tarif de mise à disposition des capacités SAFE en élargissant la concurrence entre les différents opérateurs.

L'objectif n'a pas connu d'évolutions sur l'année 2013.

En matière d'indicateurs on peut constater que les objectifs sont atteints.



Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie

Avec une superficie de 2 500 km², le territoire réunionnais présente un espace très limité, qui subit également les contraintes d'un relief tourmenté. Ainsi, la surface utile se réduit à 1 000 km², essentiellement située sur la zone littorale. Une forte pression foncière s'exerce sur cet emplacement eu égard aux besoins en logements d'une population en croissance et à la nécessaire préservation, dans le même temps, du foncier agricole.

Cette situation expose les entreprises réunionnaises à des surcoûts importants dans leur recherche de foncier et d'immobilier d'entreprise. En effet, la difficulté pour trouver le foncier et les coûts d'accès importants sont autant d'obstacles au développement du tissu industriel réunionnais. L'action du Feder permet ainsi de soutenir les entreprises locales en favorisant l'accès au foncier et aux locaux à des coûts proches de ceux de leurs homologues continentaux afin d'éviter que ce facteur n'obère leur compétitivité.



Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-d

Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	

INDICATEUR DE RÉALISATION (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	Programmé	0	0	0	0	1,85	+ 7,35	+ 14,5			23,7
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	35 ha en 2007-2013									
	Situation de référence	17 ha sur 2000-2006									

INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	Programmé	27	42	56	72	85	97				97
	Réalisé	27	42	56	72	85	97				97
	Objectif	20 / an en moyenne sur 2011-2013									
	Situation de référence	20 / an en moyenne sur 2000-2006									

INDICATEUR D'IMPACT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Ecart de prix par rapport à la situation continentale	Programmé	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5 € / 9 €			
	Réalisé	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5 € / 9 €			
	Objectif	6€/mois/m ² pour des ateliers / 10€/m ² /mois pour les bureaux en 2007									
	Situation de référence	6€/mois/m ² pour des ateliers / 10€/m ² /mois pour les bureaux en 2007									



Analyse qualitative de l'objectif 4-d

Avec l'approbation du régime d'aide correspondant aux zones d'activités n°654/2009 le 6 juillet 2010, les premières opérations d'études et de travaux ont été engagées en 2011.

Au global, quinze études de faisabilité économique et sept opérations de travaux ont été programmées sur la période.

Sur le territoire de la commune du Port, l'étude porte sur la faisabilité de la réalisation de locaux artisanaux sur trois sites.

La ville de Saint-André accueillait en 2009 1233 entreprises artisanales soit 55 % des entreprises artisanales de la micro-région Est, aussi la commune a lancé une étude de faisabilité pour la création de zones d'activités économiques.

Pour offrir de nouveaux types de locaux adaptés pour les micro ou pré-entreprises sorties de l'incubateur, la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion a engagé une étude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises sur le site de la TECHNOR. Les entreprises concernées seront spécialisées dans le domaine des biotechnologies et pourront bénéficier d'une mutualisation de moyens en coopération avec le CYROI / Cyclotron.

Enfin, la commune de Saint-Louis a programmé une étude de diagnostic du tissu des entreprises implantées à la Rivière Saint-Louis et une analyse de la demande en foncier économique et en immobilier d'entreprise en vue de la création d'une zone d'activité artisanale.

Au titre de l'année 2012, la Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest a mené une étude pour définir les enjeux, le plan de composition urbaine et paysagère et les procédures opérationnelles relatifs au parc d'activité du secteur de Cambaie. Il s'agit de favoriser l'accueil d'activités économiques de type industriel et logistique sur une zone de 60 hectares déjà partiellement occupée.

Sur la micro-région Sud, les études opérationnelles de la ZAC à vocation économique « Pierrefonds aérodrome » réalisées de 2011 à 2012 permettront de définir les conditions de d'équipement d'une zone de 406 000 m². Une seconde opération porte sur l'étude de faisabilité et de programmation du parc des expositions de la Rivière Saint-Louis.

La majeure partie de ces études devrait être achevée à fin 2012, et devrait donc donner lieu pour partie à des opérations de travaux sur le programme actuel.

Enfin, la Commune de Saint-Benoît a engagé les travaux nécessaires à la réalisation d'un parc d'activité qui permettrait d'accueillir 19 entreprises artisanales appartenant principalement au secteur bois.

La seconde opération de travaux, lancée en 2012, vise à aménager une partie de la zone à vocation économique environnement (Eco Parc) située sur la Commune du Port. Sur cette ZAC d'une superficie de 35 hectares, des travaux de viabilisation seront réalisés sur une superficie de 7, 35 hectares pour permettre l'implantation d'entreprises ayant une activité en lien avec le développement durable.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

L'année 2013 a été sensiblement plus active que les années précédentes par la programmation de 11 dossiers dont 5 dossiers travaux qui représentent un coût total de 23.1 Millions € pour 7.8 Millions € de FEDER.

Les études ont porté sur la réalisation de la zone d'aménagement concertée à vocation économique Parc Technor à Saint-Denis pour le développement de locaux de type ateliers ainsi que les études techniques pour la réalisation d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises sur ce même secteur. Les études ont aussi concerné la zone d'activités économiques Mascareignes au Port pour un village artisanal. Des études de faisabilité ont portées sur la possibilité de création de nouvelles zones d'activités économiques à Saint-Denis et Saint-Suzanne.

Les travaux programmés en 2013 permettent la réalisation de trois bâtiments à usage de bureaux destinés à des entreprises accueillant des activités tertiaires à haute valeur ajoutée (entreprises innovantes, star-up, laboratoires de recherche) dans le cadre d'Actiparc'Techsud localisé à Saint-Pierre dans le périmètre de la zone dédiée au Parc Technopolitain du Sud. A aussi été agréé en 2013 la réalisation du village artisanal Argamasse sur la commune de Petite-Ile sur la zone d'activité économiques Verger Hemery permettant ainsi de pérenniser le développement économique du sud de l'île. Les travaux relatifs à la Zone d'aménagement concertée Pierrefonds aérodrome ont été programmés en 2013 afin de concrétiser une zone d'activités économiques d'intérêt régional articulée autour de trois fonctions majeures (économie, culture et aéroportuaire) porteurs d'emplois et innovant en terme de qualité environnementale. Enfin, a aussi été programmé l'aboutissement de la création d'un village artisan (ateliers) sur la zone d'activités économiques Les Sables à Etang-Salé

En matière d'indicateurs on peut constater que le retard imputable à l'agrément du régime d'aide en 2010 se traduit par une programmation en décalage avec une valeur de l'indicateur superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés à hauteur de 68% de la valeur cible.



4. Grands projets

Conformément à l'article n°41 du règlement (CE) N°1083 / 2006 du Conseil, tout projet, dont le coût total est supérieur à 50 millions d'euros, doit faire l'objet d'une décision communautaire au titre de la procédure « grand projet ».

Au 31 décembre 2013, 7 dossiers grand projet ont été soumis aux services de la Commission européenne pour décision. À ce stade, 5 décisions favorables ont été rendues. Il s'agit de :

- La phase 2 de la construction de la Route des Tamarins,
- Les travaux de la station d'épuration du Grand Prado,
- L'irrigation du littoral ouest,
- La construction du Pôle Sanitaire de l'Est,
- La première phase de la nouvelle route du littoral avec TCSP.

Les dossiers suivants sont en cours d'examen :

- L'extension du Port Est,
- Le programme d'extension de l'aéroport Roland GARROS,

Le tableau suivant indique les différents niveaux d'avancement des opérations concernées par la procédure « grand projet ».



Tableau d'avancement des grands projets

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet		
Station d'épuration du Prado	<p>Les travaux de construction de la station d'épuration intercommunale de Saint-Denis / Sainte Marie sont autorisés par arrêté préfectoral du 26 octobre 2007.</p> <p>La CINOR a décidé de recourir à la procédure de la concession de service public pour la construction et l'exploitation de la station d'épuration du Grand Prado.</p> <p>La consultation des candidats a eu lieu en 2009 et les offres ont été remises le 14 décembre 2009. La phase de négociation a eu lieu entre les mois de janvier et de mars 2010.</p> <p>Les travaux de construction de la station d'épuration ont débuté en septembre 2010 et se sont terminés en octobre 2013.</p> <p>Après une période de mise en service, la livraison de la station d'épuration est prévue en février 2014.</p> <p>Cette opération, s'agissant de la construction de la station, a été programmée au CLS du 07 octobre 2010 pour un montant de 19,174 M€ de FEDER. Les opérations relatives aux postes de refoulement et canalisations de transfert ont été programmées en 2009 pour un montant global de 5,186 M€ de FEDER.</p>	Décision du 07/11/2012
Route du littoral	<p>Le projet de la Nouvelle Route du Littoral avec TCSP concerne la réalisation d'une nouvelle infrastructure mixte (route comprenant une emprise pour la circulation des transports en commun) de 12,3 km de Saint-Denis du PR1+000 coté « mer » et du PR1+150 côté « montagne » jusqu'au PR 13+400 à la Possession.</p> <p>Il a été déclaré d'utilité publique le 7 mars 2012 pour un coût estimé à 1,66 milliard d'euros (valeur décembre 2010).</p> <p>- 5 juillet 2011 : approbation du dossier d'avant-projet sommaire pour un montant de 1 660 M€ ;</p>	Décision du 22/05/2013



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

	<ul style="list-style-type: none">- 12 août 2011 : notification du marché de maîtrise d'oeuvre à la société EGIS ;- Fin novembre 2011 : remise du dossier d'Avant-Projet par le maître d'oeuvre ;- Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'opération a été signé par M. le Préfet le 7 mars 2012 ;- Approbation par la commission permanente de l'avant-projet le 15 mai 2012 ;- Second semestre 2013 : notification des résultats des appels d'offres travaux (près de 1,2 milliard d'euros d'appels d'offres lancés fin 2012)- Octobre 2013 : autorisations administratives au titre de la police de l'eau et des travaux sur le DPM- Fin 2013 : Début des travaux préparatoires (accès chantier), et signature des contrats de travaux pour les grands ouvrages maritimes (digues/viaducs)- Début 2014 : travaux lot n°2 (digue à La Possession supportant l'échangeur de la RD41) et lot 4 (viaduc de la Grande Chaloupe) <p>Les études de maîtrise d'oeuvre ont été programmées en CLS du 03/11/11 pour un montant de 11 657 226,35 € de FEDER.</p> <p>Les travaux de la 1ère phase ont été programmés en CLS du 07/11/13 pour un montant de FEDER de 39 342 773,65 €.</p>	
Pôle sanitaire de l'est (PSE)	<p>Ce projet porte sur la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir les activités du groupement de coopération sanitaire de l'Est Réunion et de ses membres.</p> <p>Porté par le GHER, il constitue le nouveau pôle sanitaire de l'Est et s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'offre de soin à La Réunion, conformément au plan hôpital 2007). D'un coût prévu de 106 M€ (avec équipements), il fait l'objet d'un financement FEDER et d'une procédure « grand projet européen ».</p> <p>Ce dossier a été programmé en Comité Local de Suivi en date du 03 mai 2012 pour un montant retenu de travaux de 31,833 millions d'euros pour un coût total du projet 107,034 millions d'euros H.T.</p> <p>Travaux : ordre de service le 19 décembre 2007, démarrage effectif le 20 janvier 2008. Livraison prévue le 15 décembre 2011 (livraison sur quelques semaines).</p>	Décision du 29/11/2013



Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet

<p>Route des Tamarins</p>	<p><u>Pour mémoire, rappel synthétique des réalisations soutenues au titre du DOCUP 2000-2006 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Etudes opérationnelles et travaux préparatoires- TOARC 1 (Terrassement, Ouvrages d'Art et Rétablissements de communication) – St Gilles / Trois Bassins- TOARC 2 (Terrassement, Ouvrages d'Art et Rétablissements de communication) - Trois Bassins / Ravine Fontaine à St Leu- OANC 1 (Ouvrage d'Art Non Courant) - Cap Lahoussaye à la Ravine Fontaine- Viaducs de la Savane – entre échangeur de l'Hermitage et la Grande Ravine <p><u>Réalizations prévues au titre du PO 2007-2013 :</u></p> <p>Le projet est achevé : l'ouverture à la circulation automobile est effective depuis Juin 2009.</p> <p>Les ouvrages soutenus au titre du PO 2007-2013 ont été sélectionnés au sein des différents ouvrages exceptionnels réalisés. La parfaite césure entre les programmes communautaires a été vérifiée. Les travaux retenus sont les suivants :</p> <p style="text-align: center;"><u>Section 1 – Saint Paul / RD 10</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Marché de travaux du viaduc et de la tranchée couverte de Saint Paul (59,09 M€) <p style="text-align: center;"><u>Section 2 – RD 10 / Etang Salé</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Tronçon Nord - lot 1 chaussées - RD 10 /Ravine Fontaine (38,91 M€) et Tronçon Sud - lot 1 chaussées - ravine Fontaine / Étang-Salé (33,87 M€)▪ OA exceptionnel Grande Ravine (43,50 M€)▪ OA exceptionnel La Fontaine (29,92M€) <p>Le projet est achevé : l'ouverture à la circulation automobile est effective depuis Juin 2009.</p>	<p>Le dossier grand projet « 2007-2013 » a été réalisé sur la base d'une actualisation du dossier grand projet « 2000-2006 ».</p> <p>Décision du 28/11/2012</p>
---------------------------	--	---



Transfert Est-Ouest	<p>L'état d'avancement pour les travaux de la phase Salazie est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">– Les <u>prises d'eau de Salazie</u> (génie civil et équipements) ont été réceptionnées respectivement en janvier 2005 pour la prise de la rivière du Mât et en janvier 2007 pour celle de la rivière des Fleurs Jaunes et ont été confiées à en pré-exploitation au groupement SAUR-CISE Réunion dans le cadre du contrat de gérance du périmètre d'irrigation de l'Ouest. <p>Les travaux de la <u>galerie amont de Salazie (8530 m)</u>, entre la Rivière des Pluies et Salazie, se poursuivent. Le percement a été réalisé en mai 2011 suite à la rencontre de trois zones aquifères importantes. Le génie civil sur le linéaire excavé à l'explosif est achevé sur le tronçon de Salazie. Il reste les revêtements de la galerie du côté de la Rivière des Pluies à achever (300 m environ à bétonner) et à réaliser la remise en état des sites impactés par les travaux. La livraison de l'ouvrage est prévue pour fin 2014.</p> <ul style="list-style-type: none">– La construction de la <u>galerie aval de Salazie</u>, entre Rivière des Pluies et Mafate, s'est achevée en décembre 2006. Les équipements de captage des venues d'eau rencontrées en galerie sont également opérationnels depuis la fin de l'année 2006. La galerie permet, dans l'attente de la livraison de la galerie Amont, de collecter les venues d'eau rencontrées lors du creusement vers les antennes d'irrigation en service ou qui le seront prochainement. <p>La <u>conduite maîtresse – 2^{ème} tranche</u> (entre Saint-Gilles et Saint-Leu) a été livrée au cours du premier semestre 2006.</p> <p>Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 4, 8, 6 et 3 :</p> <p><u>Antenne 4</u> : travaux achevés depuis 1999,</p> <p><u>Antenne 8</u> : les travaux liés à la réalisation de cette antenne, commencés en mars 2004, se sont achevés en décembre 2006,</p> <p><u>Antenne 6</u> : cette antenne, débutée en mai 2005, a été réceptionnée en juillet 2007,</p> <p><u>Antenne 3</u> : les travaux relatifs à cette antenne ont été engagés en juillet 2006, pour une mise en service mi 2008.</p> <p>En parallèle à ces aménagements, les études concernant les ouvrages restant à réaliser (antennes 1, 2, 5 et 7, secteurs différés des antennes 8, 6 et 3, tranche F) se poursuivent.</p> <p>Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 1, 2, 5 et 7 et des secteurs différés des antennes 8, 6 et 3 :</p>	<p>Dossier grand projet réactualisé pour la période 2000-2006. Décisions adoptées le 13/03/09 puis le 26/06/2009 confirmant la participation communautaire à 98.796 M€ de FEDER et 50,95 M€ de FEOGA.</p> <p>Décision du 27/02/2013</p>



Leur mise en œuvre s'échelonne entre 2009 et 2015.

Sur les antennes restant à réaliser (périmètres prioritaires) les travaux se déroulent en deux temps : une première tranche relative à la mise en place des conduites secondaires, réservoirs et stations de pompage et une seconde tranche relative aux réseaux tertiaires.

Le planning prévisionnel est le suivant :

Antenne 1 : travaux de la première tranche achevés en 2011. La consultation des entreprises pour les travaux de la seconde tranche est prévue en mars 2014.

Antenne 2 : travaux de la première tranche en cours (une partie de ces travaux a été réalisée en 2009) avec un achèvement prévu en août 2014. L'analyse des offres des entreprises pour la seconde tranche est en cours

Antenne 3 – Secteurs différés : l'analyse des offres des entreprises est en cours

Antenne 5 : démarrage des travaux envisagé début 2015

Antenne 6 – Secteurs différés : la consultation des entreprises est prévue en avril 2014

Antenne 7 : travaux de la première tranche achevés en février 2013. La consultation des entreprises pour les travaux de la seconde tranche est prévue en avril 2014

Antenne 8 – Secteurs différés : travaux en cours, achèvement prévu en juillet 2013.

Aujourd'hui, 4 330 ha de surface agricole sont équipés, 15 millions de m³ d'eau distribués et 4 Communes de l'Ouest sont desservies.

– La gestion « Haute Préoccupation Environnementale » associée à ce projet reste de mise avec le partenariat d'un coordonnateur environnemental et une mission d'intégration environnementale, paysagère et architecturale. L'arrêté d'autorisation de captage des eaux rencontrées en galeries a été délivré en septembre 2006, après le déroulement des études d'incidence et de l'enquête publique puis renouvelé en 2013 jusqu'à la fin des travaux. L'Office de l'Eau a engagé depuis 2006 les prestations d'observation de l'hydro système corrélé aux venues d'eau rencontrées dans les galeries de Salazie. Par ailleurs a été engagé un vaste programme de suivi et d'étude sur l'ensemble des préoccupations environnementales liées au projet : suivi de la qualité des eaux marines et continentales, protection d'espèces protégées, d'intégration de clauses



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

	environnementales dans les Documents de Consultation des Entreprises de travaux...	
Extension du Port Est	<p>L'opération comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'allongement de la darse avec la création du nouveau quai sur 160m; - le renforcement des fondations des quai 10 et 11 ; - l'approfondissement de la darse ; - l'acquisition et la mise en œuvre de 2 portiques pour le déchargement des conteneurs ; <p>L'opération comprend également les travaux de VRD liés aux mesures environnementales et de réorganisation de la zone du terminal conteneurs.</p> <p><u>Quelques dates clés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enquête publique s'est déroulée du 6 mai au 6 juin 2013 ; - Le rapport favorable du commissaire enquêteur est daté du 26 juin 2013 ; - Le projet a été présenté au CODERST du 28 août 2013 ; - L'arrêté portant autorisation au titre du code de l'environnement des travaux d'extension du Port-Est – phase 2, est daté du 19 septembre 2013. - Second semestre 2013 : passation des marchés publics de travaux - Premier trimestre 2014 : démarrage des travaux 	Dossier grand projet soumis sous SFC. En cours d'examen par les services de la Commission
Extension de l'aéroport Roland Garros	<p>L'opération vise la mise en conformité de l'aéroport à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La mise en conformité technique des infrastructures vis-à-vis des avions gros porteurs code E de la nouvelle génération, type B777-300ER ou A340-600, qui sont plus contraignants pour les infrastructures. Chaque phase de travaux sur les infrastructures intégrant le dimensionnement nécessaire pour les avions de code F. <input type="checkbox"/> La mise en conformité réglementaire des installations aéroportuaires avec la législation en vigueur, notamment en matière de servitudes aéronautiques et d'environnement. <p>Les différents projets sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et prestations transversales du programme de développement aéroportuaire - Travaux d'élargissement des raquettes ; signalisation horizontale et verticale sur les pistes - Renforcement et élargissement des pistes & taxiways et création d'un réseau d'assainissement des eaux - Travaux de renforcement des parkings avions au contact structure béton - Aménagement des infrastructures de la zone Est (Extension des aires de stationnements avions compagnies basées + aires garage + taxiway alpha) - Extension aérogare passagers (extension EST et réaménagements intérieurs) - Réaménagements, constructions et équipements de l'aérogare passagers, des accès et des 	Dossier grand projet soumis sous SFC. En cours d'examen par les services de la Commission



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2013

	<p>parkings autos</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en conformité de la station d'épuration- Déplacement et redimensionnement de la centrale électrique <p>Le montant total des investissements de cette phase est estimé à environ 105,768 millions EUR</p> <p>Les autorisations réglementaires liées aux différents projets ont été notifiées au bénéficiaire.</p> <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none">- Étude de faisabilité : Mars 2007 à septembre 2013- Analyse coûts/avantages : Juillet 2012 à juillet 2013- Évaluation des incidences sur l'environnement : Novembre 2011 à janvier 2013- Études de conception : Janvier 2007 à septembre 2013- Préparation du dossier d'appel d'offres : Juillet 2007 à février 2014- Phase/contrat de construction : Novembre 2007 à décembre 2015- Phase opérationnelle : janvier 2016	
--	--	--



5. Assistance technique

Données financières en millions d'Euros	Assistance technique
Maquette	8,181
Programmé	4.5
Certifié- déclaré	2.4
Taux de programmation	55%
Taux de certification	29%

La mesure 1-11 relative à l'assistance technique a été programmée fin 2013 à 55% soit 4,5 M€ (en données cumulées) sur une enveloppe de 8 234 774 € au 31/12/2013.

	FEDER programmé jusqu'en en 2013		FEDER prévu en 2007-2013
Assistance technique	4,5 M€ (2,7 M€ jusqu'en 2012)	55 % (33 % jusqu'en 2011)	8 235 M€

Sur l'année 2013, sept opérations ont été programmées pour un montant global de 2 281 749, 51 € au titre de l'assistance technique pour les volets, ressources humaines, missions et investissements. Il s'agit des opérations suivantes :

- cinq opérations ressources humaines, dont deux pour l'Etat, deux pour le Département et un pour la Région. Le programme ressources humaines porte sur la prise en charge financière des personnels affectés à des tâches de gestion, de suivi et de contrôle des fonds européens au titre des programmes communautaires. Sur ces cinq opérations deux concernaient des modifications de plan de financement pour l'Etat et le Département au titre de l'année 2012.
- Deux opérations missions Etat et missions Région. Le financement du volet mission de l'assistance technique par le PO FEDER permet aux personnes impliquées dans la gestion des programmes de participer à des réunions ou des séances de perfectionnement dans les thématiques liées directement à la gestion du programme ou dans les domaines qui y sont liés d'une façon plus large.

Le taux d'avancement de cette mesure devrait connaître à la mi-2014 une augmentation significative par la programmation des actions de la cellule europe AGILE (ressources humaines, investissements, missions, actions transversales et études), permettant ainsi de résorber le retard constaté en programmation



6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<ul style="list-style-type: none">- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne- Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2013

FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5/06/08, une nouvelle version a été transmise le 10/07/08. Cette dernière version du plan de communication plurifonds 2007-2013 a été adoptée le 06/02/09 par la Commission (version novembre 2008).

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'actions de communication, un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permet de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.

A ce jour, 23 actions d'informations et de communication sur les 34 prévues dans le plan de communication ont été réalisées, soit un avancement du programme à 68 %.



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ l'organisation d'une conférence de presse,➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Tirage de 1 000 exemplaires➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<u>Opération réalisée en juin 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Courrier de diffusion tripartite➤ Réalisation de 500 clés USB➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<u>Action réalisée en décembre 2009 :</u> Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable <ul style="list-style-type: none">➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre à 15h20, le 13 décembre à 11h30 et le 15 décembre à 22h30),« Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30.➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<u>Action réalisée en décembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ 2 000 stylos à billes➤ 200 stylos « prestige » avec étui➤ 2 000 blocs notes- Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public... <u>Action réalisée en novembre 2010 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ 450 parapluies- Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Tirage de 700 exemplaires,➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	Action en cours



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<p><u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 59 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 216 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2013.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	<p>Lancement du nouveau site en octobre 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 402 documents mis en ligne (au 31 décembre 2013) ➤ Plus de 39 029 visiteurs (de janvier 2013 à décembre 2013) <p><u>Action réalisée en novembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
		Action en continu
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (21 483 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013)
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Impression de 1000 exemplaires➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013.



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancés par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur.➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none">- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,- Participation au tournage des différents sujets et interviews- Diffusion en « prime time »➤ Partenariat avec un bénéficiaire : l'Association Réusit – couveuse d'entreprises sur un reportage célébrant les 10 ans de l'association. (septembre 2010)➤ Reportage de 8 mn dans Les Nouveaux Défis, sur « 20 ans de gestion de programmes européens à La Réunion ». (octobre 2010)➤ Reportage de 3mn20 sur la prochaine programmation 2014-2020 dans Les Nouveaux Défis du mois d'août. (réalisé lors de l'Instance de concertation du 24 août 2012)➤ Participation avec la Région Réunion au tournage des différents reportages de l'émission « REGARD'ENSEMBLE » saison 3 : thématique Europe (41 reportages en 2013)



		<ul style="list-style-type: none">➤ Participation avec la Région Réunion à la réalisation d'articles sur thématique « année de l'Europe » pour REUNION MAG' (2013)
FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre des Commerces et de l'Industrie Réunionnaise.➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée le 20 octobre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages)



		<p>radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale CNS de novembre 2010. (quatre articles presse dans la PQR locale, un article publié dans le magazine de la Région, quatre reportages vidéo sur internet et un reportage télé)➤ Visite des projets cofinancés lors du Séminaire Convergence et du CNS en Novembre 2011 (<u>Séminaire</u> : six articles sur internet, deux articles dans la PQR locale et deux reportages vidéos sur internet / <u>CNS</u> : un article dans la PQR locale et un article sur internet)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine du tourisme CNS de novembre 2012 (deux articles dans la PQR locale, deux reportages sur internet et un reportage radio)
--	--	--



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	Action réalisée par Eller Lubrifiants sur ces fûts métalliques pendant deux mois et demi auprès de ses clients.
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr. (action en continu)</p>



	<p>Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse</p>	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés➤ Réalisation de 17 fiches projet➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV➤ Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (deux articles sur Internet, un reportage télévisé)➤ 6 fiches-projets pour le 9 mai 2012 (deux articles de presse écrite et deux articles sur internet)➤ Mise en ligne d'une banque de 131 fiches-projets (octobre 2012)➤ Réalisation de 5 fiches-projets et réactualisation de 2 fiches (novembre 2013)
--	---	--



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...)- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE)➤ 1 session sur le FSE pour un bénéficiaire➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI



		<p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants)➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants) <p>Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'Ecole des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers...(une dizaine)○ Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes)○ Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants) <p>En 2012 : Réunion d'information relative à la préparation des futurs programmes 2014-2020</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une demi-journée le 24 août 2012 (plus de 150 participants)➤ Plusieurs sessions de réunions de groupe de travail thématiques pour le diagnostic territorial stratégique (18 réunions et 305 participants) <p>En 2013 : Réunion d'information sur la préparation des programmes 2014-2020</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Réunion d'information élargie 18 Mars 2013 (plus de ...)➤ Plusieurs séminaires thématiques pour l'élaboration de la stratégie intégrée (...réunions et ...participants)➤ Une demi-journée pour le réseau des DGS avec le CNFPT (19 avril 2013)➤ Deux sessions sur la sensibilisation sur le suivi des indicateurs des PO Feder/Fse 2014-2020: FEDER 18 décembre 2013 (31 participants) - FSE 18 décembre 2013 (17 participants)
--	--	--



	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
9 - Événementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, ➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, ➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009. ➤ 20 ans de l'AGILE, du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010 ➤ Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011 ➤ Visite du Commissaire Européen à l'agriculture et au développement rural à La Réunion : Dacian CIOLOS (collaboration à l'organisation de visite de projets cofinancés – 30 Juillet au 02 août 2013) ➤ Participation à l'organisation de la visite du Commissaire HAHN à la XIXème conférence des RUP – 17-20 Octobre 2013
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en oeuvre
	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés	<p>Action à mettre en oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRH, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.



par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	
Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre
Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder)➤ Inauguration de lycées et collèges (feder)➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)➤ Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)
Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante